



LES ESPACES DE COWORKING EN ILLE-ET-VILAINE

Contrat de coopération

DÉCEMBRE 2018



SOMMAIRE

SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Le coworking : de quoi parle-t-on ?

- 08** Définition des différents termes associés au travail « nomade » et cadrage de l'objet d'étude
- 11** Les pratiques actuelles : chiffres clés nationaux, estimations du nombre de télétravailleurs et coworkers en 2015 et 2025 et impact sur les mobilités

Le coworking en Ille-et-Vilaine : espaces disponibles, fréquentation et mobilités des coworkers

- 14** Recensement et typologie des espaces de coworking sur le périmètre du contrat de coopération
- 16** Synthèse des entretiens avec les responsables d'espaces de coworking
- 28** Résultats de l'enquête quantitative et des entretiens menés auprès des coworkers en Ille-et-Vilaine

Besoins en coworking / perception de ces lieux

- 36** La vision du coworking par des télétravailleurs réguliers : le point de vue des salariés de Rennes Métropole / Ville de Rennes
- 47** Le coworking à Liffré-Cormier Communauté : quelle clientèle et quelles pratiques potentielles ?

Réflexions prospectives sur le maillage de l'espace en tiers-lieux de travail

- 60** Benchmark
- 68** Potentiel de développement et pertinence d'un maillage du territoire breillien par un réseau de tiers-lieux
- 70** Identifications de bonnes pratiques et éléments de prospective

Annexes

- 74** Responsables de tiers-lieux de travail de l'Ille-et-Vilaine rencontrés
- 74** Benchmark national - responsables de tiers-lieux
- 75** Portraits de coworkers
- 81** Portraits de télétravailleurs
- 88** Charte du télétravail Rennes Métropole
- 90** Questionnaire coworkers
- 96** Guide d'entretien avec les gestionnaires
- 97** Questionnaire télétravailleurs Rennes Métropole et ville de Rennes
- 105** Questionnaire enquête Liffré-Cormier Communauté

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée dans le cadre du Contrat de Coopération Métropolitaine conclu entre l'État et Rennes Métropole pour la réalisation d'études et expérimentations associant la métropole et les intercommunalités de l'aire urbaine élargie aux 4 agglomérations breilliennes, sur la thématique des mobilités intelligentes. Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance partenariale : co-pilotage par le Préfet de Région et le Président de Rennes Métropole en associant EPCI, Région et Département.

L'Audiar remercie les collectivités et partenaires ayant pris part au comité de pilotage et à la réalisation de cette étude sur les espaces de coworking :

- *les services de l'État : le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales ainsi que la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi ;*
- *les collectivités : Communauté d'agglomération de Rennes Métropole ; Saint-Malo Agglomération ; Fougères Agglomération ; Redon Agglomération ; Vitré Communauté ; Liffré-Cormier Communauté ; Montfort Communauté ; Bretagne Porte de Loire Communauté ; Vallons de Haute-Bretagne Communauté ; la Communauté de Communes de Bretagne Romantique ; la Communauté de Communes du Pays de Chateaugiron ; la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné ; la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées ; Communauté de Communes de Brocéliande ; Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban ;*
- *les partenaires institutionnels : L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail ; La Junior Entreprise Sciences Po Rennes ; le réseau Cédille Drôme ;*
- *l'ensemble des gestionnaires et utilisateurs des espaces de coworking et tiers-lieux de travail ayant répondu à nos sollicitations ainsi que les agents en télétravail de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.*



SYNTHÈSE

LE COWORKING, UNE PRATIQUE EN CROISSANCE MAIS ENCORE TRÈS LIMITÉE AU REGARD DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS DU TERRITOIRE

L'étude a permis de recenser 35 tiers-lieux de travail sur le territoire breillien, dont 18 espaces de coworking « purs » (communauté d'utilisateurs partageant un espace de travail commun) et plusieurs autres formes d'espaces de travail partagés (pépinières, Fablab, centres d'affaires...). Ces 35 établissements sont principalement de droit privé (gestion par une entreprise ou une association) et plus rarement issus d'une initiative publique (c'est le cas pour six d'entre eux).

Une grande majorité est concentrée dans le centre de Rennes et la première couronne de l'agglomération, alors que quelques tiers-lieux commencent à faire leur apparition dans les autres centralités du département (Vitré, Saint-Malo, Redon...) et un petit nombre de communes rurales.

L'effectif global des travailleurs fréquentant ces espaces est estimé à un peu plus de 500 personnes, soit 0,12% des actifs occupés du département.

On y rencontre un public relativement éclectique sur le plan du statut professionnel (indépendants, salariés en télétravail, commerciaux en itinérance, chefs d'entreprise...) et des domaines d'activités exercés (culture, santé, bien-être, coaching, finance, informatique...) qui invite à nuancer de plus en plus l'archétype du coworker jeune et exerçant dans la sphère créative et numérique.

LES ESPACES DE COWORKING NE SONT PAS POUR L'INSTANT, UN LEVIER D'ACTION SUR LA PROBLÉMATIQUE DES MOBILITÉS PENDULAIRES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Les enquêtes menées auprès des gestionnaires et des coworkers montrent que les considérations liées à la mobilité et aux déplacements apparaissent marginales dans les choix opérés par les utilisateurs lorsqu'ils décident de fréquenter un espace de coworking. Elles révèlent en revanche que le choix d'exercer depuis un tel lieu, est avant tout influencé par des facteurs professionnels, pratiques et personnels :

- lutter contre la solitude et éviter les sources de distraction du travail à domicile ;
- trouver un cadre de travail rigoureux et motivant ;
- enrichir son réseau professionnel mais aussi personnel par des temps d'échanges formels et informels ;

- profiter d'un espace entièrement équipé avec une souplesse d'accès horaire et financière ;
- les logiques de localisation, d'accessibilité par les différents modes de transports et d'environnement de l'espace de coworking, sont des motivations plutôt secondaires.

DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES ET DES RECOMMANDATIONS POUR STRUCTURER L'OFFRE DE COWORKING EN ILLE-ET-VILAINE

Cinq pistes d'actions majeures ont émergé de l'étude et des échanges avec les acteurs impliqués dans le développement du coworking dans d'autres territoires :

- l'importance d'une reconnaissance institutionnelle du rôle et de l'intérêt des espaces de travail partagés en matière de développement économique et de (re)dynamisation des territoires. Un dialogue à établir entre les collectivités et porteurs de projets pour définir le rôle de chacun et favoriser une coopération profitable à tous ;
- l'encouragement des initiatives de terrain portées par les acteurs locaux (entrepreneurs, associations, citoyens...) ayant une connaissance précise des attentes relatives aux projets de tiers-lieux, pour en garantir l'appropriation (logique de « bottom up ») ;
- la mise en réseau à l'échelle locale et régionale et l'intensification des échanges entre gestionnaires des tiers-lieux pour favoriser les synergies, leur assurer une meilleure visibilité et un potentiel de clientèle élargi ;
- le soutien aux projets de tiers-lieux (partenariat public-privé) dont le modèle économique demeure précaire, en dehors des centres urbains où le marché a atteint une certaine maturité. Une politique publique est nécessaire pour voir se développer un véritable réseau et une répartition de ces espaces dans les territoires moins dynamiques économiquement ;
- un travail de communication auprès des entreprises afin de porter à leur connaissance les atouts des espaces de coworking pour leurs salariés, voire d'accompagnement / d'aide à la structuration de pratiques de télétravail.

INTRODUCTION

Les changements d'organisation et de rapport au travail rendus possibles par le numérique, la « libération technologique », ouvrent de nouvelles perspectives individuelles et collectives et mobilisent de nouveaux espaces hors du cadre traditionnel de l'entreprise : tiers-lieux de travail, espaces de coworking, espaces de travail nomade...

Le contrat de coopération métropolitaine conclu entre l'Etat et Rennes Métropole, a pour objet l'exploration de solutions de mobilité innovantes en partenariat avec les territoires breilliens. Dans ce contexte, l'étude sur les espaces de coworking menée par l'Audiar vise à saisir l'impact des lieux de travail partagés sur la mobilité et leur capacité à constituer une alternative aux déplacements pendulaires des actifs du territoire. Il s'agit également d'interroger ces nouvelles pratiques de travail à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine et de mieux définir quels sont ces lieux supports des changements opérés en matière d'organisation du travail. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- améliorer la connaissance de pratiques de travail hors de l'entreprise (espaces de co-working, tiers lieux) en Ille-et-Vilaine ;
- connaître l'offre actuelle d'espace de coworking, sa diversité, les modes de gestion, les usages et les relations avec les mobilités ;
- identifier les besoins ou non d'accompagnement par les collectivités dans leurs politiques publiques sur le champ de la mobilité et des nouvelles formes de travail.

Ces questionnements sont posés selon trois points de vue :

- du point de vue des utilisateurs : quels sont les profils des personnes qui fréquentent ces espaces ? Que viennent-ils y chercher ? Quelle est la place de la mobilité dans les choix personnels opérés par les utilisateurs ?
- du point de vue des responsables de sites et gestionnaires : quels sont les différents types d'espaces dédiés au travail hors entreprise et qui visent-ils ? Que trouve-t-on derrière les différents termes associés à ces espaces ? Comment sont gérés ces lieux ? Quels modèles économiques sont plébiscités ? Quelles stratégies de localisation sont adoptées par leurs gestionnaires ?
- du point de vue de la collectivité : quelle place pour l'action publique dans le développement de ces lieux ? Quel intérêt pour la collectivité à encourager leur développement ? Peuvent-ils constituer une réponse face aux enjeux de mobilités des ter-

ritoires et notamment aux déplacements pendulaires liés au travail ?

Pour répondre à ces différents questionnements, l'étude se décompose de la manière suivante :

1. L'établissement d'une typologie des espaces dédiés à ces nouvelles formes de travail, précisions sur le vocabulaire et la vocation de ces lieux pour mieux cerner l'objet de l'étude.
2. Le recensement des structures existantes sur le territoire de coopération pour établir un panorama local de ces pratiques, identifier les acteurs et les différentes formes de tiers-lieux existants. Ce volet a été complété par deux enquêtes :
 - une enquête auprès des responsables des espaces de coworking recensés sur l'ensemble du département (entretiens en face à face et téléphoniques réalisés par l'équipe de l'AUDIAR et la Junior Entreprise de Sciences Po Rennes) ;
 - une enquête auprès des utilisateurs de ces mêmes espaces de coworking (via la diffusion d'un questionnaire en ligne) ;
3. Une phase d'analyse du potentiel de développement des espaces de coworking en recueillant :
 - l'avis de télétravailleurs réguliers (enquête auprès des télétravailleurs de Rennes Métropole / Ville de Rennes) ;
 - une enquête « de potentiel » sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté diffusée avec l'appui de l'EPCI : estimation de la demande locale, attentes des utilisateurs potentiels, type de structure à privilégier... Enquête complétée par un groupe de travail avec un panel d'actifs intéressés par la démarche.
4. La réalisation d'un benchmark permettant d'appréhender la diversité de ces lieux en termes de localisation, d'accompagnement des politiques publiques, de public et d'usages afin de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'émergence et l'appropriation de ces nouveaux espaces de travail.



© Freepik

Le coworking : de quoi parle-t-on ?

DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TERMES ASSOCIÉS AU TRAVAIL « NOMADE » ET CADRAGE DE L'OBJET D'ÉTUDE

Le travail hors de l'entreprise et le concept de « tiers-lieux »

L'avènement de la société numérique et la prédominance des emplois tertiaires, ont permis pour partie de s'affranchir de l'entreprise comme lieu physique unique de l'activité professionnelle et de développer les pratiques de travail nomade ou le télétravail. Ces nouveaux modes d'organisation du travail ont vu l'apparition de « **tiers-lieux** » constituant un espace alternatif entre le domicile et le lieu d'implantation de l'entreprise, qui structure historiquement les déplacements pendulaires domicile-travail. Le terme de tiers-lieu, issu des travaux de sociologie urbaine de Ray Oldenburg parus en 1989, est originellement associé à un sentiment d'appartenance à une communauté et généralement à un lieu du quo-

tidien propice aux échanges, au partage et à la socialisation (MJC, café associatif...). Plus spécifiquement au domaine du travail, sa définition a évolué vers un lieu situé hors du cadre traditionnel d'implantation d'une entreprise (bureau, usine, commerce...) et offrant des équipements équivalents à celle-ci pour permettre l'activité des travailleurs indépendants, TPME ou salariés en télétravail. Ce sont ces tiers-lieux de travail hors de l'entreprise qui seront pris en compte ici, les tiers-lieux de type récréatif et socio-culturel n'entrant pas dans le cadre de la mission.

Regroupés sous ce terme générique de tiers-lieux, ces nouveaux espaces de travail se déclinent sous plusieurs formes qui méritent d'être précisées : coworking, FabLab, makerspace, télé-centres, pépinières et incubateurs d'entreprises... Tous ces lieux d'activités alternatifs ne répondent pas aux mêmes besoins et se différencient par leur mode d'organisation et d'animation, les activités qu'ils accueillent et les publics qu'ils visent :

- **Télé-centre** : les télé-centres sont des espaces initialement conçus pour des salariés rattachés à une entreprise pratiquant le télétravail et destinés à leur offrir des conditions de travail équivalentes à celles de leurs locaux ; pour répondre notamment aux contraintes de mobilité professionnelle. Ils sont désormais également utilisés par des auto-entrepreneurs, TPE et créateurs d'entreprises souhaitant bénéficier de la mutualisation des services et des facilités offertes par ces équipements et sont plutôt situés en périphérie des centres urbains. Ces lieux se distinguent des espaces de coworking à proprement parler par leur capacité d'accueil, généralement plus importante, et l'absence de notion de collaboration professionnelle entre les différents utilisateurs. Le personnel présent possède plus une vocation d'accueil et d'assistance technique qu'un rôle d'animation et de mise en réseau des utilisateurs comme c'est le cas dans un espace de coworking.



© La Cordée



© La Loft Coworking in Rennes



© La Cordée

Néanmoins la similitude des infrastructures et services proposés (bureaux, salles de réunion, connexion internet, matériel de bureautique, espace de détente...) ont amené certains télé-centres à intégrer des espaces de coworking en leur sein.

- **Centres d'affaires** : c'est un espace de bureaux et de salle de réunion entièrement équipé, destiné à la location auprès des entreprises dans des délais et des conditions de flexibilité plus avantageuses qu'un bail de location classique. Ils proposent généralement un service de secrétariat et la domiciliation des entreprises.
- **Pépinières d'entreprise/accélérateurs/incubateurs** : Les 3 termes sont souvent assimilés et parfois complexes à distinguer puisque certaines structures proposent plusieurs de ces services sur un même lieu.
 - > Les **pépinières** sont des structures d'accueil visant à faciliter l'établissement d'entreprises récemment créées ou en cours de création. Elles proposent généralement des espaces agencés (bureaux, salles de réunion, ateliers...) et des services mutualisés (reprographie, secrétariat, comptabilité...) à des tarifs avantageux, pour accompagner le démarrage d'activité.

- > Les **accélérateurs** proposent un service d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprise qui peut être découplé de l'hébergement physique de celle-ci. Il s'agit avant tout d'apporter des ressources financières, techniques ou intellectuelles destinées à stimuler le lancement d'une activité pendant un temps limité.
- > Les **incubateurs** proposent à la fois un lieu d'accueil et des services dédiés au développement de l'activité, c'est en quelque sorte une hybridation entre la pépinière et l'accélérateur.

Comme l'indique le vocabulaire choisi pour désigner ces trois dispositifs, ils sont destinés à l'accueil et l'accompagnement de jeunes entreprises et start-up dans un temps compris entre celui de la conception et celui de leur maturation, donc pour une durée limitée.

- **FabLab** : les FabLab sont issus du concept de **makerspace**, lieu communautaire mettant à disposition des outils et machines-outils et dont le partage des savoir-faire vise à créer un écosystème basé sur l'idée du « do it yourself » (faire soi-même). Ces espaces requièrent la présence d'animateurs qui peuvent accompagner les utilisateurs dans la conception et le développement de leurs projets et favorisent leur mise en réseau. Émanant des travaux de l'université du Massachusetts (MIT), les FabLab (pour Fabrication Laboratory) ont introduit une notion de libre accès aux lieux et aux connaissances qui passe notamment par l'utilisation de logiciels libres de droits. La désignation d'un espace de création par l'appellation « FabLab » est aujourd'hui soumise à une charte officielle visant notamment à garantir cette vocation de liberté et de partage des savoirs.



© La Cantine numérique

Singularité et vocation des espaces de coworking

Les espaces de coworking sont apparus au milieu des années 2000 dans la Silicon Valley aux Etats-Unis. Issus des nouvelles formes de l'économie collaborative et liés à l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants, ils sont fondés sur deux principes essentiels que l'on retrouve dans le préfixe « co » du coworking : la mutualisation d'un lieu et la collaboration entre les utilisateurs du lieu qui forment une communauté. Il s'agit en effet de partager un espace, des services et des équipements communs permettant des économies d'échelle sur les frais de loyer, de gestion ou de fournitures, mais également de favoriser les échanges et l'entraide entre les utilisateurs du lieu et les synergies entre les différents métiers présents. Une des principales distinctions du coworking avec les autres formes de tiers-lieux est d'aspirer à mettre en relation ses membres à la fois sur un plan personnel par des échanges informels ou des moments de détente, mais aussi professionnel en incitant à la collaboration par des apports mutuels liés à la multitude et à la diversité des compétences présentes.

Au-delà des aspects pratiques et économiques, les espaces de coworking révèlent également une dimension sociale importante qui prend la forme d'une communauté d'utilisateurs. Le statut de travailleur indépendant implique par définition un travail réalisé majoritairement en dehors du cadre de l'entreprise et donc des échanges limités avec des collègues ou collaborateurs. L'espace de coworking propose en réponse, un lieu d'échange permettant de rompre l'isolement des travailleurs indépendants et de redonner une dimension sociale à

leur activité, jouant pleinement le rôle de tiers-lieu. Le champ lexical utilisé par les espaces de coworking eux-mêmes est révélateur de l'importance que revêt l'aspect social voire affectif dans la définition et la promotion du lieu : « bienveillant », « chaleureux », « agréable », « convivial », « collaboratif », « émulation », « lien social »... Le coworking cherche ainsi à se positionner comme le compromis idéal entre l'entreprise (lieu fonctionnel et propice au travail mais rigide, normalisé et impersonnel) et le domicile (lieu chaleureux, confortable et non contraignant mais pouvant générer solitude et distraction), en proposant d'allier les avantages des deux.

Depuis l'ouverture de la Cantine à Paris en 2008, considéré comme le premier espace de coworking français, des centaines de tiers-lieux ont vu le jour, multipliant les services proposés, les modes d'organisation et de gestion et les domaines d'activités concernés. À Rennes, c'est en 2010 que la Cantine Numérique propose le premier espace de coworking dans les locaux des Champs-Libres, à l'initiative d'une dizaine d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels de la Métropole rennaise.

Les espaces recensés 10 ans plus tard en Ile-et-Vilaine ont évolué tant sur les services proposés que sur leurs modes de gestion qui illustrent la diversité de ces dispositifs :

- gestion privée soit sous forme d'une entreprise (SAS, SCI, SARL) soit sous forme d'une association,
- gestion entièrement publique
- gestion mixte public-privé avec généralement un soutien financier de collectivités à un projet privé via le prêt de locaux, des subventions au lancement du projet...



© Jacky Chiu

LES PRATIQUES ACTUELLES : CHIFFRES CLÉS NATIONAUX, ESTIMATIONS DU NOMBRE DE TÉLÉTRAVAILLEURS ET COWORKERS EN 2015 ET 2025 ET IMPACT SUR LES MOBILITÉS

Les pratiques de télétravail sont diverses et peuvent être informelles. Elles sont de fait difficiles à mesurer. Pour estimer la population concernée en Ile-et-Vilaine, notre étude³ se base sur la méthode du CGET⁴ et s'inspire de l'étude de l'Auran⁵. Ainsi, nous estimons le nombre d'actifs concernés par le télétravail et le coworking et l'impact direct qu'ils auraient sur les déplacements.

1. ESTIMATION DE LA PRATIQUE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LES ÉTUDES NATIONALES DE RÉFÉRENCE

Télétravail

À l'échelle nationale, plusieurs études proposent des estimations du nombre de télétravailleurs. Les résultats diffèrent en fonction des méthodes utilisées (sondages, ratios, etc.), du type de pratique (formelle ou informelle) et de la définition d'un télétravailleur (temps de télétravail, lieu, régularité, etc.). Les résultats varient donc entre 8% des actifs occupés pour la DARES⁶ et 25% pour Eurofound, cependant on observe que la majorité des résultats récents (2014-2017) sont compris entre 12 et 17%.

L'étude Eurofound permet de situer la France à l'échelle européenne. Selon son classement, la France est l'un des pays où le télétravail au sens large est le plus développé (25%). Elle se situe dans les premières positions, derrière des pays du nord de l'Europe comme le Royaume-Uni ou la Suède, où le télétravail est très développé comme le confirme l'étude de Greenworking. En revanche, le cabinet de conseil situe la part de télétravailleurs français salariés à 12,4% en 2012.

En France, les études et sondages réalisés aboutissent majoritairement à un ordre de grandeur similaire. Le sondage du Tour de France du Télétravail estime en 2012 la part des télétravailleurs à 16,7%. Il en est de même pour LBMG Worklabs qui arrive à un résultat similaire à partir de ratios. Dans son guide

Pour les 24 espaces de coworking recensés en Ile-et-Vilaine (hors télé-centres et centres d'affaires) 13 sont gérés par une entreprise, 9 par des associations (dont certaines bénéficient de subventions publiques) et seuls 2 sont en gestion publique ou semi-publique (un des deux espaces a été confié en gestion à un particulier par Délégation de Service Public).

L'engouement pour les espaces de coworking (près d'1,2 millions d'utilisateurs et 14 000 espaces recensés dans le monde¹, entre 400 et 600 espaces recensés en France selon les sources²) est un phénomène à ce jour principalement urbain, associé à l'image d'un public relativement jeune et proche de la sphère créative et des technologies de l'information et de la communication. Plus récemment, on assiste à l'émergence de ces tiers-lieux de travail dans des villes moyennes, les territoires périurbains et ruraux, diversifiant leur vocation et cherchant à élargir les publics auxquels ils s'adressent. Les motivations des porteurs de ces projets sont très diverses et touchent un large spectre d'enjeux autour du développement économique, du vivre-ensemble, de la revitalisation des espaces ruraux, de la limitation des déplacements pendulaires vers les centres urbains... Dans tous les cas, ces projets cherchent à répondre à une demande pressentie autour de ces nouvelles formes de travail nomades, qui apparaissent relativement complexe à appréhender et voient donc se développer des initiatives plus ou moins concluantes.

1 Enquête nationale coworking France, La Fonderie, 2015.

2 Enquête globale coworking, Deskmag 2017 / www.carte-coworking.fr, 2017.

3 Étude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires. Commissariat général à l'égalité des territoires, 2015.

4 Commissariat général à l'égalité des territoires.

5 Le télétravail, un virage à négocier. Agence d'urbanisme de la région nantaise, 2017.

6 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

méthodologique sur le télétravail, l'ANACT¹ estime à 14,2% le nombre de salariés du privé et du public qui télétravaillent. La DARES évalue les télétravailleurs à 8% des actifs occupés en 2015.

Coworking

Concernant les estimations du nombre de coworkers, elles sont assez larges et varient du simple au triple entre 100 000 personnes en France pour le conseil d'orientation pour l'emploi et 300 000 pour le cabinet de ressources humaines RH Kronos.

2. ESTIMATIONS POUR L'ILLE-ET-VILAINE

Méthode

La méthode du CGET appliquée et adaptée par l'Audiar à l'Ille-et-Vilaine comprend 4 étapes pour évaluer le volume de télétravailleurs actuels et d'ici 2025.

- 1- On dénombre les actifs en emploi (plus de 450 000 en Ille-et-Vilaine).
- 2- Sur ce nombre, on applique un ratio du CGET pour estimer le nombre de télétravailleurs pour chaque CSP².
- 3- L'évolution de la part des télétravailleurs pour chaque CSP est appliquée à la population active occupée actualisée à 2025.
- 4- Pour évaluer la part d'actifs travaillant en tiers-lieux, on s'appuie sur les estimations du CGET qui anticipe une augmentation de la part des télétravailleurs en tiers-lieux de 10% en 2015 à 30% en 2025.

PART D'ACTIFS TÉLÉTRAVAILLANT PAR CSP EN FRANCE	2015	2025
Agriculteurs exploitants	0%	0%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	10%	17%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18%	30%
Professions intermédiaires	18%	30%
Employés	11%	17%
Ouvriers	0%	0%

Source : CGET.

L'évolution du nombre de télétravailleurs varie selon la CSP.

Principaux résultats

Télétravail

En Ille-et-Vilaine, on estimerait à 50 000 le nombre de télétravailleurs en 2015 ce qui représenterait respectivement 11% de la population active en emploi (450 000 actifs occupés). Selon le scénario d'évolution du CGET, ils seraient 87 000 en 2025 (18% de la population active en emploi).

¹ Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.
² Catégorie socio-professionnelle.

Les professions intermédiaires sont en volume les premiers télétravailleurs, suivis des cadres et des employés. Tandis que les ouvriers et les agriculteurs ont une activité de télétravail marginale et non prise en compte pour le CGET.

Selon le scénario d'évolution du télétravail, les actifs des professions intermédiaires seront 37 000 à travailler à distance en 2025 en Ille-et-Vilaine.

Coworking

La méthode du CGET conduit à une estimation des coworkers à 5 000 actifs dans le département. Ils devraient connaître une forte augmentation en passant à 26 000 en 2025, bien que cette pratique resterait marginale (5,8% des actifs occupés). En réalité, l'enquête réalisée auprès des responsables d'espaces de coworking évalue plutôt actuellement ce chiffre à 500 personnes maximum. Le volume est donc 10 fois moins élevé que celui calculé. Cet écart provient certainement de la méthode nationale qui prend en compte les pratiques en Île-de-France bien plus intenses qu'en Province.

3. COWORKING ET GAINS EN KM OU EN GES

L'augmentation du nombre de télétravailleurs et de coworkers réduit de fait les déplacements domicile-travail³. Grâce à la distance parcourue moyenne en Ille-et-Vilaine (20 km aller-retour), on peut estimer les kilomètres évités⁴ par jour dans l'hypothèse de 43 jours/an de télétravail pour les CSP concernés⁵. Considérant l'émission moyenne de GES, on estime que seuls 3 à 4% des GES seraient évités à 2025 par ces pratiques de télétravail.

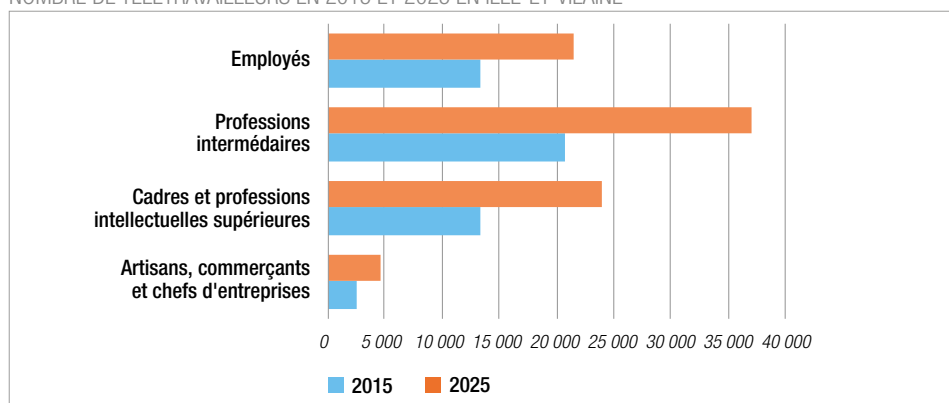
Les kilomètres et les GES évités sont une approche des bénéfices que peut retirer le territoire (moins de pollution, moins d'embouteillages...), mais des données complémentaires comme le temps moyen de déplacement, l'heure de déplacement, la qualité du parc de véhicule, la distance avec le lieu de coworking, etc. seraient également à prendre en compte pour obtenir une approche plus précise.

³ Le développement du coworking peut limiter la congestion du trafic routier qui a un coût environnemental, mais également économique (carburant gaspillé, improductivité liée aux retards de salariés, coûts supplémentaires pour les transporteurs routiers, coût d'opportunité, etc.).

⁴ Méthode : Le télétravail, un virage à négocier. Agence d'urbanisme de la région nantaise. 2017

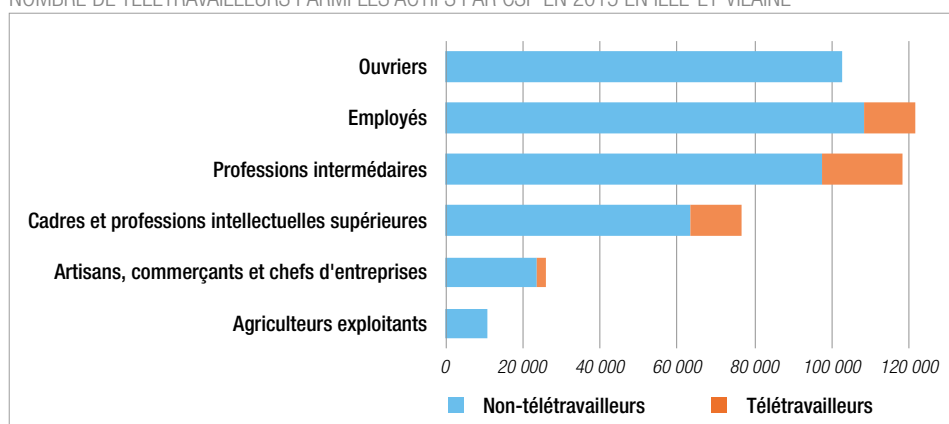
⁵ En cohérence avec les hypothèses développées par l'Auran, dans notre analyse nous considérons qu'un télétravailleur travaille à distance 1 jour par semaine durant 43 semaines par an (soit 43 jours par an de télétravail).

NOMBRE DE TÉLÉTRAVAILLEURS EN 2015 ET 2025 EN ILLE-ET-VILAINE



Source : Audiar, méthode CGET.

NOMBRE DE TÉLÉTRAVAILLEURS PARI MI LES ACTIFS PAR CSP EN 2015 EN ILLE-ET-VILAINE



Source : Audiar, méthode CGET.

	PÉRIMÈTRE	Actifs en emploi	Estimation du nombre de télétravailleurs	Part de la population active qui travaille en emploi	Part des kilomètres évités grâce au télétravail	Gain en émission de GES *	Estimation du nombre de coworkers
2015	Rennes Métropole	239 042	29 743	12%	2%	2%	2 974
	AU de Rennes hors Rennes Métropole	76 957	7 026	9%	2%	2%	703
	Ille-et-Vilaine hors AU de Rennes	140 299	13 351	10%	2%	2%	1 335
	Ille-et-Vilaine	456 298	50 119	11%	2%	2%	5 012
2025	Rennes Métropole	248 604	51 805	21%	3%	4%	15 541
	AU de Rennes hors Rennes Métropole	80 035	12 131	15%	2%	3%	3 639
	Ille-et-Vilaine hors AU de Rennes	145 911	23 029	16%	2%	3%	6 909
	Ille-et-Vilaine	474 550	86 965	18%	3%	4%	26 090

Source : Audiar.

* Gaz à effet de serre

Le coworking en Ile-et-Vilaine

Espaces disponibles, fréquentation et mobilités des coworkers

Ce chapitre a pour objectif de mieux cerner les pratiques de coworking en Ile-et-Vilaine. Pour ce faire, un recensement et une typologie des tiers-lieux ont été dressés.

Sur la base de cet inventaire, 25 entretiens ont été effectués auprès des espaces de coworking et centres d'affaires. Interrogés sur leur structure, leur modèle économique et leurs modalités de fonctionnement, les responsables ont également exprimé leur perception du développement potentiel de ce nouveau mode de travail. Enfin, une enquête quantitative a été menée, puis 5 coworkers ont été interrogés en face à face afin de mieux connaître à la fois leurs pratiques de tiers-lieux et leurs mobilités.



© Le Loft Coworkin Rennes

RECENSEMENT ET TYPOLOGIE DES ESPACES DE COWORKING SUR LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE COOPÉRATION

L'Audiar a réalisé un recensement et une typologie des 35 tiers-lieux de travail en Ile-et-Vilaine. Elle distingue quatre types de lieux :

- 16 espaces uniquement dédiés au coworking (lieu de travail partagé, porté par une communauté collaborative)
- 7 espaces de coworking adossés à un autre tiers-lieu (incubateur, pépinière d'entreprise, FabLab, télé-centre...)
- 8 centres d'affaires et location de bureaux ou de salles de travail
- 4 bureaux partagés adossés à une structure non dédiée (médiathèque, centre culturel, point accueil emploi...)

Par ailleurs, 6 projets sont en cours à Pleurtuit, Fougères, Bédée, Janzé, La Bouëxière, Bain-de-Bretagne.

L'offre actuellement recensée en Ile-et-Vilaine est dans sa grande majorité concentrée dans le tissu urbain rennais (18 espaces de coworking sur 24 recensés sont localisés à Rennes ou dans la première couronne de l'agglomération).

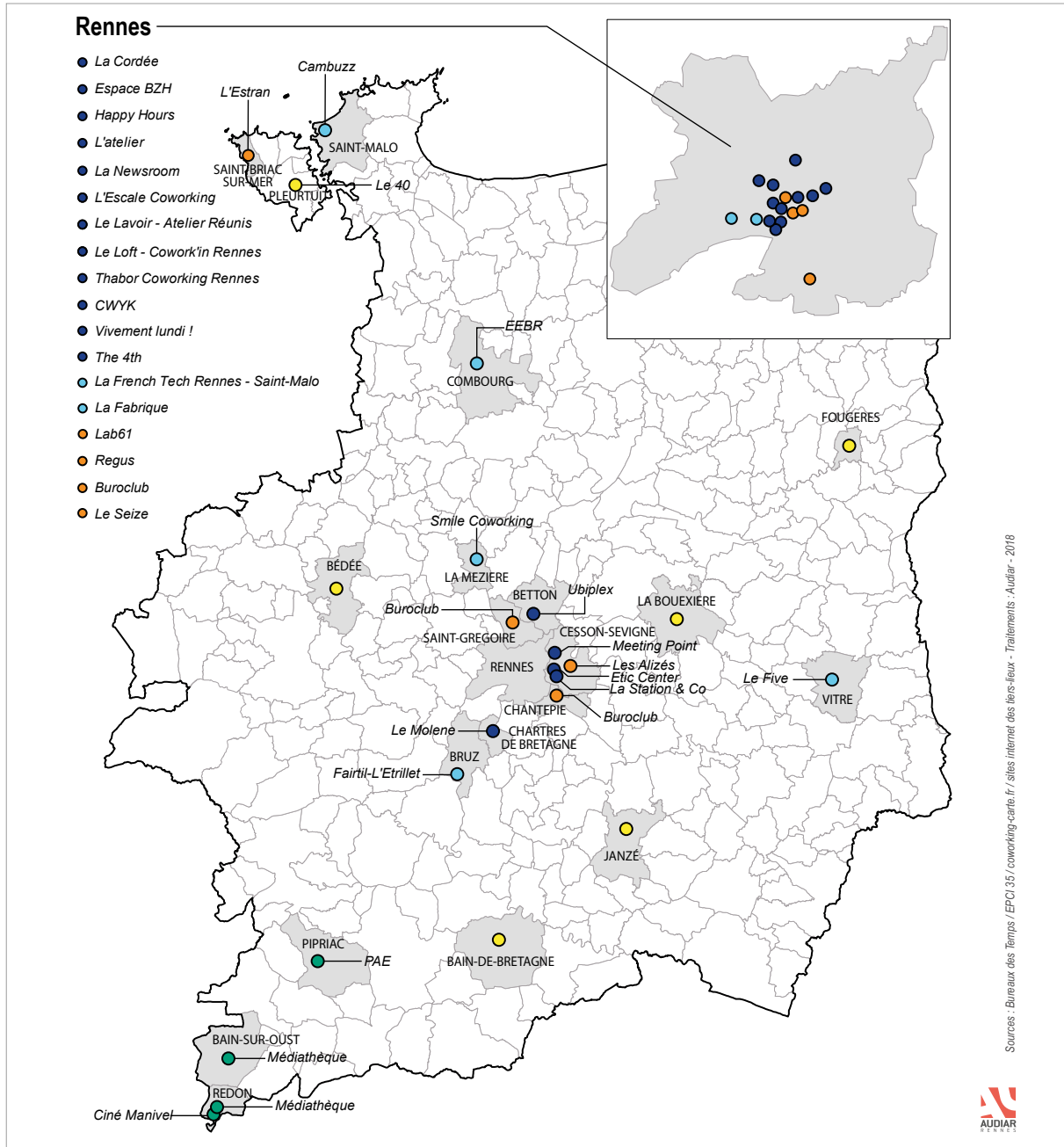
Typologie des tiers-lieux de travail

- Commune accueillant ou ayant un projet de tiers-lieu de travail
- Espace uniquement dédié au coworking (lieu de travail partagé, porté par une communauté collaborative)
- Espace de coworking adossé à un autre tiers-lieu (incubateur, pépinière d'entreprise, FabLab, télé-centre...)
- Centres d'affaires et location de bureaux ou de salles de travail
- Bureaux partagés adossés à une structure non dédiée (médiathèque, centre culturel, point accueil emploi...)
- Projet en cours



© La Newsroom

LES TIERS-LIEUX DE TRAVAIL EN ILLE-ET-VILAINE



SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES D'ESPACES DE COWORKING

Cette partie synthétise les échanges qui ont eu lieu avec les responsables des espaces de coworking en Ille-et-Vilaine, que l'Audiar remercie sincèrement pour leur accueil chaleureux. Elle a pour objectif de poser un état des lieux et d'esquisser des pistes de réflexion notamment sur les mobilités, les liens avec les collectivités et le développement futur de ces espaces.

SYNTHÈSE

STATUT ET MODE DE GESTION :
des espaces privés pour l'essentiel

DES ESPACES ATYPIQUES :
ils reposent souvent sur la combinaison complexe entre un lieu et une personnalité, porteur de projet et / ou animateur

LA MOSAÏQUE DES COWORKERS :
des tiers-lieux ouverts sur tous types de métiers, avec une dominante des indépendants mais une forte présence de salariés.

L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ :
le cœur du coworking.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :
des lieux facilitants où chacun vient chercher flexibilité (des horaires et des espaces) et simplicité (tarification horaire, peu d'engagement).

LES MOTIVATIONS DE COWORKERS :
différence indépendant / salarié.

LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN :
un motif peu cité.

MODÈLE ÉCONOMIQUE :
des tarifs assez homogènes, une rentabilité difficile.

LA PERCEPTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES PAR LES RESPONSABLES D'ESPACES DE COWORKING :
entre concurrence et opportunités de collaboration.

VISION PROSPECTIVE DES GESTIONNAIRES DE SITES :
des espaces maillés et en réseau à 2040 mais sous condition.

Histoires des projets : des espaces atypiques qui reposent souvent sur la combinaison complexe entre un lieu et une personnalité, porteur de projet et animateur.

La plupart des ouvertures d'espaces de coworking à Rennes sont l'objet d'un croisement de deux faits : l'émergence d'un besoin du porteur de projet lui-même et une opportunité immobilière.

On distingue globalement 4 types d'histoires :

- celle d'un chef d'entreprise qui, profitant d'un besoin d'extension de sa propre entreprise ou d'une opportunité immobilière, décide de voir plus « grand » au sens propre comme au figuré, s'entourant d'un espace à aménager en tiers-lieux et aussi d'une communauté permettant un frottement de ses salariés avec d'autres (*La Newsroom, L'Ubiplex, La Fabrique, Thabor Coworking, L'Atelier, Le Seize*) ;
- celle d'un indépendant isolé décidant de créer son lieu de coworking afin de répondre à son propre besoin (*L'Escale, Le Molène, L'Étrillet, Espace BZH*), jugeant que le marché était mature à Rennes pour y implanter un concept existant alors à cette époque plutôt dans des métropoles de taille plus importante comme Paris ou Lyon (*Le Loft, La Cordée, Le Lavoir* et plus récemment *Meeting Point*) ;
- celle d'un groupe d'entrepreneurs décidant de créer un espace associatif (*HappyhOurs, La Manufacture*) ;
- celle enfin, partant d'une initiative territoriale forte (*L'espace de coworking de la French Tech Rennes St-Malo* dans le bâtiment totem du projet idoine¹ et qui accueille également des salles de réunion et un Startup Hotel au 3^{ème} niveau, *Espace Entreprises Bretagne Romantique* émanation de la Communauté de communes, *La Cambuzz* portée par l'Association Digital Saint-Malo et soutenue par l'agglomération, *L'Estran* développé par la Mairie de Saint-Briac).

La majorité croisent également des opportunités immobilières et des coups de cœurs pour des sites exceptionnels comme les bords de Vilaine (*la Newsroom, le Lavoir, le Domaine de l'Étrillet*), le château de la Vallée autour des méandres de l'Ille (*L'Ubiplex*), la vue panoramique sur la place du Parlement (*HappyhOurs*), la place Hoche (*Le loft*), une chapelle désacralisée (*CWYK*), la friche urbaine des Cartoucheries (*La Fabrique*) et les bâtiments totems d'ex TDF à la Mabilais (*FTRStM*), ceux de la Grande Passerelle à la gare de Saint-Malo (*La Cambuzz*). Certains espaces sont dans des sites immobiliers plus com-

¹ *French Tech Rennes Saint-Malo* devenue en juin 2018 *Le Pool*. La « *French Tech* » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les startups françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des start-up d'une part et leur rayonnement international d'autre part.



© Pixapixel.com

muns mais étudiés pour être dans le cœur de ville comme la Cordée (passage du Louis d'or à Rennes), la Manufacture (rue piétonnière à Vitré), L'Estran (place du centre à Saint-Briac). Les seuls en périphérie du tissu urbain dense sont EEBR (ZA Moulin Madame) et Smilecoworking (ZA Cap Malo). Ils sont alors dans de l'immobilier de bureaux construit récemment.

Statut et mode de gestion : des espaces pour l'essentiel privés

La plupart des sites relèvent d'une gestion privée, le lieu appartenant à une entreprise soit dédiée à l'activité (le Loft, la Cordée), soit en lien avec le coworking (L'Ubiplex, La Fabrique). Il faut souligner deux montages spécifiques : Celui reposant sur des fonds publics en partie (French Tech Rennes Saint-Malo, La Cambuzz, L'Estran), et ceux associatifs (comme HappyhOurs ou la Manufacture).

Association sans but lucratif fondée par quatre amis, dotée d'un Bureau élu, HappyhOurs est locataire des locaux occupés (anciennement quai Dugay-Trouin et désormais place du Parlement). Les recettes récoltées par l'association au travers de ses membres sont automatiquement réinvesties pour la communauté, notamment pour l'amélioration des lieux, de la décoration, du mobilier supplémentaire si nécessaire ainsi que des travaux d'aménagement, d'entretien et de ménage. Les adhérents sont pleinement investis dans la gestion de ce lieu associatif.

La Manufacture est une association fondée par deux amis suite à l'identification par bouche à oreille d'un besoin des jeunes entrepreneurs/ indépendants/ étudiants de disposer d'un lieu

de travail alternatif à Vitré pour créer une émulation autour de projets professionnels et culturels notamment ¹.

Le Collectif ² rennais des espaces de coworking incite chaque personne intéressée à tester différents lieux pour se faire une opinion complète des services, des ambiances et des réseaux proposés. Il ne semble pas pour l'instant y avoir de concurrence affichée et affirmée entre ces tiers-lieux. Le Collectif permet d'ailleurs à ses adhérents de veiller aux valeurs du coworking (animation/convivialité) et d'échanger des conseils en gestion du lieu (assurance, ERP ³...).

La mosaïque des coworkers : des tiers-lieux ouverts sur tous types de métiers, avec une dominante des indépendants.

Diversité des métiers

L'archétype du coworker est un homme d'une trentaine d'année, exerçant dans le domaine du numérique ou du graphisme. Si c'est bien à partir de cet usager type qu'a pris l'essor du coworking en France, la caricature n'est plus de mise.

Tous types de métiers sont accueillis dans les espaces de coworking breilliens (traducteurs, architectes, commerciaux, photographes, consultants en cabinet d'études, détective privé, humoriste, journalistes, agent immobilier, spécialistes en

¹ L'activité de coworking de l'association a été interrompu en mars 2018 faute de fréquentation - voir partie concernant les modèles économiques.

² Les espaces de coworking de Rennes et sa région se sont fédérés en un collectif qui réunit : HappyhOurs, La Cordée, Le Lavoir, Le Loft, SmileCoworking, L'Ubiplex, La French Tech Rennes Saint-Malo, Thabor Coworking, L'Escale, Espace bzh, La Newsroom, QWYK.

³ ERP : établissement recevant du public.



Diversité des attentes

Résidents/nomades

Deux publics existent, les résidents et les nomades, différenciés par leur type de fréquentation. Selon les gestionnaires, les coworkers résidents viennent chercher principalement un lieu de travail hors du domicile, la convivialité et un réseau professionnel².

Les nomades recherchent dans le tiers-lieu un espace de travail, en mobilité. La dimension collaborative et communautaire est souvent absente, c'est avant tout un lieu équipé et pratique qui est attendu.

Statuts d'emploi

Mais les motivations³ sont différentes selon les profils : les freelance recherchent en premier lieu une ambiance studieuse, de la motivation. Ils cherchent un rythme et fuient la solitude professionnelle et l'isolement.

Les salariés en télétravail y trouvent un espace loin de la maison et de son animation. Ils cherchent un cadre, un lieu, un quartier.

Les commerciaux et VRP, qui n'ont pas de lieu de travail fixe, y trouvent un lieu équipé (pour faire leur travail de reporting, leurs bilans, leurs comptes rendus de visite clientèle...).

Les espaces de coworking accueillent également des indépendants qui prennent un salarié ou un stagiaire, et ne peuvent donc plus exercer à leur domicile.

Les entreprises de plus grande taille (jusqu'à 5 personnes environ) viennent y chercher des compétences multiples, en interagissant avec d'autres métiers et une certaine souplesse dans l'immobilier d'accueil. Elles ne souhaitent pas avoir de contraintes administratives (engagement dans un bail, montant des charges locatives imprévues, normes de locaux accueillant du public...) et n'ont souvent pas envie de prendre un bail 3-6-9 qui pourrait pourtant parfois leur coûter moins cher que 5 places en résidence dans un espace de coworking.

Une entreprise a même privatisé durant plusieurs mois une salle de réunion pour habituer ses salariés à travailler en openspace, avant de réaménager complètement ses propres bureaux.

Les loueurs occasionnels des salles de réunion cherchent un cadre agréable et original (salons de réunion de type lounge), loin des salles aseptisées et vieillottes des hôtels/conférences.

Espace rural/ urbain/ périurbain/ littoral

Les gestionnaires ressentent les besoins différemment en péri-urbain qu'en centre-ville ; dans le périurbain les demandes émaneraient plutôt de micro-entrepreneurs qui recherchent des locaux peu chers et souples, plus qu'une « ambiance » coworking. Ce sont parfois des personnes qui fréquentaient d'autres espaces de coworking et ne veulent plus aller jusqu'à Rennes (Le Molène, L'Ubiplex).

courtage de prêt, masseur, sophrologue, musicien, métiers de la mode... et bien sûr développeurs web, créatifs, blogueurs et spécialistes de la communication) à l'exception des métiers du phoning, trop dérangeant pour les autres utilisateurs.

Il n'y a pas de volonté de spécialisation de la part des espaces breilliens, mais la dominante numérique de la French Tech Rennes Saint-Malo joue un effet d'attractivité sur ces profils. En outre la Newsroom par sa proximité géographique avec le TNB et France 3 a une tonalité plutôt axée sur la communication-média.

Si la moyenne d'âge semble bien la trentaine, les tiers-lieux accueillent du jeune diplômé au retraité ; les femmes sont présentes mais certainement en moindre proportion.

On s'inscrit parfois en espace de coworking comme en club de sport : des responsables ont remarqué les bonnes résolutions de début janvier : des travailleurs isolés, parfois démotivés ou sentant une dilution de leur rythme de travail, poussent la porte du coworking en janvier, visitent des sites. Portés par leurs engagements vis-à-vis d'eux-mêmes, ils concrétisent parfois par un abonnement, ou non... car seules 10 à 15% des personnes qui visiteront l'espace s'y inscriront selon un gestionnaire¹.

Les espaces de coworking visités proposent exclusivement du bureau, à l'exception du Domaine de l'Etrillet qui comporte une petite partie artisanale (torréfacteur ; artisan qui réalise des luminaires). Il est à la fois FabLab avec des outils à disposition, une ferme pédagogique, un café associatif, un espace de coworking, un lieu de formation reconversion professionnelle... c'est un lieu hybride où le coworking n'est qu'un aspect du projet. La Cordée réfléchit à des modèles de « Cordée atelier » en France pour artisans, avec mutualisation de matériel mais les questions de conflits d'usage et de conditions de sécurité sont à résoudre.

¹ Pour des questions de diversité de vocabulaire, sont employés indifféremment les termes « responsables » ou « gestionnaires » d'espace de coworking.

² Cet aspect s'est vu vérifié lors de l'enquête réalisée par l'Audiar-Junior Entreprise de Science Po Rennes auprès des coworkers.

³ Cette mosaïque des motifs a été complétée et hiérarchisée par l'enquête menée auprès des coworkers eux-mêmes.

Cela induit des questionnements différents pour ces espaces : les communautés de salariés en télétravail ou les groupements d'indépendants n'existent pas en milieu rural pour un premier contact et la prospection ; il faut davantage faire appel au bouche à oreille, embarquer les acteurs économiques et les relais d'opinion comme les commerçants, les acteurs associatifs dans l'ouverture de l'espace de coworking.

En outre, les espaces de coworking (La Cambuzz, L'Estran) du littoral touristique (Saint-Malo, Saint-Briac) visent une double clientèle : celle des coworkers résidents à l'année et celle des résidents secondaires. Durant les vacances scolaires ou lors des week-ends prolongés, Parisiens ou étrangers en vacances en famille et qui ont besoin d'un espace pour télétravailler, viennent dans les espaces de coworking.



Les salariés en coworking, un profil à investiguer

Les responsables de sites ne savent pas évaluer précisément la part des salariés dans leur clientèle. Ce type de raisonnement leur importe peu ; le coworker est souvent un « slashers »¹. Au sein de l'espace de coworking, il répond aux mails professionnels de son premier métier, développe le site internet à partir duquel il compte créer à terme sa 2^{ème} activité et reste actif pour ses activités associatives... bref tout se mélange.

Le gestionnaire d'espace de coworking identifie spécifiquement un salarié lorsque c'est l'employeur qui prend en charge le règlement de la facturation. Or, les salariés prennent souvent l'initiative de payer eux-mêmes au début pour démontrer à leur employeur l'utilité et la rentabilité de la pratique, par rapport au télétravail à domicile.

Les entreprises qui paient une place à leurs salariés restent minoritaires ; établies à Paris, Lyon, Montréal ou Hambourg, elles pénètrent le marché breton ou de l'Ouest via des salariés recrutés localement selon leurs compétences ou détachés pour un moment. Dans ce cas, elles demandent parfois des devis aux espaces et vérifient les prestations proposées (services, ergonomie...).

Dans ce contexte, les tiers-lieux de travail ont un rôle majeur dans l'accueil des actifs. Ce sont des lieux vitrines de l'attrac-

tivité et de l'hospitalité du territoire. Ils ont un rôle de prescripteur et de guide, dans l'approche du tissu économique breillien. Point de contact avec des start-ups envisageant de s'installer, les espaces de coworking (privés ou publics) constituent, de fait, un des outils de développement économique.

Dans le cas très spécifique de la French Tech Rennes Saint-Malo, de grandes entreprises locales y réservent des volumes de journées de coworking par an pour leurs collaborateurs, afin qu'ils se frottent aux innovations imaginées au Mabilay. Mais cette démarche reste marginale.

Les espaces de coworking sont aussi fréquentés par des salariés mobiles d'entreprises de l'Ouest comme Brest, Nantes² ou Lorient. Ce sont parfois des start-ups ouvrant une antenne à Rennes ou un consultant qui travaille sur plusieurs missions au sein du grand Ouest. Ces pratiques questionnent les gestionnaires sur leur mise en réseau (cf. partie Prospective, p.60). Il est à noter que l'adhésion à La Cordée de Rennes ouvre l'accès à tous les sites « Cordée » de France. Ainsi des personnes de la Cordée de Rennes fréquentent régulièrement celle de Nantes et inversement. Elles vont aussi ponctuellement au site parisien (La Cordée quartier gare de Lyon) entre des rendez-vous commerciaux, par exemple.

L'animation de la COmmunauté : le cœur du COworking

La plupart des lieux enquêtés disposent d'une animation réelle, ce qui permet d'ailleurs de les qualifier en espace de coworking, au sens de travail en communauté.

Toutefois, cette animation repose sur des modalités très différentes : alors que certains espaces ont un animateur dédié, toujours présent sur l'espace, aux heures classiques de bureau 9h-18h (Le loft, La Cordée, FTRStM...), d'autres se reposent sur un référent disponible au besoin ou d'une communauté associative soudée (happyhOurs).



¹ Le terme a été créé en référence au signe « / » (slash en anglais) qui sépare leurs différentes activités professionnelles. Selon l'Insee, ces « slashers » sont désormais plus de 2 millions en France.

² Toutefois, selon le gestionnaire, il n'y a pas entre Nantes et Rennes une mobilité aussi forte que celle entre les espaces lyonnais et Anney.



Dans certains espaces, il y a toujours une personne disponible qui permet d'orienter des visiteurs et d'aider les coworkers dans l'utilisation des services offerts (connexion internet, outils informatiques, copieurs, machine à expresso...). L'animation est également intense lorsque le responsable de l'espace de coworking est lui-même à l'origine de sa création afin d'y exercer, avec d'autres travailleurs, son activité professionnelle.

Le rôle de l'animateur ¹ est différent selon l'intensité de coworking souhaité : on distingue les espaces qui encouragent la communauté professionnelle et ceux qui facilitent plutôt le vivre ensemble, ces deux aspects n'étant bien entendu pas antinomiques.

Les animations de travail sont, par exemple, un petit-déjeuner de réseautage (qui permet de présenter les nouveaux arrivants), un « openoffice » (consultation d'une heure avec un expert juridique, fiscaliste... à prix modique mais payant pour éviter les rendez-vous non tenus) ou un « sandwich-expert » ². Les **événements conviviaux** reposent principalement sur deux fondamentaux, comme dans toute entreprise, à savoir :

- manger : l'espace de coworking organise un lunch à thème, fait venir un foodtruck ou organise des afterworks ludiques ;

¹ « animateur », « facilitateur » ou « couteau suisse »... les appellations sont diverses

² un expert vient présenter son activité. C'est lui qui paie le sandwich à une dizaine de coworkers réunis.

- faire du sport : l'animateur organise des séances de running le midi, négocie un accès préférentiel à des salles de sport ou propose un coach sportif de groupe.

Les deux aspects se croisant à terme : les réussites professionnelles sont ainsi fêtées à l'initiative des coworkers (goûter organisé par l'indépendant qui vient de gagner un contrat...). Selon le Loft, les coworkers sont fidèles à un espace de coworking car ils y tissent un tissu social et amical. Les anniversaires ou autres événements familiaux y sont célébrés spontanément, quasiment entre amis.

Aspect original, l'activité de coworking du Lavoir est couplée avec une association culturelle qui propose des concerts une fois par mois, des expositions et vernissage, etc. La mixité des activités et des publics est très importante aux yeux de la gérante qui avait à l'origine dédié une partie des locaux à des ateliers d'artistes.

À l'exception de la FTRStM qui repose sur un écosystème très particulier, les relations de business entre coworkers sont lentes à mettre en place ; ce n'est que peu à peu que les freelance répondent ensemble à des appels d'offres ou que des coworkers font appel à leurs compétences croisées pour leur vie personnelle ou professionnelle (un conseil en prêt immobilier en échange d'un rafraîchissement d'un site internet). Mais l'entraide fonctionne à plein.

L'animateur a également un rôle de régulateur, médiateur au sein de la communauté humaine. En effet, un espace de coworking n'est pas dépourvu des petites tensions qui font la vie en société comme le bavardage dans un espace non adapté, la propreté des espaces de lunch, l'approvisionnement en papier ou en café... L'animateur veille aussi au respect des matériels, les gestionnaires ayant aussi attiré l'attention sur une dégradation parfois accélérée de lieux qui sont moins appropriés qu'un bureau individuel et donc moins respectés.

L'animateur est aussi très souvent le lien entre l'espace de coworking et son écosystème local (les collectivités, les acteurs économiques, les associations...).

Modalités de fonctionnement : des lieux facilitants où chacun vient chercher flexibilité (des horaires et des espaces) et simplicité (tarification horaire, peu d'engagement)

Capacité d'accueil

Les capacités d'accueil des espaces sont très diverses. Elles varient d'une douzaine de postes de travail en instantané (openspace et bureaux privatifs) à plus de 60 personnes.

Aménagement des locaux

Les espaces sont de diverses natures ; certains proposent exclusivement de l'openspace, d'autres des bureaux à 4 ou encore des bureaux individualisés. Des salles de réunion réservables et privatisables complètent nécessairement l'offre

proposée ainsi qu'une cuisine/espace-café a minima. Une salle de sieste, des douches, un jardin, une cour de ville ou une terrasse offrent parfois d'autres aménités.

Pour structurer leurs espaces, les responsables ont soit adapté l'immobilier existant à leur projet de coworking, soit réaménagé entièrement les espaces, partant du besoin exprimé par les utilisateurs.

Il ressort de l'enquête que les bureaux privatifs et les espaces de confidentialité sont très prisés, afin de recevoir des clients/prospects ou s'isoler une heure pour développer un produit ou recevoir des appels sensibles. Les gestionnaires recommandent donc de laisser une certaine souplesse dans l'aménagement futur du lieu, celui-ci devant être adaptable aux besoins réels des usagers ; un responsable a par exemple reconnu que son openspace était surdimensionné par rapport à la demande exprimée, au détriment de lieux plus intimes.

Le fonctionnement en espace entièrement ouvert, même s'il reflète l'esprit coworking, ne peut pas satisfaire tous les publics. Certains veulent profiter des espaces de convivialité mais sont aussi contraint à une certaine confidentialité à certains moments de par leur activité.

La présence de salles annexes, louées pour des réunions, séminaires ou entretiens d'embauches, permet d'offrir aussi au coworker de s'isoler ponctuellement si elles sont libres.

Le Collectif rennais insiste sur la nécessité de professionnaliser l'offre d'espaces de coworking. Il s'agit de disposer de matériels adaptés et d'être en règle avec la législation. On relève dans leurs soucis notamment la connexion haut débit avec box adaptée (attention aux espaces qui n'arrivent pas à fournir du débit avec une box pour particuliers), l'ergonomie offerte aux utilisateurs (avec normes convenant au droit du travail et à la médecine du travail) et bien sûr des assurances et normes ERP respectées. Ces éléments sont essentiels alors que l'offre se développe en France tous azimuts ¹.



¹ CoHome est une plateforme qui met en relation des professionnels nomades en quête d'un espace de travail avec des particuliers qui sont prêts à les accueillir dans leur logement. Ce site internet a fermé.

Services apportés

Certains espaces de coworking proposent un système de visioconférence, un secrétariat et une domiciliation d'entreprise. D'autres apportent ou imaginent à terme des services identiques aux conciergeries d'entreprises (livraison de panier légumes, manucure-coiffeur...).

Horaires de fonctionnement du site, modalités d'accès

Deux publics existent, les « résidents » et les « nomades », différenciés par leur type de fréquentation. On distingue la fréquentation ponctuelle, tarifiée à l'heure et celle régulière, avec un paiement au mois, ce qui permet souvent un accès libre aux espaces, y compris en horaires décalés.

Les bureaux privatifs sont proposés aux « résidents » sous forme d'une prestation de service (pas de bail) avec engagement variable (de 3 mois à 12 mois) et possibilité de résilier avec un préavis d'un mois.

La fréquentation par courte période par les « nomades » nécessite une modalité de contrôle de présence par badge ou un passage de l'animateur chaque demi-journée ou chaque début de journée, qui pointe les présences.

L'esprit du coworking reposant sur une flexibilité et une souplesse des temps et des lieux de travail, beaucoup d'espaces proposent un accès en dehors des horaires classiques de bureau (9h-19h).

Dotés d'un badge d'ouverture des locaux, les coworkers « résidents » peuvent bénéficier de leur espace de travail le soir et les week-ends, 7j/7 & 24h/24.

Cette souplesse est un argument commercial, usité par les responsables. Mais dans les faits, peu d'utilisateurs travaillent en horaires décalés de façon régulière. Certains ont des périodes intenses (travail à effectuer dans un délai limité, nécessitant un grand nombre d'heures concentrées), d'autres ont parfois des contrats à l'international qui nécessitent des échanges sur d'autres fuseaux horaires ; mais cette clientèle est rare.

Le samedi reste un jour de fréquentation assez important dans les espaces rennais ; certains indépendants faisant leur rendez-vous commerciaux, consultations, auprès des particuliers ce jour-là. Des espaces de coworking peuvent être convertis en showrooms (vêtements, accessoires, beauté...) le soir ou le week-end.

Les espaces de coworking louent également leurs locaux, parfois entièrement, durant le week-end pour accueillir des séminaires d'entreprises (ex : réseau de rencontre de take it easy, biennale d'art contemporain...).

Si aucun espace ne ferme officiellement durant l'année, les creux saisonniers de Noël - Nouvel An et du mois d'août restent marqués. Il n'y a pas de pics de fréquentation spécifique sur une journée de semaine.

NOM	COMMUNE	TYPE	TARIFS (HT)
CWYK	Rennes	Coworking	240€ pour les 2 premiers mois puis 240€/ mois ; 60€/ semaine ; 12€/jour
Espace BZH	Rennes	Coworking	200€/mois pour 1 mois ; 160€/mois pour 3 mois en espace partagé, 550€/mois en espace privatif
Espace Entreprise Bretagne Romantique	Combourg	Coworking + Espace entreprise	Non renseigné
Fairtil - Domaine de l'Etrillet	Bruz	Coworking, fablab, café culturel, ferme pédagogique...	200€/mois
Happy Hours	Rennes	Coworking	20€/an de cotisation à l'asso. 12,50€/par jour (2 postes) ou 220€/mois (18 postes)
La Cambuzz	Saint-Malo	Coworking + Incubateur	la demi-journée : 5€ (4€ pour les adhérents), la journée complète : 10€ (7€ pour les adhérents) Carnet 10 journées : 80€ (50€ pour les adhérents)
La Cordée	Rennes	Coworking	Cotisation mensuelle 29€ + 3€/H plafonné à 219€ mensuel
La Fabrique	Rennes	Coworking + centre d'affaires	200€/mois
La French Tech Rennes St Malo	Rennes	Coworking + Incubateur	12€/jour ; 10€/jour (carnet 10jours) ; 210€/mois (dégressif en fonction du nombre de personnes occupant l'espace)
La Manufacture	Vitré	Coworking + Incubateur	Fermé
La newsroom	Rennes	Coworking	Openspace : 12€/j ; 20€/sem ; 75€/mois. Bureau individuel : 290€/mois
L'atelier	Rennes	Coworking	150€ / mois
L'atelier 10i	Rennes	Coworking	Fermé
Le Five	Vitré	FabLab + Coworking	250 €/mois 11€/h ou carnet de 20 demi-journées 95 euros (en plus des frais d'adhésion à l'association, proportionnés à la taille de l'entreprise)
Le lavoir - Atelier Réunis	Rennes	Coworking	6,25€/ demi-journée. 200€ /mois (avec domiciliation). 100€/ mois pour les stagiaires de résidents
Le Loft - Cowork'in Rennes	Rennes	Coworking	Open space poste non attribué : 3€/h, 75€/mois. Bureau attribué : 290€/mois
Le Molene	Chartres-de-B.	Coworking	À partir de 120 €/mois en résident ou 14 €/jour en nomade
L'Escale Coworking	Rennes	Coworking	98€/mois pour 2j/semaine. 147€/mois pour 3j/semaine. 225€/mois pour 5j/semaine
L'Estran	Saint-Briac	Centre d'affaires / coworking	Bureau solo 20€/jour, 8€ pour 2 h, 14€ pour 4 heures
Meeting Point	Cesson-Sévigné	Coworking	210€/mois en openspace non attribué. 330€/mois en bureau attribué (engagement 12 mois avec préavis d'un mois).
Next Office	Rennes	Coworking	Fermé. 29 €/ demi-journée
Smile Coworking	La Mézière	Coworking + centre d'affaires	Open à la carte 3 € /heure 15 € /jour 60 € / 5 jours. Open au mois 195 € /pers 175 € /pers. dès 3 pers. Stay bureau simple (8-10 m2) 445 € /mois. Stay bureau double 650 € / mois (à partir de).
Thabor coworking Rennes	Rennes	Coworking	Résident 1 bureau : 200€ HT / mois. Espace privatif - 4 bureaux : 450€ HT / mois
The 4th	Rennes	Coworking	230 €/mois
La Station & Co	Cesson-Sévigné	Coworking	Coworking de 250 à 500€/mois selon formule 1h = 4€ - 1/2 journée = 10€ - journée = 15€ Bureau fermé : 1h = 7€ - 1/2 journée = 25€ - journée = 40€
Ubiplex	Betton	Coworking	200 €/mois

Source : enquêtes et sites internet. Traitement Audiar.

Modèle économique : des tarifs assez homogènes, une rentabilité difficile

Résidents et nomades ont des tarifications calculées différemment : on distingue la fréquentation ponctuelle, tarifée à l'heure ou à la demi-journée¹ et celle régulière, avec un paiement au mois, ce qui permet souvent un accès libre aux espaces, y compris en horaires décalés.

Les tarifs pratiqués restent autour d'une même fourchette pour les résidents : de l'ordre de 200 à 300 euros par mois selon les services offerts, parfois davantage dans le cas de bureaux privatisés et réservés (550 euros).

Certains tiers-lieux d'initiative publique ou associatifs, ou dans des lieux où l'immobilier est moins cher, sortent des coûts plus modestes (moins de 100 euros/mois).

La tarification à l'heure ou à la journée pour les nomades est aussi homogène (10 à 13 euros/jour).

La présence de salles annexes, louées pour des réunions, séminaires, entretiens d'embauches ou des activités sportives et associatives permet en outre de couvrir une partie des frais fixes. Dans certains lieux, cela apporte environ un quart des revenus de la structure.

Les espaces de coworking sont sur des dynamiques très différentes : alors que certains sont bien installés et trouvent leur rentabilité, d'autres sont en situation plus compliquée du fait de leur ouverture récente ou de leur positionnement. Il reste néanmoins difficile à la fois d'amortir l'investissement initial et de sortir un salaire permettant de rémunérer l'entrepreneur ou l'animateur.

L'équilibre économique est d'autant plus complexe que les tarifs sont fixés volontairement bas car ils visent un public avec des moyens restreints (slashers, freelance...).

Conséquence de cet équilibre économique fragile, un certain nombre d'espaces ne sont pas parvenus à maintenir leur activité faute de fréquentation. Parmi eux on peut citer plusieurs lieux en centre-ville de Rennes : la Kase (espace initié par un entrepreneur rennais, fermé en 2017), le Lab 61 (parmi les premiers espaces rennais lancé en 2015, l'activité de coworking a été abandonnée au bout de 8 mois mais le lieu propose toujours une offre de bureau en location pour les petites entreprises et indépendants), l'Atelier 10i (association de travailleurs indépendants qui a stoppé son activité de coworking faute de rentabilité) ou la société Next Office qui gérait un espace de coworking en centre de Rennes et a également cessé son activité en 2018.

À Vitré, le projet d'espace de coworking associatif de La Manufacture, a dû être abandonné au bout de quelques mois faute de fréquentation suffisante pour couvrir les frais de location du local. Des recherches de partenariats sont néanmoins en cours pour poursuivre le projet sous une autre forme.

¹ La tarification à l'heure est capée ; au regard d'un certain volume, le coworker est facturé au mois.



© La French Tech Rennes - Saint-Malo

La prise en compte des mobilités dans les espaces de coworking

Cette partie fait état des entretiens avec les gestionnaires des tiers lieux de travail. Elle expose donc leur ressenti sur leur clientèle. L'enquête réalisée auprès des coworkers permet de confirmer leur ressenti (cf. page 26).

Si les gestionnaires connaissent bien les professions et les profils de leurs adhérents, ils sont moins au fait de leurs mobilités.

Les espaces de coworking à Rennes

À Rennes, la plupart des coworkers présents au quotidien habitent en proximité mais certains font des déplacements plus longs (Liffré, Betton, St-Grégoire, La Chapelle du Lou du lac, St-Erblon, Noyal-sur-Vilaine, Bécherel, Janzé, Montfort-sur-Meu, Dinan, St-Malo...); les raisons de cette attractivité des espaces seront à investiguer. Les gestionnaires parlent de consultants qui se rapprochent certains jours de leurs clients rennais ou de personnes fonctionnant déjà en communauté de travail.

Tous les responsables de sites rennais mettent en valeur leur accessibilité bus – métro (& parkings relais) – gare TGV. Les parcs de stationnement de centre-ville (Hoche, Lices...) étant fréquentés par les clients ponctuels des coworkers mais ceux-ci utilisent les parcs relais, moins chers.

Même s'il faut se garder des clichés, le coworker de centre-ville étant en général jeune, est assez adepte des nouveaux modes de glisse urbaine (trottinettes, giropode...) et bien sûr du vélo et de la marche à pied. Les vélos sont souvent accrochés via un petit rack « pince-roue » privatif ou sur l'espace public. Il existe des demandes de coworkers pour de réels espaces abrités.

Concernant l'utilisation de l'automobile, certains quartiers rennais ont été choisis délibérément excentrés pour se démarquer des espaces de coworking de l'hyper-centre (L'Escale, CWYK, La Fabrique, Meeting Point) et viser une clientèle qui utilise sa voiture pour travailler ou pour se rendre sur ses rendez-vous clientèle. Le fait que le stationnement soit gratuit et

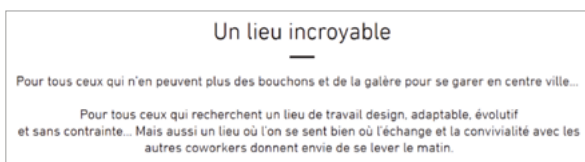
peu contraint aux alentours est un argument auprès d'un certain public. Mais finalement certains ne trouvent pas vraiment ce marché et constatent que les coworkers cherchent aussi la proximité avec les services, une vie de quartier avec des bars et restaurants, etc.

En outre, la politique d'extension du stationnement payant dans la Ville de Rennes leur pose des difficultés dans leur positionnement.

Un espace a un projet d'implantation d'une borne de recharge rapide, le dirigeant voulant inciter à l'utilisation de véhicules électriques.



Extrait d'un site internet d'un espace de coworking rennais : la valorisation de l'accès en voiture individuelle



Extrait d'un site internet d'un espace de coworking périphérique : la critique de la congestion

Les espaces de coworking en péri-urbain et dans les villes moyennes

L'emplacement en **péri-urbain** vise des personnes qui veulent rester en périphérie, proche de leur lieu de vie, tout en évitant les contraintes de transport vers Rennes, au-delà de la rocade (L'Ubiplex, Smilecoworking, Le Molène). Les espaces en péri-urbain et dans les centres-bourgs ont privilégié l'accessibilité routière.

Les espaces en périurbains semblent avoir une attractivité essentiellement locale (Bruz, Janzé, Guichen pour Le Domaine de l'Etrillet situé à Bruz ; Bruz, Chartres, Orgères, Guipry pour Le Molène situé à Chartres-de-Bretagne).

Concernant les **villes moyennes** étudiées (Saint-Malo et Vitré), les espaces de coworking sont situés en centre-ville.

Le fait que la Manufacture soit proche de la gare constituait un avantage mais ce n'était pas un choix stratégique a priori.

L'espace ouvert en 2017 en centre-ville piétonnier a été conçu pour être accessible pour les Vitréens en mobilités douces (marche à pied, vélo...) et également en voiture (pas de difficulté de stationnement, le parking relais de la gare étant gratuit pendant 24h).

À la Cambuzz, la proximité de la gare tgv est importante pour le public visé, souvent mobile, nomade et connecté. Le secteur de la gare de Saint-Malo est une centralité développée récemment avec l'implantation de nouvelles fonctions dont la Grande Passerelle. La création d'un espace de coworking participe à la dynamique globale du quartier et à son aménagement.

La perception des collectivités locales par les responsables d'espaces de coworking : entre concurrence et opportunités de collaboration

Tous les gestionnaires privés s'interrogent sur l'engouement récent des collectivités françaises pour ces types d'espaces ; elles initient parfois leurs propres lieux, en subventionnent, ou confient un espace à une association.

L'initiative de la collectivité est parfois perçue comme de la concurrence déloyale. Assimilés à des pépinières ou de la sous location de bureaux vides, certains espaces publics de coworking sont jugés comme « lourdement subventionnés » et « faussant la concurrence ».

Paradoxalement, dans les territoires où aucun espace de coworking n'existe encore, dans l'espace rural notamment, la collectivité est jugée comme légitime à accompagner un projet. Les responsables insistent cependant sur le fait qu'un équipement vide aménagé avec quelques postes informatiques accessibles n'est pas un espace de coworking. Ils mettent en garde également sur le savoir-faire nécessaire (cf. partie animation).

Certains animateurs imaginent aussi des partenariats public-privé sur des publics en difficultés, notamment les créateurs d'entreprise, personnes en reconversion ou demandeurs d'emploi pour lesquels les espaces de coworking pourraient être un lieu de retour vers une activité et en constituer un outil pour lutter contre l'isolement. La collectivité pourrait jouer un rôle dans l'ouverture de ces espaces à des publics qui en sont éloignés pour des raisons financières notamment, via une politique sociale du coworking (prise en charge d'une partie de l'abonnement) : les gestionnaires évoquent le modèle de la carte Sortir à Rennes, le partenariat coworking-collectivité à Lorient avec l'université pour les étudiants du programme Pépite, ou les dispositifs à Lyon sur les parrainages d'entrepreneurs...

Ils se demandent également si l'offre en espaces de coworking ne joue pas aussi un rôle de palliatif en places de pépinières classiques, celles-ci étant souvent saturées à Rennes Métropole. Ils deviennent alors davantage hôtel de start-ups qu'espaces de coworking.



Vision prospective des gestionnaires de sites : des espaces maillés et en réseau

Selon certains responsables de sites, à terme, il y aura un maillage d'espaces de coworking de proximité en Ille-et-Vilaine. Mais ce développement ne pourra se réaliser que si les conditions de généralisation du télétravail des salariés en France sont réunies, notamment via une organisation du travail plus souple, avec un management adapté (l'entreprise libérée), ou des contraintes qui s'imposeraient aux entreprises comme une RSE plus poussée en termes d'objectifs liés au changement climatique. Cela passe aussi par de la pédagogie auprès des DSI (directions des services informatiques) qui mettent souvent les questions de cybersécurité comme frein alors que des solutions d'environnement cybersécurisé existent.

Pour l'instant, les sites rennais sont peu différenciés en terme de communautés accueillies au regard des spécificités d'autres métropoles (ex : SohoHouse réservé aux créateurs et artistes à New-York). On peut imaginer que ce mouvement sera aussi à l'œuvre à Rennes dans quelques années.

Si les gestionnaires de sites ont quelques inquiétudes quant à l'arrivée des collectivités locales sur ce type d'équipement, elles redoutent à mots couverts également **l'entrée de gros opérateurs spécialisés à Rennes**. Par exemple, Foncière des Régions a choisi de s'imposer à Marseille en ouvrant 15 sites, Nextdoor (filiale d'AccorHotel) déploiera 30 espaces dans les 15 métropoles de France ; NowCoworking vise Lille et MamaWorks s'implante aussi en régions¹. WeWork, géant américain du coworking², consolide pour l'instant ses activités

franciliennes mais pourrait s'installer sur la région lyonnaise³. C'est pourquoi les espaces locaux, particulièrement ceux du Collectif rennais, envisagent de travailler **en réseau à l'échelle de la Bretagne, et en lien avec Paris**. Ils réfléchissent à la construction de partenariats entre eux. Un abonnement dans un espace de coworking à Rennes permettrait d'accéder à un tiers-lieu à Lorient, Brest ou Paris.

Focus sur les centres d'affaires

Offre et localisation des centres d'affaires

Apparus dans les années 1970 aux Etats-Unis, les centres d'affaires proposent la mise à disposition de bureaux équipés de plus ou moins grande surface, pour un usage permanent ou ponctuel, au sein d'un espace entièrement aménagé pour l'accueil des entreprises, des entrepreneurs ou d'autres types d'utilisateurs.

À Rennes, les centres d'affaires présents relèvent de deux types :

- le centre d'affaire d'ampleur nationale voire internationale (Réguis – Buro Club) ;
- le centre d'affaire local qui ne gère qu'un ou plusieurs lieux mais sur un territoire donné (Les Alizés - Etic Center).

Les centres d'affaires trouvent leur cœur de métier dans la location de bureau privatif et la domiciliation. Mais les centres d'affaires rennais offrent également, depuis peu, la possibilité de louer des bureaux partagés en open-spaces ou des espaces de « coworking ». Cet élargissement des prestations est lié au développement du coworking et à la volonté de capter également le public spécifique qu'il génère, comme détaillé précédemment.

¹ Le Moniteur 9 mars 2018. Le Coworking à la conquête des régions.

² 4 immeubles de coworking en France pour 36 millions € de CA en 2017 sur un total mondial de 300 espaces de coworking dans 22 pays.

³ Le Moniteur 20 juillet 2018. Interview de Audrey Barbier-Litvak DG de WeWork Europe du Sud.

Mais en l'espèce, parmi les centres d'affaires rennais, seul Régus accueille quelques coworkers, actuellement au nombre de 3. La franchise développe également de nouveaux lieux dédiés exclusivement au coworking (les « Spaces »). D'autres centres d'affaires, à l'image du Seize, ont loué l'ensemble de leur espace de coworking à une seule et même entreprise, ce qui en fait un bureau en open-space.

À l'image des espaces de coworking, la localisation des centres d'affaires dépend de la situation géographique et/ou de l'esthétique du bâtiment. Certains centres vérifient ces deux caractéristiques en étant implantés dans des lieux bien desservis et de caractère – voire historiquement remarquables (Les Alizés, le Seize). D'autres centres d'affaires privilégient surtout l'aspect mobilité en s'assurant d'une desserte dense en transport en commun (Buro Club au métro Henri Fréville), de la proximité avec la gare (Régus, situé dans le centre commercial les Trois soleils) ou d'une rocade (Etic Center à Cesson Sévigné).

Les travailleurs en centre d'affaires

Les entreprises installées en centre d'affaires comptent 3 à 5 travailleurs au minimum et une dizaine au maximum. Le public des centres d'affaires est marqué par la grande diversité des métiers et domaines d'activités qu'ils peuvent héberger. Le standing plutôt « haut de gamme » du centre d'affaire favorise la venue d'un public spécifique. Les centres d'affaires des grandes chaînes apparaissent comme une référence simple, connue et standardisée que les entreprises peuvent retrouver dans toutes les villes pour implanter une antenne ou y faire travailler ponctuellement un salarié en déplacement. À cet égard, les centres d'affaires sont souvent fréquentés par des travailleurs d'entreprises d'envergure nationale dont les exigences prioritaires concernent la discrétion, le secret professionnel et

le cadre de travail. À titre d'exemple, dans un même centre d'affaires rennais, peuvent se trouver des travailleurs d'IBM, de Coca Cola, de Xeros et d'Apple.



© La Condière, Paris

Modalités de fonctionnement, d'aménagement et d'animation

Les centres d'affaires s'organisent majoritairement en bureaux privatifs sur des espaces de 800 à 1 800 m², pour une capacité d'accueil entre 50 (Le Seize) et plus de 250 travailleurs (Régus) accueillis sur le site – hors domiciliation.

L'offre en espaces de travail privatif varie de 20 à 40 bureaux selon les structures. On compte 1 à 3 salles de réunion par centre d'affaires. Lorsqu'il existe des espaces de travail partagés, ils sont souvent convertis en open-space pour une seule et même entreprise.

Les centres d'affaires se démarquent des espaces de coworking par leur offre de services en accueil, secrétariat, gestion du courrier mais aussi d'autres services annexes proposés en régie ou en partenariat avec des prestataires extérieurs. À titre d'exemple, peuvent ainsi être procurés la traduction de documents en langue étrangère ou encore l'usage d'un service de pressing .

Dans les centres d'affaires, les entreprises, pourtant hébergées côte à côte, consacrent moins de temps aux échanges qu'en espace de coworking. Les temps communs sont plus rares du fait de la configuration plus individualiste et en dépit de l'existence de lieux partagés qui demeurent plutôt peu fréquentés (cuisine, espace détente). Pour autant, les responsables de centres d'affaires peuvent organiser des événements liés au travail (ateliers création d'entreprise) ou des événements conviviaux entre les résidents du centre d'affaires (journée dédiée au bien-être au travail, afterwork, événement pour les fêtes de fin d'année).

Ces activités sont en plein essor mais demeurent, pour le moment, ponctuelles voire anecdotiques eu égard au temps devant être consacré à la gestion des services basiques par l'équipe gestionnaire, souvent composée d'une à trois personnes tout au plus.

NOM	COMMUNE	TYPE	TARIFS (HT)
Buro Club	Rennes	Centre d'affaires	Non renseigné
Etic Center	Cesson-Sévigné	Coworking + centre d'affaires	Formule Nomade 15 €/j - Formule 10 jours 130 €/j - Formule Résident Mois Complet 195 €/ mois
Le Seize	Rennes	Centre d'affaires	Location permanente : à partir de 615 €/mois. Location ponctuelle : à partir de 42 € la 1/2 journée.
Les Alizés	Cesson-Sévigné	Centre d'affaires	Non renseigné
Régus	Rennes	Centre d'affaires	Bureau fermé : à partir de 3,70 € / personne jour Espace de coworking : à partir de 3 €/ personne/jour

Source : enquêtes et sites internet.

Un modèle économique ancien, une rentabilité assurée

Bien inscrits dans le paysage des tiers-lieux de travail depuis 40 ans, les centres d'affaires ont une rentabilité assurée. Face à la compétitivité-prix des centres membres de chaînes d'envergure nationale, les centres « locaux » proposent une offre plus souple et sur mesure ou une qualité d'aménagement des locaux moins standardisée et plus chaleureuse, des aspects qui font partie de leur modèle économique. Ils fonctionnent selon des contrats de location ponctuelle ou mensuelle. Étant donné le public visé et les prestations proposées, les prix sont, sans surprise, plus élevés qu'en espace de coworking.

Des mobilités majoritairement en voiture individuelle

Conformément à leur localisation en proximité des grandes dessertes de transport en commun et/ou des axes routiers, les clients des centres d'affaires rennais semblent utiliser des modes de déplacements variés. Selon certains gestionnaires, la voiture et les transports en commun sont les modes de déplacements les plus utilisés, avec une légère prédominance pour le véhicule particulier car les travailleurs présents dans les centres sont souvent amenés à se déplacer à l'extérieur.

Perception du rôle des collectivités locales et vision prospective des gestionnaires de centres d'affaires

À l'image des gestionnaires des espaces de coworking, les responsables des centres d'affaires s'interrogent sur l'opportunité du rôle des collectivités pour les tiers-lieux de travail. Tout d'abord, ils estiment que les collectivités donnent de la visibilité aux centres d'affaires à travers le référencement ; c'est le cas de la CCI ou encore de Destination Rennes sur leurs sites internet. Ils considèrent que ce rôle de « facilitateur » devrait être renforcé afin de mettre en avant les centres d'affaires, véritables vecteurs de l'attractivité territoriale au sens large. Mais d'autre part, l'initiative publique en matière de tiers-lieu de travail est considérée, à l'instar des responsables d'espaces de coworking, comme de la concurrence déloyale, bien que l'angle d'approche de lieux tels que la French Tech Rennes Saint-Malo et les pépinières soit différent du coworking simple. En outre, plusieurs responsables de centres d'affaires estiment

que l'enjeu serait d'impliquer l'ensemble des acteurs de la filière lors d'un projet de création de tiers-lieu public, afin de dialoguer sur sa pertinence et son intégration au tissu des lieux de travail déjà présents sur le territoire.

D'un avis général, il semble important de cultiver le dialogue et la réflexion stratégique concertée entre les centres d'affaires et les collectivités, eu égard au développement de la métropole rennaise et à l'arrivée de nouvelles entreprises, de nouveaux travailleurs et de nouvelles pratiques de travail. L'enjeu majeur qui ressort est de constituer une offre riche, diversifiée et cohérente en matière de tiers-lieux de travail.



© La Cordée, Paris

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE ET DES ENTRETIENS MENÉS AUPRÈS DES COWORKERS EN ILLE-ET-VILAINE

SYNTHÈSE

Les résultats de l'enquête de terrain ont mis en avant une réelle diversité des profils et des motivations des individus pratiquant le coworking. Si ces nouvelles pratiques de travail sont particulièrement attractives pour certaines parties de la population bien identifiées (indépendants dans les secteurs du numérique et de l'informatique, travailleurs à domicile cherchant un espace de convivialité, jeunes générations), elles se diffusent progressivement à l'ensemble des secteurs et catégories socioprofessionnelles. Cela permet de renforcer les collaborations et synergies entre les usagers de ces espaces en diversifiant davantage les profils.

La pratique du coworking a par ailleurs permis un changement dans les mobilités d'une partie importante de l'échantillon : le choix d'un espace offrant une accessibilité satisfaisante a par exemple permis la substitution des transports en commun à la voiture individuelle, ou des mobilités douces aux transports en commun. Le choix d'un espace à proximité plus immédiate du domicile et des lieux de vie permet quant à lui une diminution sensible des temps de trajet quotidiens. Ces gains profitent à tous les types de profils socioprofessionnels, tant pour les salariés ayant un poste de travail unique que pour les individus effectuant de nombreux déplacements professionnels. De ce fait l'espace de coworking s'envisage comme un outil majeur afin de rationaliser les rythmes de vie et de travail vers une plus grande efficacité et une meilleure adaptation aux contraintes personnelles et professionnelles.

La majorité des répondants déclare ne pas avoir enregistré un gain de temps de trajet en fréquentant l'espace de coworking. Les avantages en termes de mobilité sont ainsi pris en considération sans être la motivation systématique des usagers. La recherche d'un espace de convivialité et offrant une haute qualité de services et d'équipements professionnels peut à l'inverse attirer des individus habitant des communes de la seconde couronne rennaise qui voient dès lors leurs trajets pendulaires rester identiques ou augmenter.

On note ainsi une tendance générale parmi les coworkers quant au choix de leur espace de coworking : les individus recherchent en premier lieu un espace satisfaisant leurs attentes personnelles et professionnelles et adaptent dans un deuxième temps leurs choix de mo-

bilités à leur fréquence d'usage de l'espace et, le cas échéant, à l'offre de transports disponible entre cet espace et leurs lieux de vie.

Afin de souligner la diversité des parcours et des motivations des usagers d'espaces de coworking, des portraits ont été réalisés au cours d'entretiens avec des répondants à l'enquête de terrain. Ces entretiens visent à approfondir la vision des coworkers sur leurs pratiques et à échanger notamment à propos des impacts sur leurs mobilités quotidiennes.

1. ANALYSE QUANTITATIVE



Enquête réalisée et analysée par la Junior Entreprise de SCIENCESPO RENNES

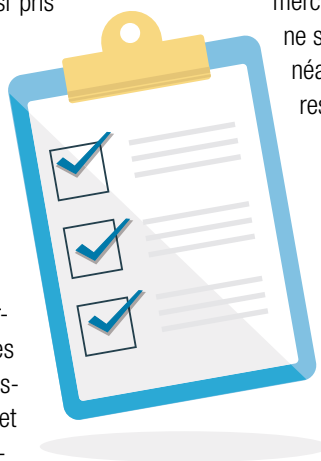
Présentation de l'enquête

Le questionnaire « Coworkers » a été conçu à l'intention des clients d'espaces de coworking. Il vise à comprendre les habitudes de coworking des individus et l'impact de ces pratiques sur leur mobilité quotidienne.

29 répondants ont intégralement répondu au questionnaire (fac simulé en annexe).

Le questionnaire a été relayé par les responsables des espaces de coworking, auprès de leur clientèle. Celle-ci est évaluée, au grand maximum, à 500 coworkers au total en Ile-et-Vilaine (coworkers résidents-réguliers et coworkers nomades-ponctuels). Le taux de retour est donc très modeste (6%). Il s'explique par le fait que ces structures, nouvelles et innovantes, sont très sollicitées par des enquêtes de recherche (thésards) et d'étudiants (mémoires de master). Les coworkers se lassent donc d'être sollicités. En outre, les coworkers ponctuels se sont peut-être sentis peu concernés par le sujet.

Cette enquête a été réalisée en avril-mai. L'Audiar et la Junior-Entreprise n'ont pas eu accès aux fichiers e-mailing des coworkers des espaces, ceux-ci ayant une valeur commerciale (fichier client) dont les responsables ne souhaitent pas se départir. Une relance a néanmoins été proposée au bon vouloir des responsables des espaces.

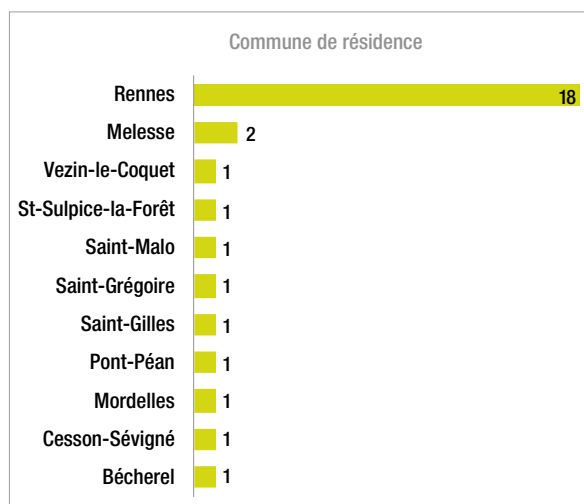
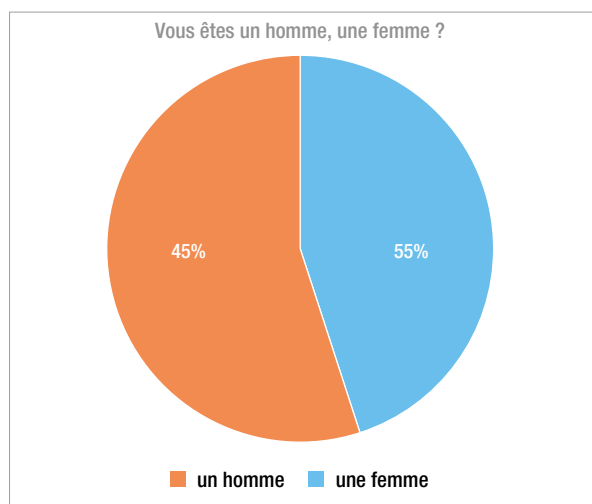




© Freepik

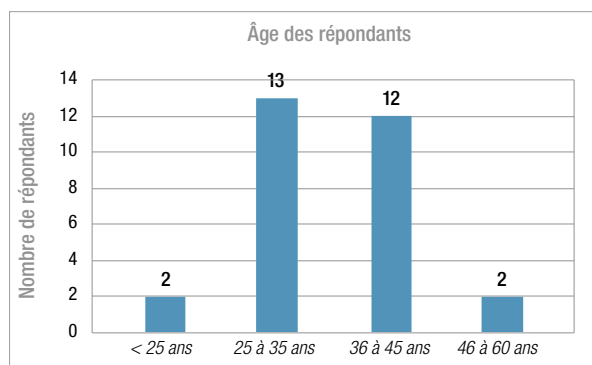
Profil personnel des répondants

L'échantillon est relativement paritaire, avec une surreprésentation des femmes.



18 répondants sur 29 habitent à Rennes et 8 dans d'autres communes de la Métropole rennaise. Ces résultats sont cohérents en ce que sont les coworkers fréquentant les espaces rennais qui ont essentiellement répondu à ce questionnaire.

25 répondants sur 29 ont entre 25 et 45 ans. L'échantillon ne comprend que deux personnes ayant plus de 46 ans et deux ayant moins de 25 ans, ce qui laisse apparaître une faible représentativité de ces catégories d'âge.



Profil professionnel



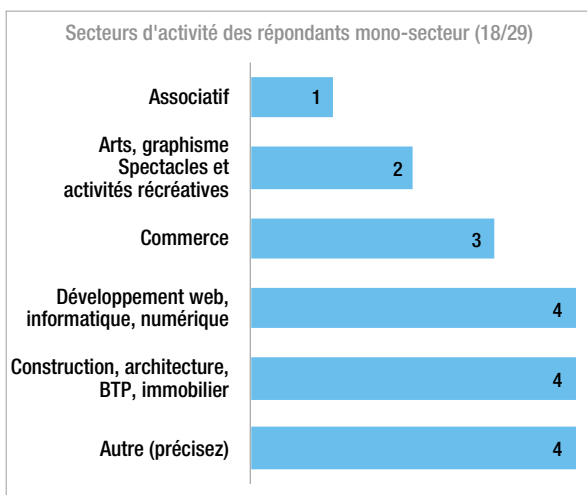
14 répondants sur 29 déclarent exercer sous le statut « Indépendant/Entrepreneur individuel » tandis que 9 d'entre eux sont salariés.

Certains enquêtés cumulent différentes activités professionnelles : une activité d'indépendant en parallèle d'un emploi dans la fonction publique (1) ou d'un emploi salarié (1). Un répondant cumule par ailleurs des activités salariées, indépendantes et de chef d'entreprise. Ainsi 11/29 exercent au moins partiellement des activités salariées, et 18 au moins partiellement des activités d'indépendants/entreprise individuelle.

7 des 11 répondants ayant déclaré exercer des activités salariées dans la fonction publique sont des cadres, 2/11 sont des employés.

Domaine d'activités

L'échantillon offre une variété de domaines professionnels, la catégorie « Autres » rassemblant des activités diversifiées (coaching, marketing, etc...).



18 répondants ont déclaré n'exercer que dans un secteur particulier (18/29) et 11 déclarent exercer dans deux ou plusieurs secteurs d'activité.

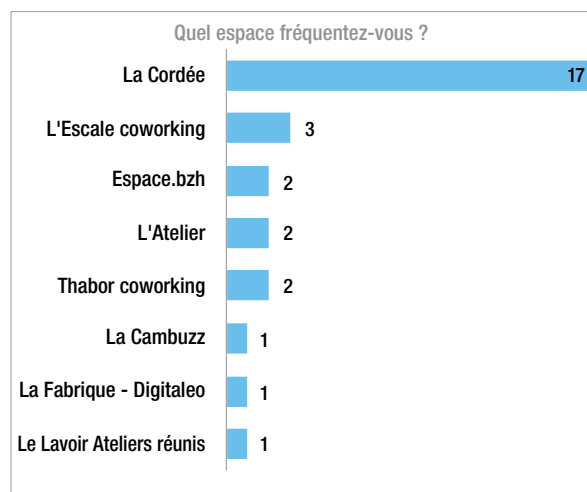
Secteurs d'activités des répondants pluri-secteurs (11/29)



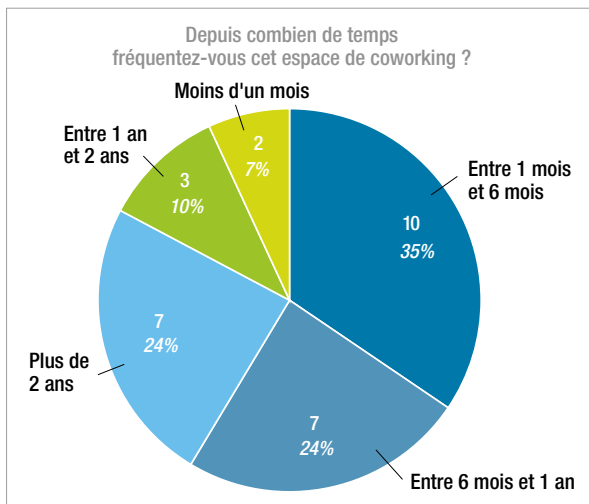
On note une forte présence du secteur « Développement web, informatique, numérique » (4 répondants le déclarent comme seule activité, et 5 comme une activité parmi d'autres).



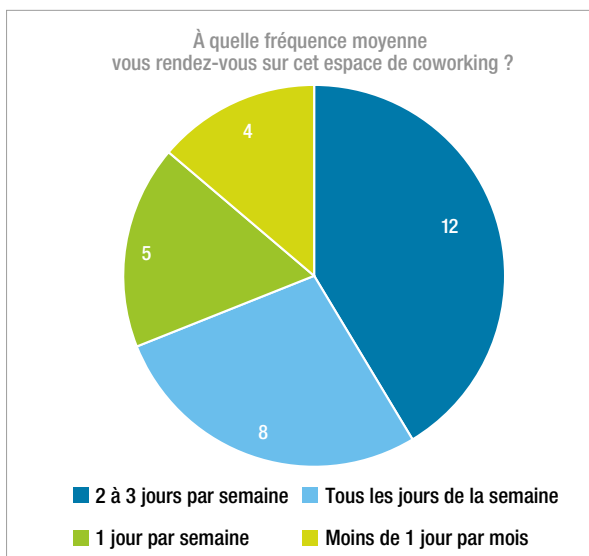
Pratiques



La grande majorité des répondants fréquente « La Cordée » (17/29).



17 répondants sur 29 se rendent à leur espace de coworking depuis plus d'un mois et moins d'un an. 10 personnes fréquentent quant à elles leur espace depuis plus d'un an. Cela témoigne d'une pratique ancrée et pleinement intégrée du coworking dans les rythmes de vie quotidiens des personnes interrogées. Seuls 2 répondants fréquentent leur espace depuis moins d'un mois.



La fréquentation de l'espace de coworking est régulière pour la majorité des répondants : 12 s'y rendent 2 à 3 jours par semaine et 8 s'y rendent quotidiennement.

À noter également que 14/20 de ces individus sont Rennais, et profitent ainsi d'une relative facilité d'accès comparé aux habitants des communes avoisinantes (9/20 ont un temps de trajet inférieur à 15 minutes et 8/20 s'y rendent par des modes actifs).

Seuls 4 répondants fréquentent très ponctuellement l'espace de coworking (moins d'un jour par mois).

Interrogés sur leur « journée type » de travail dans l'espace de coworking, 8 répondants sur 29 indiquent ne pas en avoir.

- Une courte majorité (16/29 répondants) indique passer la journée complète dans l'espace de coworking lorsqu'ils s'y rendent.

- 5 personnes n'y consacrent que la demi-journée.

On note une diversité des temps de travail ainsi que des formes de travail atypiques : 5 répondants indiquent fréquenter l'espace le soir et dans la nuit, et 6 déclarent y travailler le week-end.

Motivations

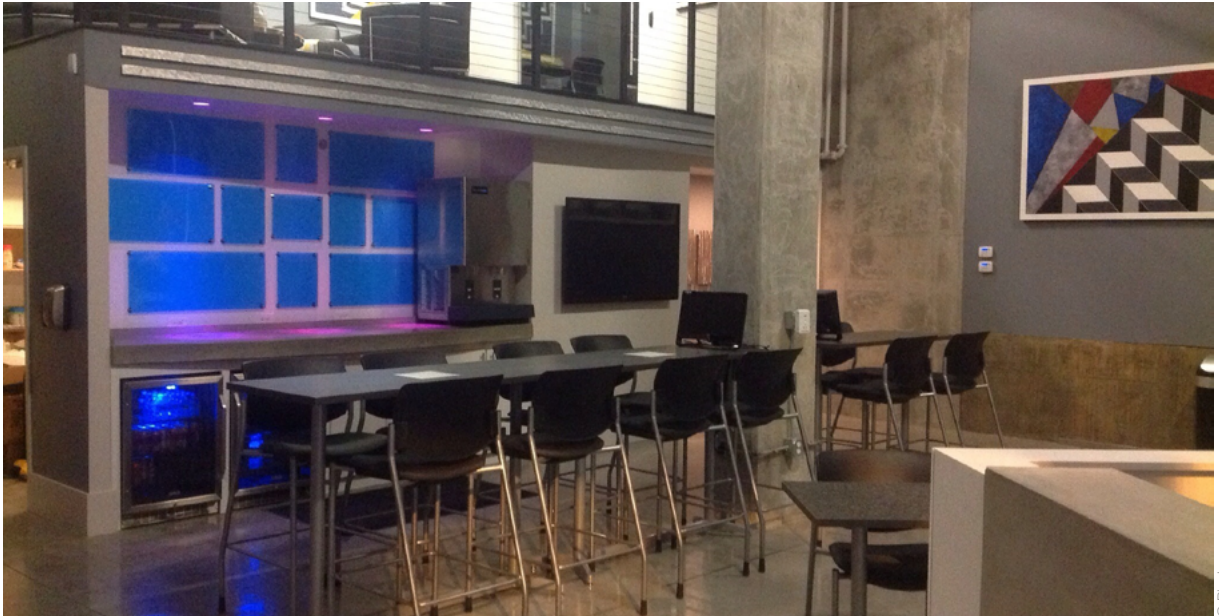


À cette question à choix multiples, on constate que chaque répondant a réalisé une combinaison unique de réponses, et qu'aucune ne coïncide avec une autre. On peut toutefois regrouper les motivations à fréquenter un espace de coworking en deux ordres principaux :

- d'ordre personnel (22/29 personnes recherchent d'abord un lieu convivial et 19 souhaitent dissocier leur lieu de vie de leur lieu de travail) ;
- d'ordre professionnel (13 répondants recherchent un cadre de travail de qualité et équipé et 9 recherchent des synergies et collaborations professionnelles).

8 enquêtés indiquent par ailleurs rechercher un espace offrant une souplesse et une flexibilité dans son usage (accès, réservations, etc.), afin notamment de s'adapter aux rythmes de travail atypiques.

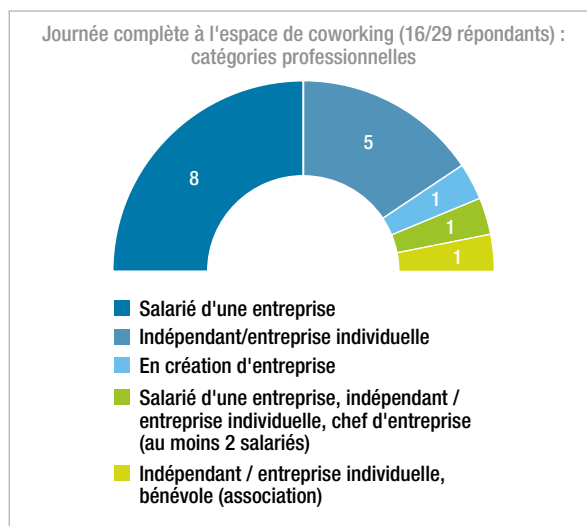
D'ailleurs 21 répondants sur 29 prennent en charge eux-mêmes les frais d'adhésion à l'espace de coworking.



Analyse par catégories professionnelles

La pratique du coworking se révèle plus ancrée dans certains secteurs professionnels :

- parmi les 7 répondants pratiquant le coworking depuis plus de 2 ans, 5 exercent au moins partiellement des activités en lien avec le secteur « Développement Web, informatique, numérique » ;
- concernant la fréquentation de l'espace de coworking : parmi les 20 répondants fréquentant l'espace au moins 2 jours par semaine, 8 sont salariés et 1 exerce partiellement des activités salariées, soit la quasi-totalité des salariés ayant répondu au questionnaire (11/29).



Parmi les 16 répondants ayant indiqué passer une journée complète de travail lorsqu'ils se rendent à l'espace de coworking, on constate une forte représentativité des salariés ou individus exerçant au moins partiellement des activités salariées (9/16). Les salariés se distinguent ainsi par leur usage plus régulier de l'espace de coworking.

À l'inverse, les 5 répondants ayant indiqué y passer une demi-journée exercent tous des activités d'indépendants. Par ailleurs 7/8 répondants ayant indiqué ne pas avoir de journée-type exercent eux aussi des activités d'indépendants. Ces résultats témoignent de la grande diversité des usages tant entre les profils personnels qu'au sein d'une même catégorie, selon les attentes personnelles et les conditions convenues avec l'éventuel employeur sur la pratique du coworking. Les salariés (9/29) recherchent avant tout un espace aménagé et offrant des services de qualité, adaptés à leurs besoins et contraintes professionnelles.

- 8/9 souhaitent un espace avec une qualité notable du cadre de travail
- 4/9 recherchent des services adaptés à leurs besoins.

Ces résultats contrastent¹ avec les autres catégories professionnelles qui mettent d'abord en valeur leur recherche de convivialité et de lien social au sein de cet espace.

Ainsi sur les 14 individus indépendants/entrepreneurs individuels :

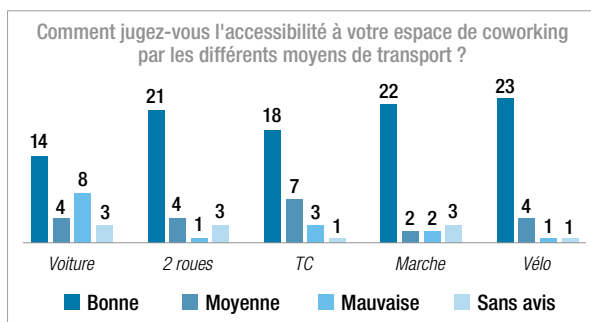
- 11 soulignent la recherche de convivialité ;
- 6 un cadre de travail de qualité et 3 le besoin de services adaptés.

Cette différence se retrouve si l'on prend l'ensemble de l'échantillon exerçant au moins partiellement une activité d'indépendant (18/29) : 15 répondants recherchent un espace convivial et 6 un cadre de travail de qualité.

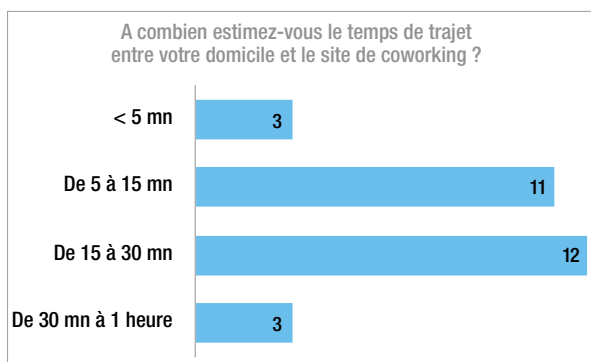
Cela indique non pas une opposition dans les motivations des individus à intégrer un espace de coworking mais la nécessaire prise en compte simultanée des attentes fortes en termes de qualité professionnelle mais aussi de rapports sociaux.

¹ 4/9 salariés indiquent néanmoins la recherche d'un espace convivial.

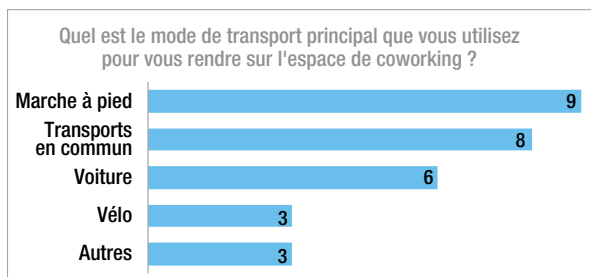
Les mobilités du quotidien



Les répondants estiment que l'accessibilité à leur espace de coworking est globalement satisfaisante par les différents moyens de transports proposés.

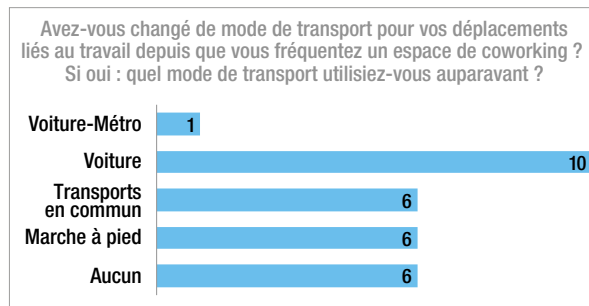


Près de la moitié des répondants (14/29) ont un temps de trajet inférieur à 15 minutes. Le temps de trajet Domicile-Travail est compris entre 15 et 30 minutes pour 12 répondants sur 29.



Mobilités avant la fréquentation de l'espace de coworking actuel

Avant de fréquenter un espace de coworking, 19 répondants travaillaient à domicile et 8 travaillaient en entreprise. Seuls 2 répondants sur 29 fréquentaient auparavant un autre espace de coworking, et ils indiquent qu'ils travaillaient également à domicile.



Avant de fréquenter leur espace de coworking, les répondants se déplaçaient avant tout en voiture (11/29 dont 10 en tant qu'unique moyen de déplacement). 6 répondants utilisaient les transports en commun, 6 la marche à pied et 6 ne se déplaçaient pas.

Mobilités en situation de coworking

La fréquentation de l'espace de coworking a favorisé un changement du mode de déplacement pour 11 répondants sur 29, 12 d'entre eux ayant conservé leurs habitudes de déplacements. 6 répondants ont par ailleurs indiqué ne pas se déplacer auparavant.

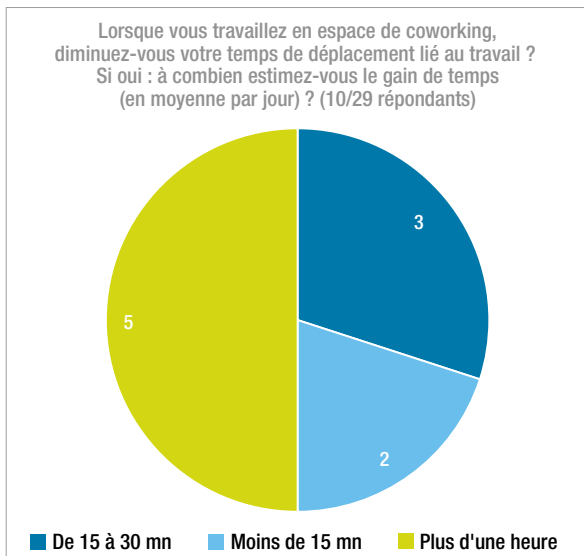
La fréquentation de l'espace a ainsi modifié ou créé des nouveaux modes de déplacement pour 17 répondants sur 29. Parmi ces 17 répondants, 8 sont rennais. Ainsi ces changements de mobilité ne concernent pas seulement les habitants périurbains.



La modification des trajets recouvre deux cas de figures :

- 5 répondants se déplaçant auparavant en voiture ont opté soit pour les transports en commun (2) soit pour les mobilités douces (1 vélo, 3 marche) ;
- 4 répondants se déplaçant auparavant en transports en commun ont tous opté pour les mobilités douces (3 marchent, 1 prend le vélo).

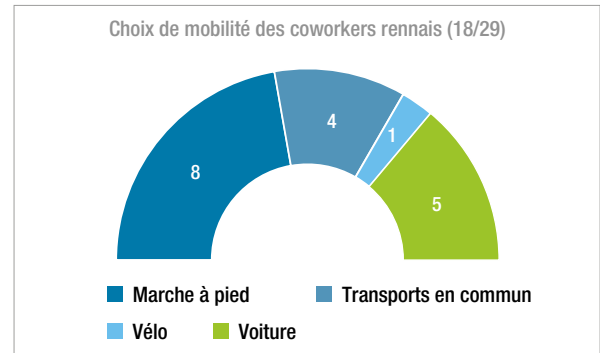
Les répondants ne se déplaçant pas auparavant ont opté pour des mobilités adaptées à leurs contraintes (3 en transports en commun, 2 pour la voiture en raison de leurs contraintes familiales notamment). On ne constate en aucun cas de retour à l'usage de la voiture.



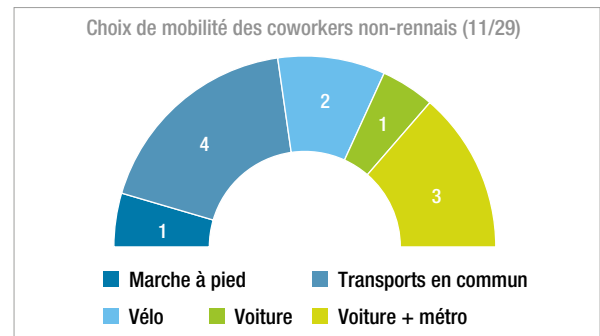
10 répondants sur 29 indiquent avoir effectivement réduit leur temps de trajet, 2 autres ne se prononcent pas et 16 indiquent ne pas avoir constaté de changements.

Ce gain de temps est extrêmement important pour la majorité des répondants : 5 répondants, tous rennais, ont ainsi bénéficié d'un gain de temps de plus d'une heure. Ce gain de temps peut s'expliquer notamment par trois facteurs : le changement de mode de transport, l'emplacement géographique plus avantageux de l'espace de coworking vis-à-vis du domicile des répondants ainsi que la flexibilité dans la fréquentation permettant d'éviter les heures de pointe. Il est intéressant de noter que ces gains de temps profitent également aux habitants rennais (7 répondants sur 10) et non uniquement aux habitants de communes périurbaines.

Modes de transport utilisés par les coworkers



Les coworkers rennais se distinguent naturellement par le nombre de répondants se rendant à l'espace à pied (8/29), en raison de la proximité géographique de leur domicile. 5/29 continuent cependant d'utiliser leur voiture, leur temps de trajet étant par ailleurs inférieur à 15 minutes.



Les coworkers non-rennais sont moins enclins à l'utilisation des modes actifs (3/29). Ils utilisent les transports en commun dans les mêmes proportions que les coworkers rennais (4/29). Leur usage de la voiture diffère toutefois : si 4/29 utilisent ce moyen de transport, 3 s'en servent conjointement avec le métro rennais. Ces coworkers effectuent donc le trajet en voiture entre leur domicile et la station de métro la plus proche puis se déplacent dans Rennes en transports en commun, pour éviter notamment la congestion des axes routiers et la rareté des stationnements dans le centre-ville.

Une enquête qualitative sous forme de portraits de coworkers complète cette analyse. Ces portraits sont disponibles en annexe page 75.



© Le Loft Coworkin Rennes



Besoins en coworking - perception de ces lieux

L'objectif de cette partie est d'obtenir des éléments de perception du coworking par des personnes qui ne le pratiquent pas encore. Il s'agit de connaître les éléments qui les pousseraient à rejoindre ce type de tiers-lieux, les freins qu'ils imaginent et également les éventuels impacts sur leurs mobilités.

Pour cela deux regards complémentaires ont été confrontés ; le premier est celui des agents de Rennes Métropole / Ville de Rennes qui pratiquent régulièrement le télétravail, exclusivement, ou presque, à domicile. Il leur a été demandé leur point de vue sur les tiers-lieux de travail, les éléments qui pourraient les conduire à les fréquenter et également les déplacements consentis.

Le second regard est celui des habitants de la communauté de communes de Liffré-Cormier. Une enquête a été menée sur ce territoire ; Habitants, actifs, chefs d'entreprises ont été interrogés sur l'opportunité d'ouvrir un espace de coworking dans la Communauté de communes qui ne dispose pas encore d'un tel lieu.

LA VISION DU COWORKING PAR DES TÉLÉTRAVAILLEURS RÉGULIERS : LE POINT DE VUE DES SALARIÉS DE RENNES MÉTROPOLE / VILLE DE RENNES

SYNTHÈSE

L'enquête menée auprès des télétravailleurs indique que les répondants ont opté pour cette nouvelle pratique en premier lieu pour des raisons de souplesse dans l'organisation du temps de travail et des rythmes de vie. Ce souhait de flexibilité explique également le fait que presque tous les répondants restent à leur domicile pour télétravailler alors que la charte prévoit la possibilité de le pratiquer depuis un tiers-lieu.

Les télétravailleurs, qui pour la majorité, travaillent à temps plein (85%), exercent en télétravail régulièrement (94% une fois par semaine) et pour les 3/4 sur une journée entière. Ils trouvent dans ce nouveau mode de travail de meilleures conditions de concentration (82%). Ce que confirment les entretiens menés en face à face. Les agents apprécient ses journées de concentration sur des temps longs, sans réunion, sans interruption par d'autres demandes.

La pratique du télétravail permet également de réduire sensiblement les temps de trajets domicile-travail (82% des interrogés citent ce motif) et ainsi d'éviter notamment les déplacements en heures de pointe. Plus de la moitié des individus effectue en effet des trajets pendulaires de plus de 30 minutes en voiture pour se rendre dans les locaux de leur employeur. Cet avantage en termes de mobilité offert par le télétravail peut expliquer en partie les réticences exprimées par les télétravailleurs à intégrer un espace de coworking (27 personnes, soit un quart des répondants, sont intéressées ou potentiellement



© La French Tech Rennes Saint-Malo

intéressées par le coworking parmi les télétravailleurs interrogés). Cette proportion reste minoritaire par rapport à l'ensemble de l'échantillon et marque, globalement, une réserve quant à l'intérêt des espaces de coworking.

Cela induirait en effet de nouveaux temps de trajet et entrerait possiblement en contradiction avec les motivations des individus à fréquenter un tiers-lieu ou à télétravailler afin d'éviter ces trajets. Sur le plan qualitatif, les entretiens menés en face à face avec des agents montrent que le temps libéré par le déplacement évité est consacré aux activités personnelles de loisirs et familiales. Les télétravailleurs en ressentent d'ailleurs un vrai bénéfice sur le plan de la santé et tous souhaitent conserver ce gain de temps.

La quasi-totalité des répondants (96 %) estime donc que le temps de trajet acceptable pour se rendre sur un espace de coworking depuis le domicile doit être inférieur à 15 minutes. Cette volonté de radicalement réduire le temps de trajet potentiel à des durées très courtes corrobore l'idée que la mobilité est vécue comme une contrainte lors des journées habituelles ; cet inconvénient devant être réduit au minimum en situation de télétravail.

L'espace de coworking est néanmoins identifié comme un lieu favorisant la convivialité et les potentielles synergies professionnelles avec des salariés du privé et des autres fonctions publiques. Les répondants le perçoivent également comme un lieu offrant des prestations et équipements professionnels de qualité.

De ce fait, un espace de coworking susceptible d'attirer les télétravailleurs doit offrir une accessibilité satisfaisante via différents modes (voiture, transports en commun, mobilités douces) afin de ne pas représenter une contrainte trop importante au regard du temps de trajet qui pourrait être consenti par ces utilisateurs. La valeur ajoutée potentielle de ces lieux réside également dans la qualité des services offerts et une véritable possibilité pour les salariés de profiter des émulations sociales

et professionnelles hors de leur cadre de travail habituel. Cela explique que plus de 40 % des répondants intéressés par le coworking y rechercheraient une place en open space.

Interrogés sur la localisation adéquate d'un espace de coworking, les répondants indiquent en premier lieu le centre-bourg (37 %). D'autres propositions émises spontanément par les répondants désignent un lieu géré par la Ville ou la Métropole – pour la facilité des connexions intranet – ou encore une autre collectivité pour pouvoir entretenir son réseau professionnel.

Les freins semblent relever d'opinions préconçues à propos des espaces de coworking (56 % redoutent un environnement bruyant ou distrayant) mais aussi du manque de précision quant à l'exercice du télétravail en dehors du domicile par leur employeur (78 % redoutent de payer leur place en tiers-lieu). En effet, bien que cette possibilité soit ouverte aux télétravailleurs, les dispositions techniques, sécuritaires et tarifaires ne sont pas encore précisées dans le cadre du dispositif d'expérimentation.

Quelques personnes considèrent qu'il conviendrait avant tout d'améliorer les conditions du télétravail à domicile (équipement bureautique, accès des logiciels métiers) plutôt que de créer – ou ouvrir l'accès aux télétravailleurs – à des espaces de coworking en territoire péri-urbain et rural autour des grandes villes.



© La Newsroom

1. ANALYSE DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES TÉLÉTRAVAILLEURS



Enquête réalisée par la Junior Entreprise de SCIENCESPO RENNES

Présentation de l'étude

Le questionnaire à destination des télétravailleurs de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes a été conçu afin d'interroger les pratiques de télétravail et leur impact en termes de mobilité et d'intérêt vis-à-vis du coworking.

Le télétravail définit l'activité professionnelle exercée à distance du lieu habituel de travail, souvent à domicile, grâce aux outils de télécommunication. Il est autorisé dans les administrations publiques depuis la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (article 133) et appliqué par un décret de février 2016¹.

Rennes Métropole et la Ville de Rennes expérimentent le télétravail depuis 2016. Désormais 157 salariés de ces deux structures mutualisées le pratiquent régulièrement. Les modalités du télétravail sont consignées dans la Charte du télétravail, ci-jointe en annexe.

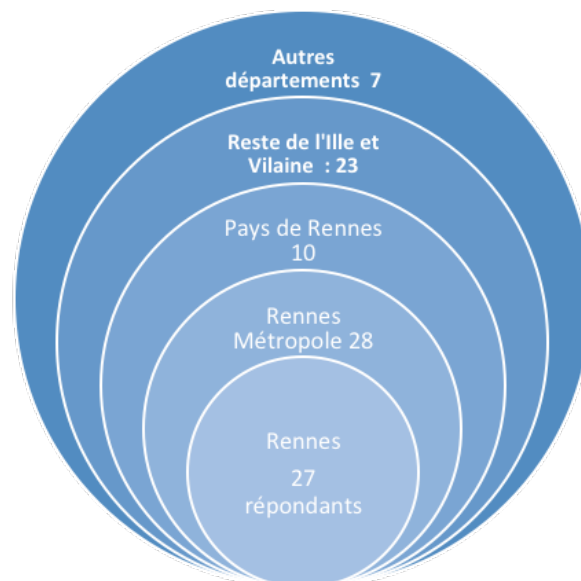
L'objet de cette enquête est donc d'interroger la pratique du télétravail au regard des changements qu'elle induit en terme de mobilité et de déterminer s'il existe des intérêts pour ces télétravailleurs à recourir aux tiers-lieux de travail.

Profil des répondants

107 répondants ont intégralement rempli le questionnaire et des entretiens semi directifs ont permis de compléter ces données et de confirmer certaines tendances. Les deux collectivités, dont certains services sont mutualisés, comptabilisent actuellement 157 télétravailleurs, ce qui offre un panel de profils diversifiés.

L'échantillon est aux trois quarts féminin (72%), cette surreprésentation féminine étant plus marquée que dans l'effectif global salarié².

Les télétravailleurs vivant dans Rennes Métropole représentent plus de la moitié des répondants³. Un tiers habitent au-delà du Pays de Rennes.



EPCI DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DÉCLARÉE	NOMBRE DE RÉPONSES	PART
Rennes	27	28%
RM hors Rennes	28	29%
Pays de Rennes hors RM	9	9%
Reste du 35 hors PdR	24	25%
Hors Ille et Vilaine	7	7%
Total général	95	100%
<i>Pas de réponse sur cette question</i>	12	
Total	107	

Les communes situées au sud de Rennes⁴ sont les lieux de domiciliation de 35% des répondants non-rennais. La moitié effectue un trajet égal ou supérieur à 30 minutes et dans 8% des cas les déplacements durent plus d'une heure (plus de 90 kilomètres).

Les communes du nord de Rennes⁵ représentent le second bassin de vie des personnes vivant en dehors de Rennes, avec 29% des répondants non-rennais. Ces derniers effectuent majoritairement des trajets de 15 à 30 minutes entre leur domicile et lieu de travail. Pour 35% d'entre eux, ce trajet est de plus 30 minutes.

¹ Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

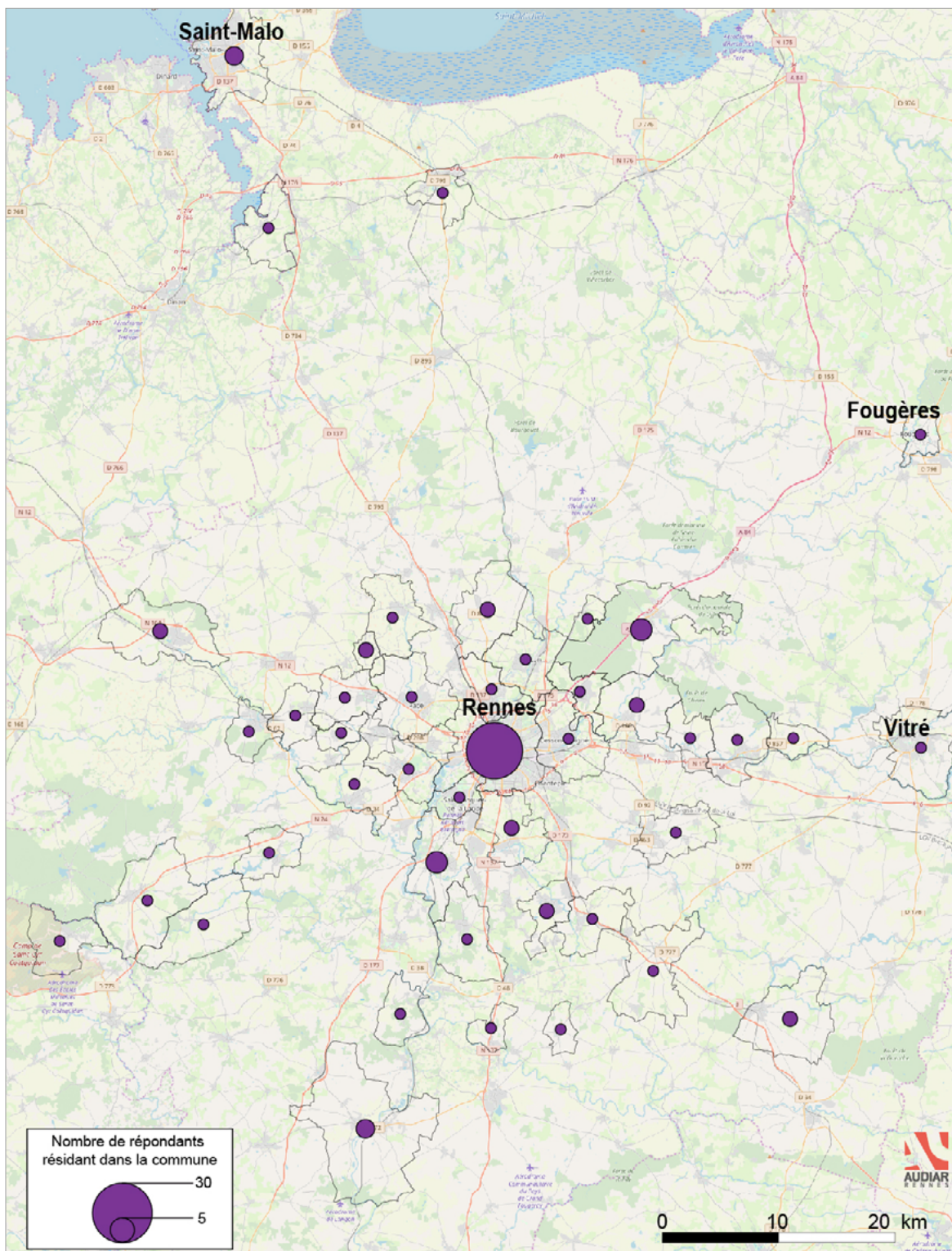
² Bilan social 2016 : part des femmes, 59% des effectifs dans Rennes Métropole et 56% dans celui de la Ville de Rennes.

³ Bilan social 2016 : 35% des agents de Rennes Métropole habitent dans la Ville de Rennes, et 32% de la Ville y habitent.

⁴ A savoir de Saint Jacques de la Lande, Noyal sur Seiche, Bruz, Bourgbarré, Laillé, Poligné, Janzé, Chateaugiron, Sel de Bretagne, Saint Senoux, Retiers, Messac, Treillières, Le Bourg d'Iré, Nantes.

⁵ Betton, Saint Grégoire, Gévezé, Melesse, Parthenay de Bretagne, Saint Sulpice la Forêt, Liffré, Pleugeuneuc, Montauban de Bretagne, Dol de Bretagne, Pleudihen, Saint Malo, Plérin.

COMMUNE DE RÉSIDENCE DES RÉPONDANTS - ENQUÊTE COWORKING ET TÉLÉTRAVAIL RENNES MÉTROPOLE

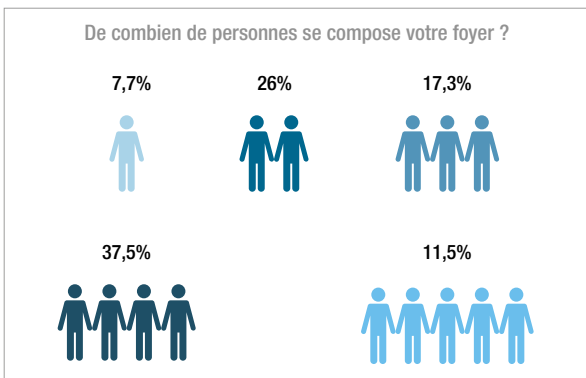


L'Ouest ¹ constitue la troisième zone de vie pour 19% des personnes résidant en dehors de la ville de Rennes. La majeure partie d'entre eux effectue des trajets de moins de 30 minutes, sur des distances de 12 à 37 kilomètres.

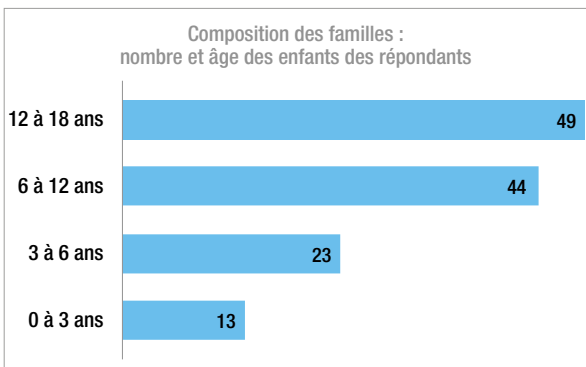
1 Pacé, Le Rheu, Saint Gilles, La-Chapelle-Thouarault, Mordelles, Saint-Thurial, Monfort-sur-Meu, Montauban de Bretagne, Maxent, Plélan le Grand, Beignon, Ploërmel.

Enfin, l'Est ² est le quatrième bassin de vie identifié et, là encore, la majeure partie des trajets pendulaires dure moins de 30 minutes, sur des distances de 7 à 52 kilomètres.

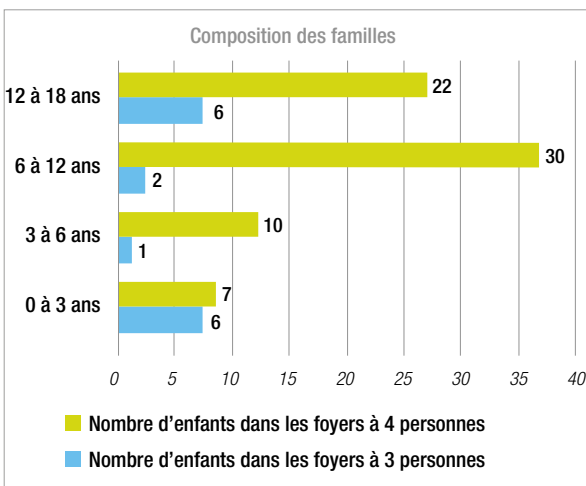
2 Cesson Sévigné, Acigné, Servon sur Vilaine, Bréteil, Thorigné-Fouillard, Saint Jean sur Vilaine, Chateaubourg, Vitré, Fougères.



Dans plus d'un tiers des cas les foyers sont composés de 4 membres. Les foyers composés de 2 membres représentent 26% du total de l'échantillon et ceux de 3 membres 17%. Enfin, les foyers de 5 personnes ou plus représentent 11,5%. Les personnes vivant seules forment moins de 8% de l'échantillon. On constate donc une majorité de foyers de plus de 3 membres (66,3%).



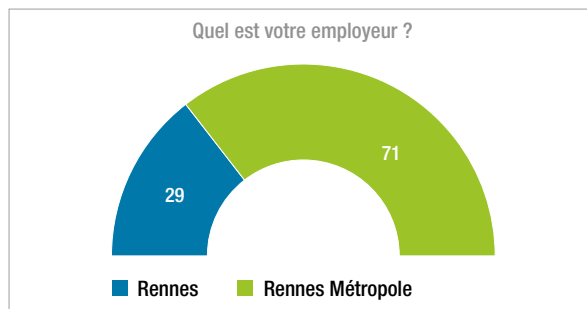
Au sein de l'échantillon total, les foyers ont majoritairement des enfants de plus de 6 ans (93 enfants sur 129).



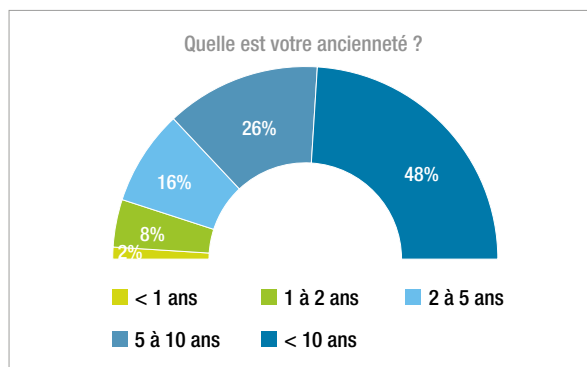
L'analyse par foyer révèle une proportion relativement plus élevée d'enfants en bas âge (7/15 enfants de 0 à 6 ans) au sein des foyers composés de 3 membres (18/107 répondants). Les foyers de 4 membres (40/107 répondants) sont quant à eux principalement composés d'enfants de plus de 6 ans (30/78 entre 6 et 10 ans et 22/78 entre 12 et 18 ans).

Profil personnel des répondants

Les employés de Rennes Métropole représentent 71 % de l'ensemble des répondants, contre 29 % employés par la Ville de Rennes.



Un peu moins de la moitié des répondants travaillent chez leur employeur depuis plus de 10 ans, et les trois quarts des répondants y travaillent depuis plus de 5 ans. La pratique du télétravail est donc plus répandue chez les salariés en poste depuis un certain nombre d'années bien qu'aucune disposition dans la charte de la collectivité ne prévoit une ancienneté minimum pour en faire la demande.

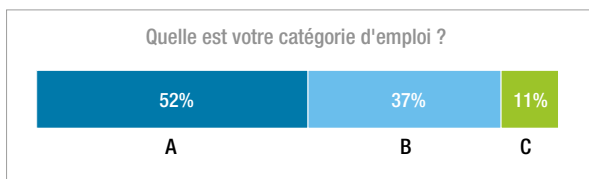


Plus de la moitié des répondants occupent un poste de catégorie A (54 répondants) et 37% des postes de catégorie B (39 répondants)¹. Les télétravailleurs de catégorie A occupent-ils des postes manifestement compatibles avec le télétravail (fonctions de pilotage, de gestion ou de management) ? Les télétravailleurs de catégorie B constituent un volume plus réduit en télétravail, ce qui peut être lié à leurs fonctions administratives d'application ou de gestion budgétaire et comptable (nécessité d'accéder à des logiciels métiers ? nécessité de disposer de matériels spécifiques (photocopieuse-imprimantes-dossiers papiers) ?). À ce titre, les entretiens réalisés confirment que dans les espaces de coworking, les cadres du privé ou VRP constituent la majorité de la clientèle des télétravailleurs².

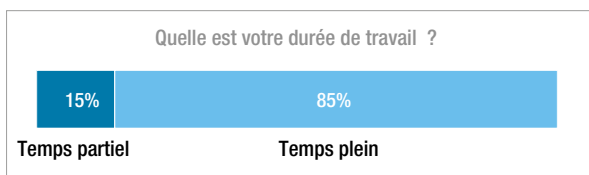
Quant aux agents de catégorie C, souvent en contact avec du public, leur pratique du télétravail semble plus faible (12 répondants).

¹ Bilan social 2016 Rennes Métropole et Ville : effectif total 67% de catégories C, 17% de catégories B et % de catégories A.

² Voir « Synthèse des entretiens avec les responsables des espaces de coworking » Audiar 2018

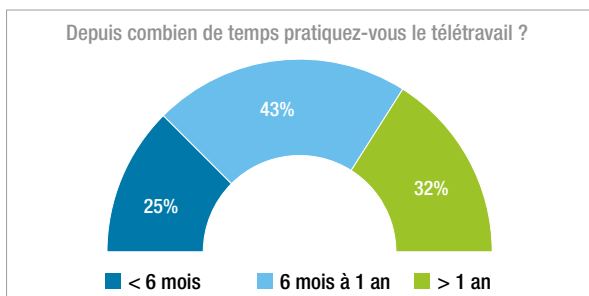


85 % des répondants exercent un emploi à temps plein.



Habitudes et pratiques du télétravail

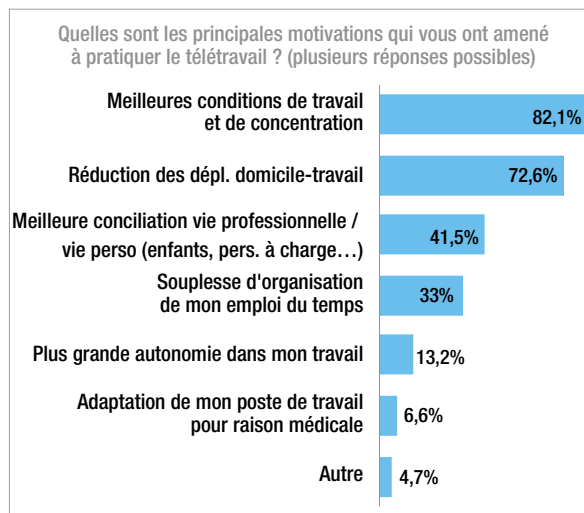
La possibilité de télétravailler a été introduite en 2016 à Rennes Métropole et à la Ville de Rennes ; elle est encore actuellement en cours d'expérimentation (phase 2) ¹. La majorité des répondants (68%) pratiquent ainsi le télétravail depuis moins d'un an.



La très grande majorité des répondants (94%) exercent en télétravail régulièrement (une fois par semaine au minimum). Près de trois quarts des répondants télétravaillent la journée entière et un quart sur une demi-journée.



¹ Voir Annexe « La charte du télétravail à la Ville de Rennes, Rennes Métropole et au CCAS, Expérimentation phase 2 » au point 9.

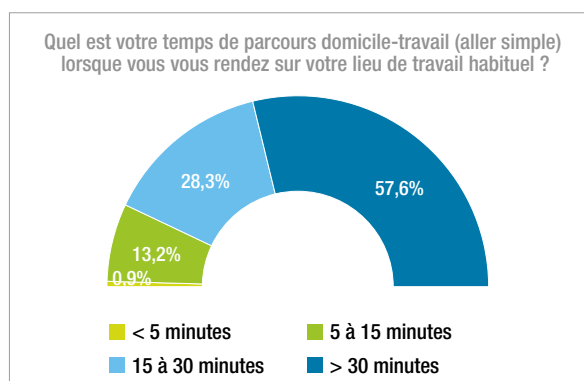


Les répondants indiquent dans leur très grande majorité être attirés par le télétravail en raison de meilleures conditions de travail et de concentration (82%) et afin de réduire leurs déplacements domicile-travail (73%). 41 % des répondants indiquent également rechercher une meilleure conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

En outre, la combinaison qui se distingue est celle de la « réduction du temps de trajet » et des « meilleures conditions de travail » ; elle figure comme étant l'association la plus citée pour les télétravailleurs (environ un tiers d'entre eux). Il en va de même pour la « réduction du temps de trajet » et la « conciliation entre vie professionnelle et personnelle », eu égard aux bénéfices des économies de temps de trajet reportées sur les temps personnels.

13 % des répondants considèrent uniquement les meilleures conditions de travail et de concentration comme étant la principale raison de leur pratique du télétravail.

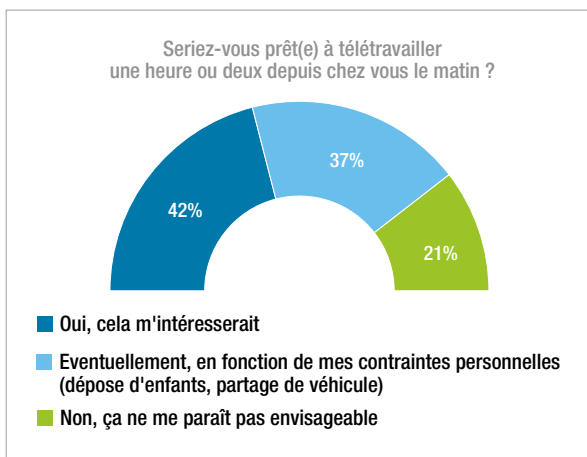
Mobilité des travailleurs



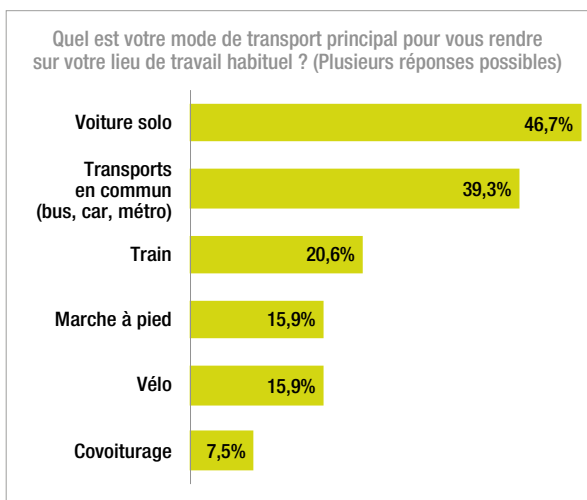
Plus de la moitié des répondants effectuent des déplacements pendulaires (domicile-travail) supérieurs à 30 minutes et pour 28 % des répondants ces déplacements représentent entre 15 à 30 minutes.

Ainsi, comme constaté au préalable, la volonté de réduire les déplacements pendulaires se justifie clairement à l'aune de ces temps de trajets de plus d'une heure par jour. En outre,

on constate aussi que ce sont les bassins de vie Sud et Nord de Rennes qui comptent l'essentiel des télétravailleurs dont les trajets dépassent 30 minutes.



Interrogés sur la possibilité de télétravailler à domicile le matin afin de se déplacer hors des heures de pointe, 37 % des répondants indiquent être intéressés et 21 % éventuellement intéressés, en fonction de leurs contraintes personnelles. On peut également formuler l'hypothèse d'une crainte de ne pouvoir trouver de places de stationnement disponibles de la part des répondants se déplaçant en voiture.



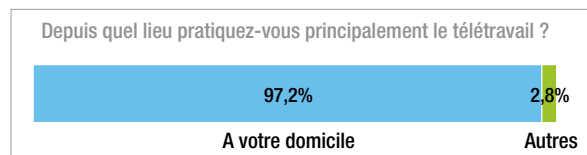
La voiture est le mode de transport le plus emprunté pour les déplacements domicile-travail (47 % en véhicule individuel et 7,5 % en covoiturage). Les transports collectifs représentent 39 % des déplacements et le train 21 %. Les mobilités douces représentent 32 % des déplacements, également réparties entre le vélo et la marche à pied. L'usage du vélo est adopté dans beaucoup de trajets n'excédant pas 15 minutes. Parmi les pratiques multimodales les plus fréquentes, deux combinaisons de moyens de transport se démarquent. On distingue ainsi que l'association transport en commun et marche est adoptée dans 10 % des cas et concerne essentiellement des trajets de moins de 30 minutes. La combinaison entre l'usage de la voiture et des transports en commun est, elle, utilisée dans 12 % des cas ; ce qui suppose probablement



le recours aux parkings-relais de l'agglomération. Les autres combinaisons de modes de transports sont diverses et se répartissent de façon plus aléatoire.

Les entretiens menés tendent à confirmer la tendance selon laquelle l'usage des transports collectifs dépend véritablement de la desserte du lieu de vie, plus que des obligations personnelles, familiales ou de l'âge¹.

Le domicile, lieu presque exclusif du télétravail



Le télétravail est encadré par une démarche rigoureuse et des obligations à respecter entre l'employeur, le responsable de service et le télétravailleur. Concernant le lieu de télétravail, la Charte du télétravail de Rennes Métropole et la Ville de Rennes prévoit la possibilité de travailler à domicile ou dans un tiers-lieu².

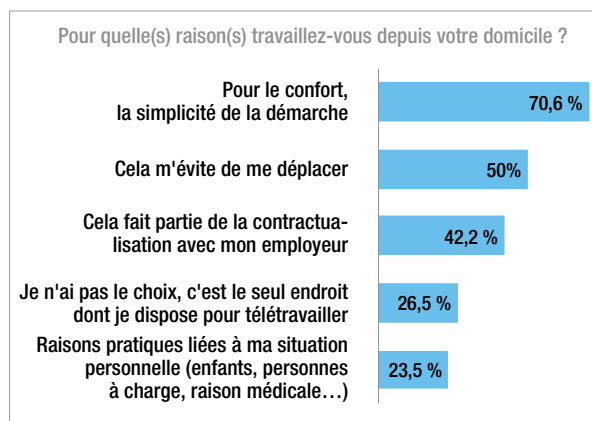
Les télétravailleurs travaillent pourtant presque tous à leur domicile (97 %), sauf exceptions d'individus télétravaillant occasionnellement dans un cyber café adapté, dans une bibliothèque, sur un autre site de la collectivité ou dans leur résidence secondaire.

Aucun ne fréquente des espaces de coworking ; même si cette possibilité est ouverte aux télétravailleurs, aucune modalité concernant la fréquentation de ces lieux n'est définie par la contractualisation.

¹ Voir « Portraits des télétravailleurs »

² Voir Annexe « La charte du télétravail à la Ville de Rennes, Rennes Métropole et au CCAS, Expérimentation phase 2 » au point 9.

L'importance de la réduction des trajets pendulaires comme facteur de motivation à la pratique du télétravail explique certainement cette pratique de travail à domicile.

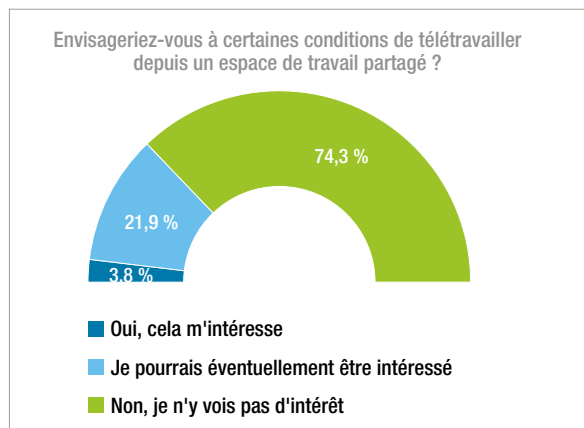


Ainsi, les télétravailleurs préfèrent travailler à domicile pour trois raisons principales : il est plus simple de rester sur son lieu de résidence pour effectuer cette démarche (70,6%), aucun déplacement supplémentaire n'est à réaliser (50%) et le contrat avec l'employeur et le chef de service lors de la signature de la convention de télétravail stipulait cette condition (42%). En effet, le télétravail en tiers-lieu ne faisant pas encore l'objet d'un dispositif d'application, sa pratique à domicile est la seule possible à l'heure actuelle ; cela se traduit dans les réponses concernant la « simplicité de la démarche » et la « contractualisation avec l'employeur ».



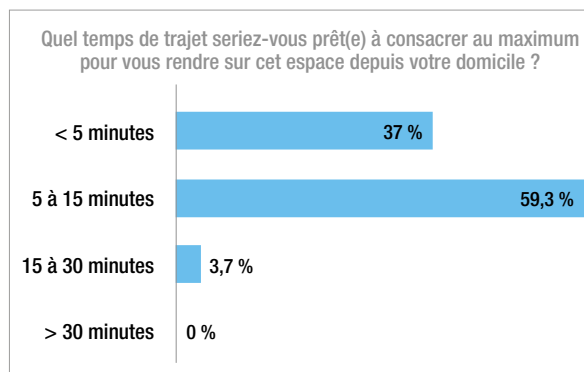
Le coworking vu par les agents

Le coworking et les télétravailleurs



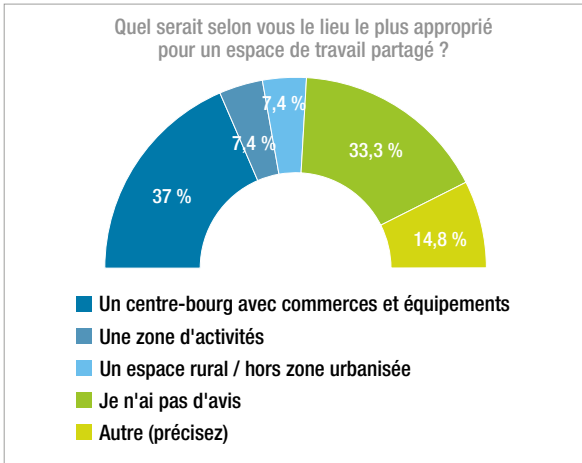
On constate que 27 personnes, soit un quart des répondants, sont intéressées ou potentiellement intéressées par le coworking parmi les télétravailleurs interrogés. Cette proportion reste minoritaire par rapport à l'ensemble de l'échantillon et marque, globalement, une réserve quant à l'intérêt des espaces de coworking.

Échantillon des répondants indiquant un intérêt pour le coworking



Parmi les 25% intéressés par les espaces de coworking, on constate que la majeure partie (17/27) vit à plus de 30 minutes de son lieu de travail ; cela indique donc que les espaces de coworking correspondent surtout aux besoins des télétravailleurs ayant des contraintes de distance et de temps de trajet élevés vers leur lieu de travail. Ils vivent au Nord ou Nord-Ouest de Rennes (Saint-Sulpice-La-Forêt, Dol de Bretagne, Pleudihen-Sur-Rance), à l'Ouest (Montfort, Montauban-de-Bretagne, Ploërmel) et au Sud (Le Bourg d'Iré).

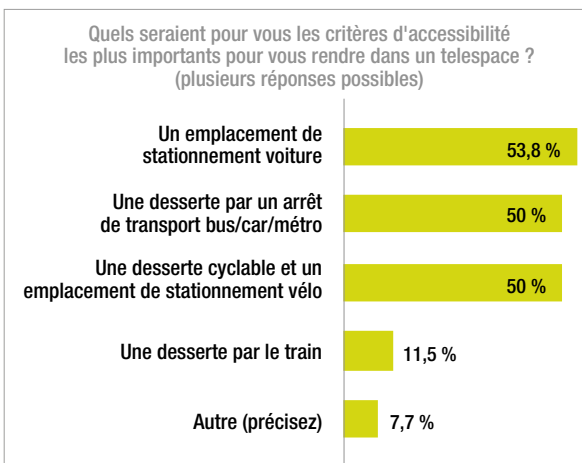
La quasi-totalité (96%) estime que le temps de trajet acceptable pour se rendre sur un tel lieu doit être inférieur à 15 minutes. Cette volonté de radicalement réduire le temps de trajet potentiel à des durées très courtes corrobore l'idée que la mobilité est vécue comme une contrainte lors des journées habituelles ; cet inconvénient devant être réduit au minimum en situation de télétravail.



Interrogés sur la localisation adéquate d'un espace de coworking, les répondants indiquent en premier lieu le centre-bourg (37%). Un tiers des répondants n'indique aucune préférence. Le dernier tiers exprime des idées hétérogènes ; dans un espace rural (7%), une zone d'activités (7%) et d'autres propositions émises spontanément par les répondants désignent une gare SNCF, un lieu géré par la Ville ou la Métropole – pour la facilité des connexions intranet, ou encore une autre collectivité pour pouvoir entretenir son réseau.

Globalement, on remarque que la présence d'un espace de coworking dans les espaces périurbains semble être pertinente. Au regard des entretiens menés, qu'ils soient intéressés ou non, les télétravailleurs reconnaissent que la création d'un tel lieu permettrait aux télétravailleurs réguliers et vivant loin de Rennes de travailler ailleurs qu'à leur domicile.

On peut supposer que le tiers de personnes ne se prononçant pas sont probablement peu familiers des espaces de coworking et de cette problématique.

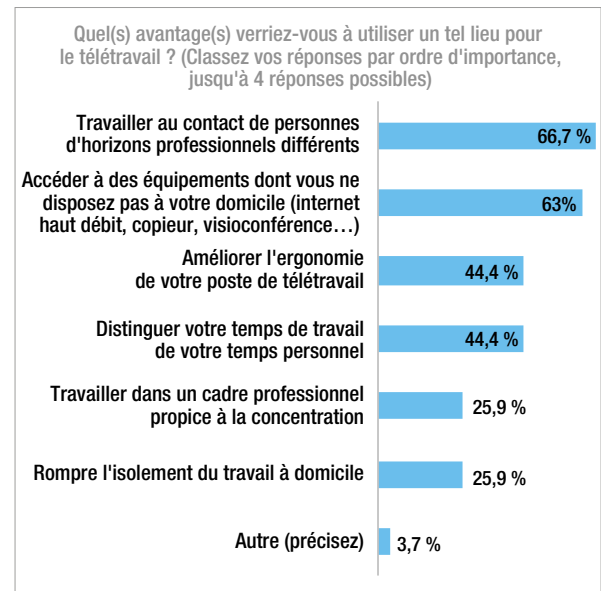


En termes de mobilité, trois critères d'accessibilité au tiers-lieu de travail sont mis en valeur de manière égale, à savoir, la présence d'un parking, la desserte cyclable et en transports collectifs du lieu.

On constate que la plupart des télétravailleurs sollicitent en premier lieu l'accessibilité qui correspond à leur mode de transport actuel. Par exemple, 57% des personnes se dépla-

çant en voiture plébiscitent un parking, mais, pour autant, elles sont 31% et 23% à demander, respectivement, une desserte en transports en commun et une desserte cyclable. Quant aux usagers des transports collectifs, ils sollicitent à 50% une desserte pour ce même mode ou par le train et à 50% un stationnement automobile ; là encore les comportements de mobilité seraient potentiellement dépendants de la desserte en transports collectifs, à priori moins performante dans les communes périphériques qu'au sein de la ville-centre de Rennes. Une nouvelle répartition des usages des modes de transport se dessine donc pour ces télétravailleurs intéressés par le coworking. On constate ainsi une émergence marquée de modes de déplacements alternatifs (vélo, transports collectifs, train) mais l'usage de l'automobile demeure un élément envisagé pour plus de la moitié d'entre eux.

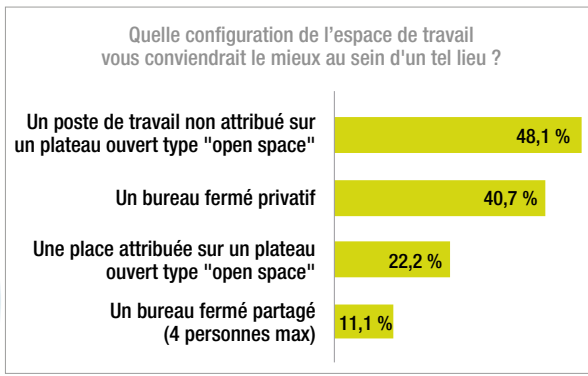
Il faut néanmoins souligner que cette utilisation de la voiture se ferait sur des trajets à priori moins longs au vu du seuil de 15 minutes que les répondants seraient prêts à consacrer à leur déplacement vers un tel lieu.



Concernant les bénéfices tirés de la fréquentation d'un tiers-lieu de travail, les deux tiers des répondants soulignent les possibilités de synergies au contact de profils professionnels variés au sein de ces espaces.

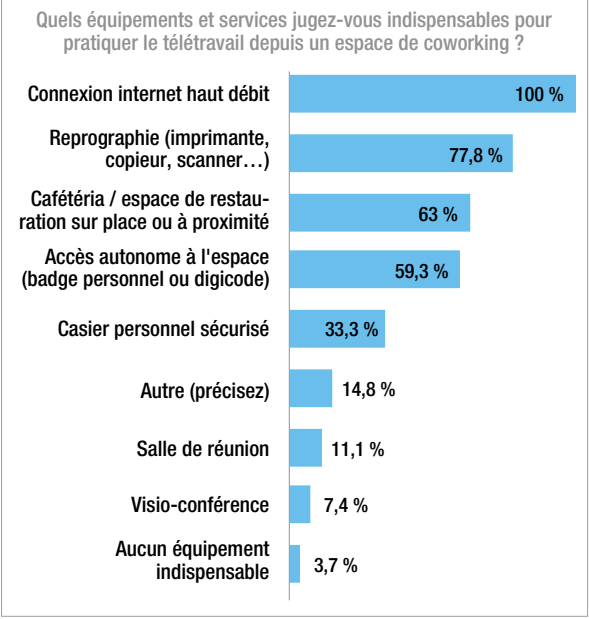
Les avantages les plus mentionnés par les intéressés se rattachent à l'importance de pouvoir travailler dans un lieu satisfaisant aux contraintes et exigences professionnelles de chacun, et apportant une « valeur-ajoutée » (équipements, accès informatique, etc.) en comparaison du travail à domicile.





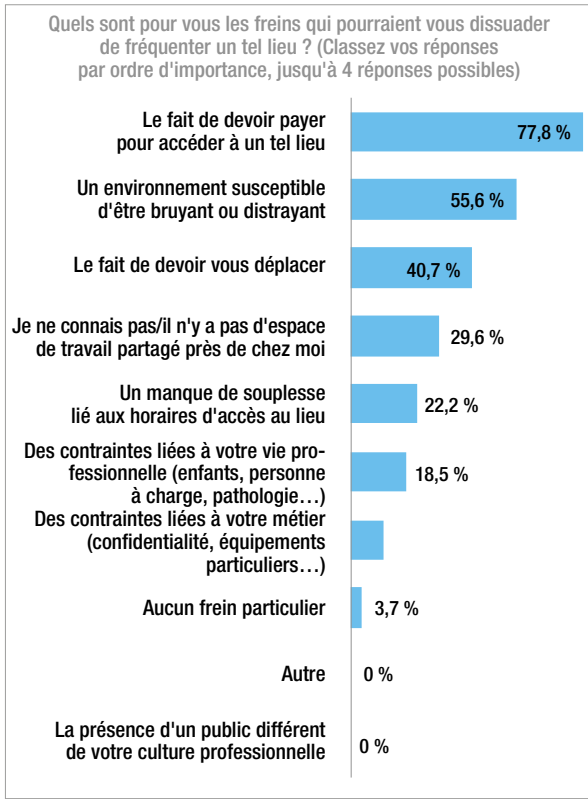
Le type d'espace de travail le plus sollicité serait l'open-space (48% des répondants intéressés). Mais 41% des intéressés par le coworking souhaiteraient néanmoins travailler en bureau privatif fermé, dans des conditions à priori similaires à celle du lieu habituel de travail.

On observe que les personnes pratiquant le télétravail pour améliorer leurs conditions de travail et de concentration requièrent à 91% un bureau fermé privé et à 67% un bureau fermé partagé (plusieurs choix possibles). On ne distingue pas de profil particulier pour le choix des deux grandes tendances, l'open-space ou le bureau privatif ; quelle que soit l'autre variable de lecture, ces deux configurations de travail sont plébiscitées de la même manière.



Tous les répondants sont unanimes : une connexion internet haut-débit est indispensable. 63% des répondants rechercheraient un accès à des équipements professionnels non disponibles à leur domicile (internet haut-débit, copieur, visioconférence...). Enfin, deux autres avantages à relever concernent la possibilité de distinguer plus nettement le temps de travail du temps personnel (44%) ainsi que la meilleure ergonomie du poste de travail en comparaison à celle de leur domicile (44%).

Concernant les équipements indispensables, l'Internet haut débit est une exigence qui fait consensus mais on note aussi l'importance des services de reprographie (77%), la présence de services de restauration sur place ou à proximité (63%) ainsi qu'un accès autonome à l'espace de coworking, au moyen d'un badge ou d'un code d'accès (59%).



En revanche, interrogés sur les potentiels freins à la fréquentation d'un espace de travail partagé, les intéressés identifient comme limite le fait de devoir payer pour accéder aux espaces (78%). La crainte de se retrouver dans un environnement trop bruyant (56%) et le déplacement domicile-lieu de coworking

engendré (41 %) sont également cités comme raisons principales.

Les personnes qui souhaitent avant tout améliorer leurs conditions de travail en télétravail, évoquent comme frein l'environnement potentiellement distrayant de l'espace de coworking (87 % de ce panel).

Les personnes qui télétravaillent avant tout pour réduire leur temps de trajet, pourraient être dissuadées de fréquenter un espace de coworking pour des raisons tarifaires (67 % de ce panel), l'environnement potentiellement distrayant (60 %), le manque de souplesse horaire (50 %) et pour le fait de devoir se déplacer de son domicile (46 %).

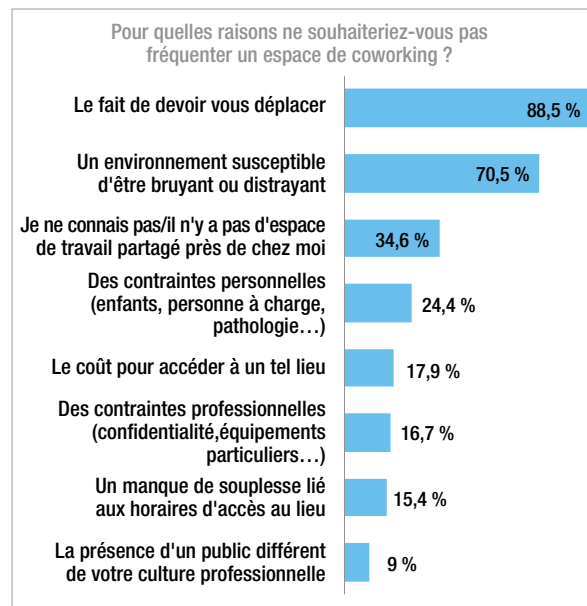
Les freins, pour ces profils-là, semblent essentiellement relever d'opinions préconçues à propos des espaces de coworking mais aussi du manque de précision quant à l'exercice du télétravail en dehors du domicile par leur employeur. En effet, comme évoqué, bien que cette possibilité soit ouverte aux télétravailleurs, les dispositions techniques, sécuritaires et tarifaires ne sont pas encore précisées dans le cadre du dispositif d'expérimentation.

Échantillon des répondants réticents au coworking

Les trois-quarts des répondants n'envisagent pas de télétravailler depuis un espace de travail partagé. La grande majorité de l'échantillon ne souhaite pas avoir à subir de nouveaux temps de déplacement (88%) ni de potentielles nuisances sonores ou de distractions (71%).

Ces a priori sur l'aspect bruyant et distrayant des espaces de coworking semblent être fortement ancrés dans la vision qu'en ont les télétravailleurs interrogés, puisqu'elle est mise en avant comme un frein aussi bien par les personnes réticentes que par les personnes potentiellement disposées à fréquenter ces espaces.

35 % des répondants indiquent par ailleurs ne pas connaître d'espace de travail en tiers-lieux à proximité de leur domicile. Pour les 89 % qui ne souhaitent pas se déplacer pour pratiquer le télétravail, on constate que 69 % d'entre eux effectuent des trajets de plus de 30 minutes et vivent, pour la plupart, à plus de 20 kilomètres de leur lieu de travail.



Une enquête qualitative sous forme de portraits de télétravailleurs complète cette analyse. Ces portraits sont disponibles en annexe, page 81.



LE COWORKING À LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ : QUELLE CLIENTÈLE ET QUELLES PRATIQUES POTENTIELLES ?

SYNTHÈSE

L'enquête menée sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté a permis de recueillir l'avis de 126 personnes sur le télétravail et les espaces de coworking. Parmi eux, 84 sont intéressés par l'ouverture d'un tiers-lieu de travail.

Une enquête pour cibler les besoins

La diversité des profils des répondants ne permet pas de dégager un profil-type d'individu intéressé par un potentiel espace de coworking à Liffré-Cormier, même si les cadres forment les 2/3 des répondants, et qu'un quart exercent dans le domaine du « Développement web, informatique, numérique ». Cette variété de statuts professionnels (50 % de salariés, 50 % d'autres statuts) et de secteurs d'activité constitue un avantage en ce qu'elle favoriserait de potentielles synergies entre les métiers.

Cette enquête met en avant un besoin de disposer de locaux de travail facilement accessibles, adaptés aux différentes contraintes personnelles et professionnelles et permettant la création de lien social et professionnel.

L'échantillon des répondants intéressés ou potentiellement intéressés exprime quatre principales motivations à intégrer un espace de coworking : la recherche d'un espace de convivialité, d'un espace adapté aux exigences et aux modes de travail notamment en termes d'équipements, d'un lieu à même de favoriser les synergies professionnelles et la dissociation du lieu de travail et de leur domicile.

Par ailleurs, un tiers des répondants souligne la volonté de réduire leurs déplacements induits par leur activité professionnelle (28 %).

Parmi la diversité des besoins relatifs à l'espace de coworking exprimés, se détachent particulièrement les notions de flexibilité dans l'accès et l'usage du lieu, de convivialité, de qualité des équipements proposés mais aussi de proximité. 67 % des répondants sont prêts à consacrer jusqu'à 10 minutes à leurs déplacements journaliers pour se rendre à un espace de coworking.

Les usages potentiels de l'espace de coworking diffèrent sensiblement selon les individus mais aussi entre catégories socioprofessionnelles. Il peut être envisagé comme un substitut total à l'espace actuel de travail ou comme un complément ponctuel.



Les individus souhaitent en effet globalement profiter de cette opportunité de coworking afin de privilégier des mobilités douces et/ou de réduire leur temps de trajet. Cela s'explique notamment par la proportion de travailleurs à domicile n'effectuant à l'heure actuelle que peu de déplacements pendulaires.

L'espace de coworking est par ailleurs perçu comme un élément de la vie locale, selon les répondants. Le choix majoritaire de Liffré (54/84 réponses) comme ville d'implantation de l'espace s'explique d'une part par la forte proportion de Liffréens ayant répondu au questionnaire et d'autre part par la desserte routière (Autoroute A84 et routes départementales) et en transport en commun (ligne de bus Fougères-Rennes notamment) et la position centrale de la commune au sein du territoire intercommunal.

Un atelier de travail pour échanger sur le coworking

Afin de prolonger l'analyse de terrain et recueillir des éléments plus détaillés relatifs aux attentes des habitants de la Communauté de Communes, un groupe de travail a été organisé dans les locaux de Liffré-Cormier Communauté le 14 juin 2018 afin de réfléchir sur les notions de tiers-lieux de travail et ses impacts potentiels sur la mobilité des usagers. Les répondants non anonymes au questionnaire y ont été conviés. 12 personnes ont participé à ce focus-group qui a permis d'approfondir les besoins et les attentes, tout comme les freins.

L'objet de ce focus-group était de synthétiser les enseignements de ce travail sur le territoire mais également d'en extraire des éléments plus généraux sur la question de l'oppo-

tunité des espaces de coworking dans les pôles urbains en Ille-et-Vilaine, en complément de ceux déjà présents dans le cœur de métropole.

Les ateliers ont permis de véritables temps d'échanges entre participants et ont confirmé les résultats recueillis lors de l'enquête de terrain notamment concernant les motivations à intégrer un espace de coworking. Les participants attendent de cet espace qu'il réponde à leurs besoins et contraintes professionnelles mais ils l'envisagent aussi comme un lieu de vie et un équipement de proximité à même d'apporter une véritable dynamique sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.

Ces groupes de travail ont permis de révéler trois grands cas de figures au regard des problématiques de mobilités :

- le cas de figure « salarié ». Ces individus se rendent quotidiennement ou fréquemment sur leur lieu de travail, situé à Rennes ou dans les communes avoisinantes, principalement à l'aide de leur voiture. Cette catégorie de population voit dans le coworking une opportunité de fréquenter un espace de travail de proximité, de réduire sensiblement leurs temps de trajet et d'éviter les nuisances entraînées par la congestion des axes de transports de la métropole rennaise. Ils sont dès lors demandeurs d'un espace idéalement situé à proximité de leur domicile ou des services et commerces afin de réduire à minima le nombre de trajets. Le coworking s'envisage ainsi comme participant d'une volonté d'opter pour une mobilité de proximité douce ;
- le cas de figure « indépendants » : ces individus ont des formes de travail souvent atypiques, ils peuvent travailler à domicile, chez leurs clients ou dans d'autres tiers-lieux, et se déplacer régulièrement sur de longues distances. Ils perçoivent le coworking comme une opportunité sur le plan personnel et sur le plan professionnel : d'une part la fréquentation de ce lieu favoriserait la création de lien social

mais aussi professionnel (réseautage, synergies, entraide) et d'autre part elle offrirait un espace équipé et accueillant pour organiser des réunions avec des clients ou des fournisseurs. Ils recherchent ainsi un équipement bien desservi notamment par la voiture afin de pouvoir l'intégrer plus facilement à leurs déplacements professionnels mais aussi permettant l'accueil dans de bonnes conditions de clients ou de fournisseurs. À ce titre ils sont particulièrement demandeurs de flexibilité dans l'usage du lieu et d'aménagement de différents espaces selon le niveau de confidentialité souhaité ;

- le cas de figure « télétravailleurs à domicile » : ces personnes exercent dans des domaines divers et sous des statuts également variés (entrepreneurs, salariés, en reconversion, etc). Leurs pratiques de télétravail dépendent d'une part de leur activité et d'autre part des conventions signées avec leur employeur. Ce cas de figure se distingue des deux autres en ce que le travail à domicile est principalement motivé par la réduction des déplacements pendulaires effectués le reste de la semaine. De ce fait, cette catégorie recherche avant tout un lieu offrant des équipements et infrastructures qu'elle ne peut avoir à domicile. Ces deux éléments doivent procurer un avantage net par rapport au maintien du télétravail à domicile afin de compenser la pénibilité potentiellement induite par les trajets supplémentaires.

La majorité des participants a par ailleurs désigné la commune de Liffré comme le choix le plus pertinent d'implantation de l'espace de coworking, sans consensus sur l'emplacement exact au sein de la commune. Un équilibre doit être trouvé entre la proximité des services et commerce, l'accessibilité par les différents modes de transport et un environnement de travail agréable et attractif au regard des usagers potentiels qui ont été identifiés.



1. RAPPEL DU CONTEXTE

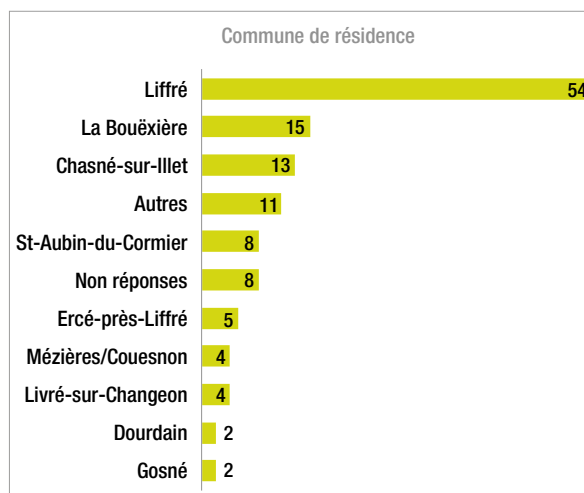
Une enquête sous la forme d'un questionnaire à remplir en ligne a été menée sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté du 2 mai au 8 juin 2018. Cette enquête visait à évaluer les besoins de la population relatifs à l'implantation d'un espace de coworking sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'à recueillir les attentes concernant les modalités d'organisation et de localisation de cet espace.

126 répondants ont intégralement rempli le questionnaire, offrant un panel diversifié de profils sociaux et professionnels.

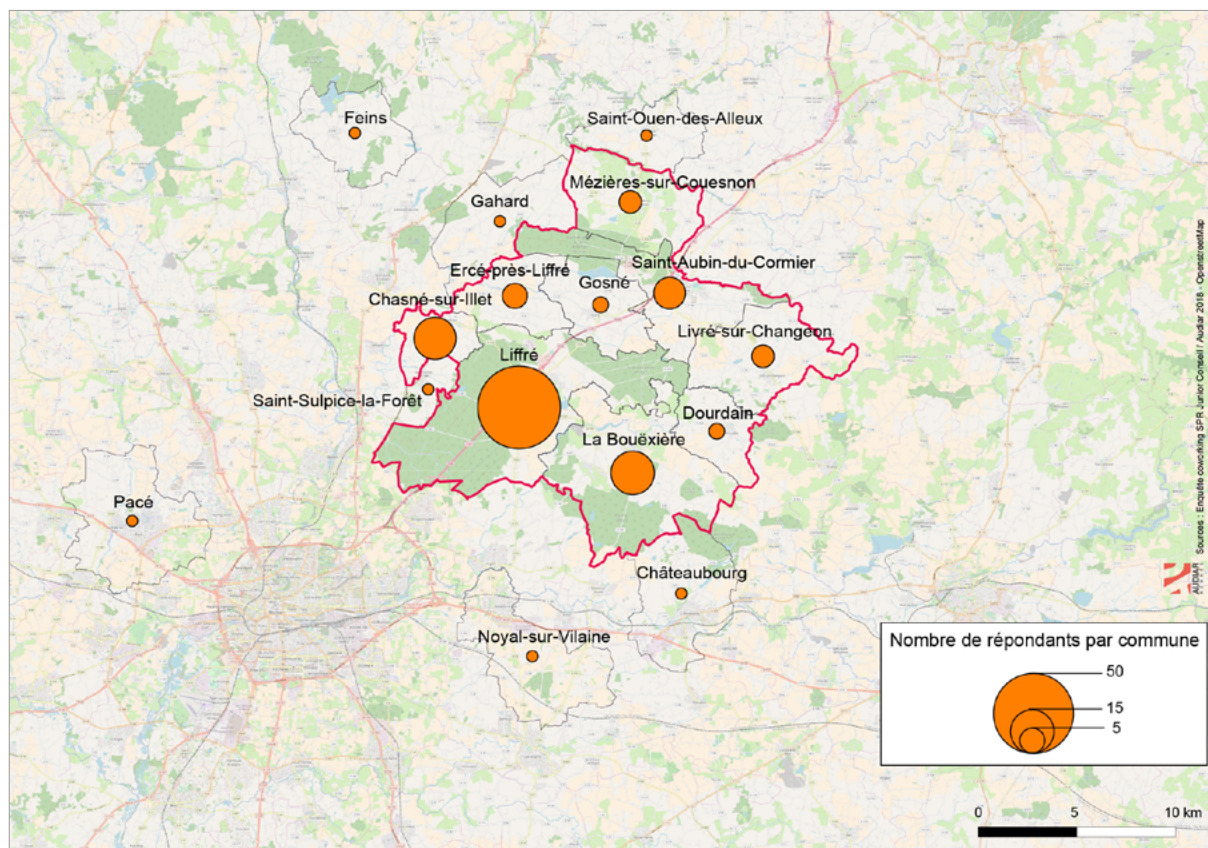
2. ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUPRÈS DES HABITANTS ET ACTIFS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

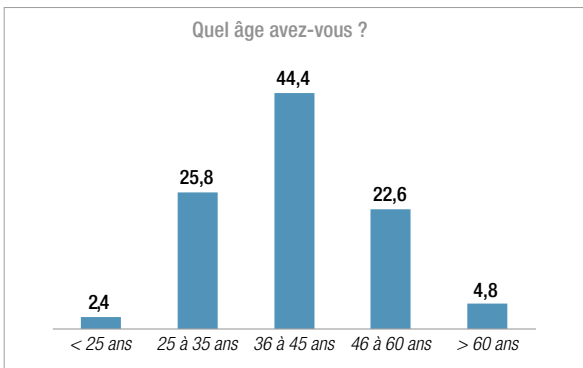
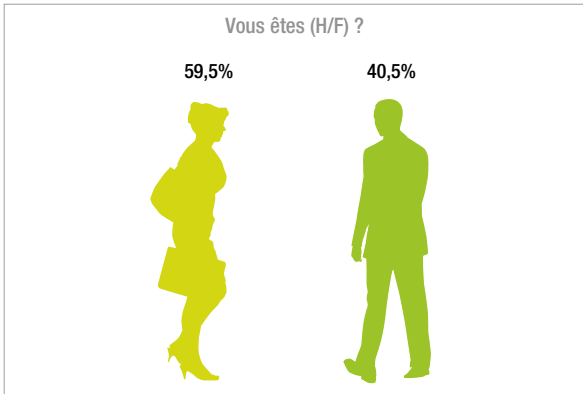
Profil des répondants

La majorité des répondants habite à Liffré, viennent ensuite La Bouëxière puis Chasné-sur-Illet.



COMMUNE DE RÉSIDENCE DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE - ENQUÊTE COWORKING LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ





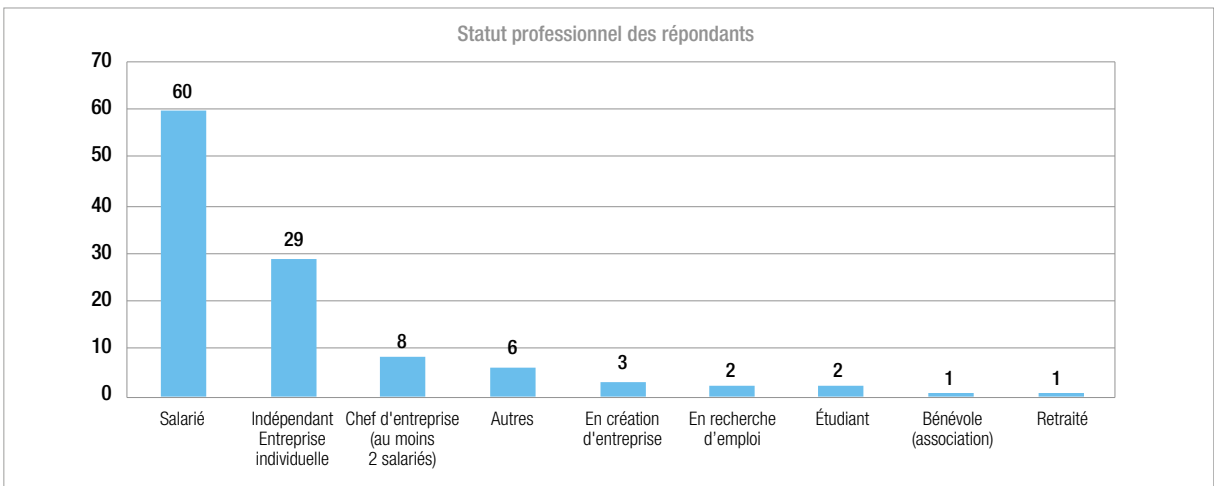
L'échantillon obtenu est proche de la parité (60 % de femmes pour 40 % d'hommes). La plupart des individus interrogés ont entre 25 et 60 ans et sont en âge de travailler, ce qui correspond bien au public visé par cette enquête.

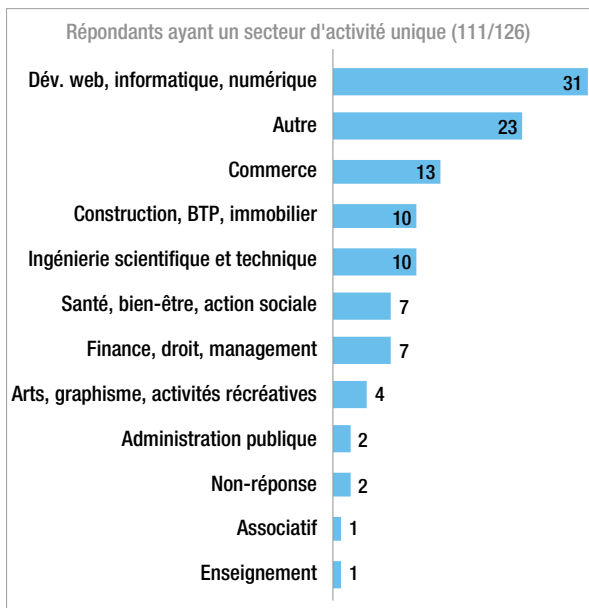
Situation professionnelle

Les salariés d'entreprise représentent la majorité (60/126) des répondants, suivis par les catégories « Indépendants/entreprises individuelles » (29) et « Chefs d'entreprise » (8). La question offrant une possibilité de choix multiples, 14 répondants ont indiqué exercer sous différents statuts.

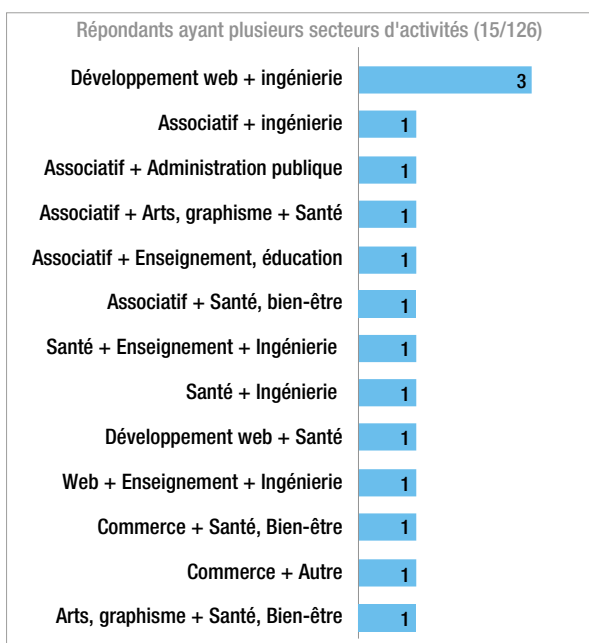


Au sein de la catégorie « Salarié d'une entreprise », les cadres forment plus des deux-tiers des répondants (68 %), suivis par les employés et les professions intermédiaires. Ces fortes proportions de cadres indiquent un intérêt plus marqué de cette CSP pour le coworking et le télétravail, qui sont l'objet même de cette enquête.

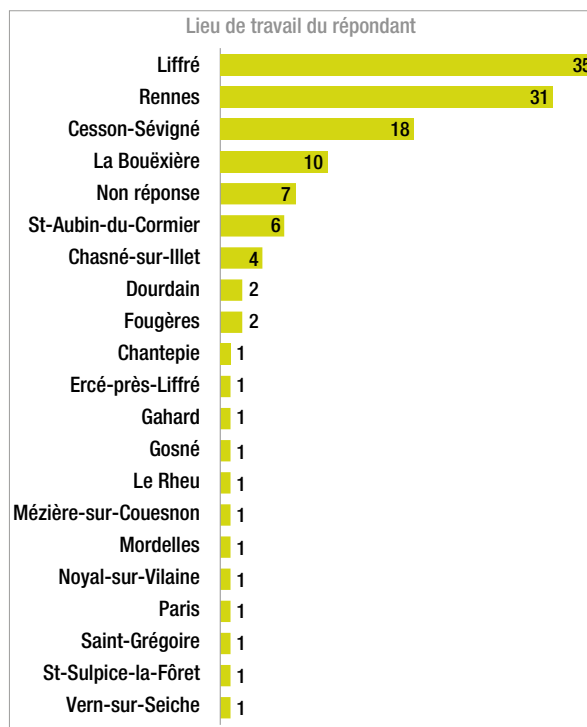




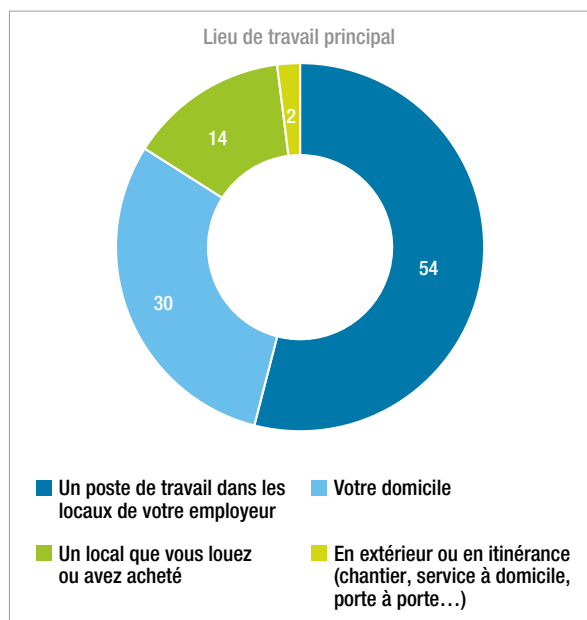
Le secteur « Développement web, informatique, numérique » est le 1^{er} secteur d'activité avec près d'un tiers des répondants (31 y exercent pleinement, 5 autres exercent partiellement des activités dans ce secteur). La catégorie « Autre » rassemble des domaines diversifiés (aide à domicile, développement personnel, traduction marketing, etc.).



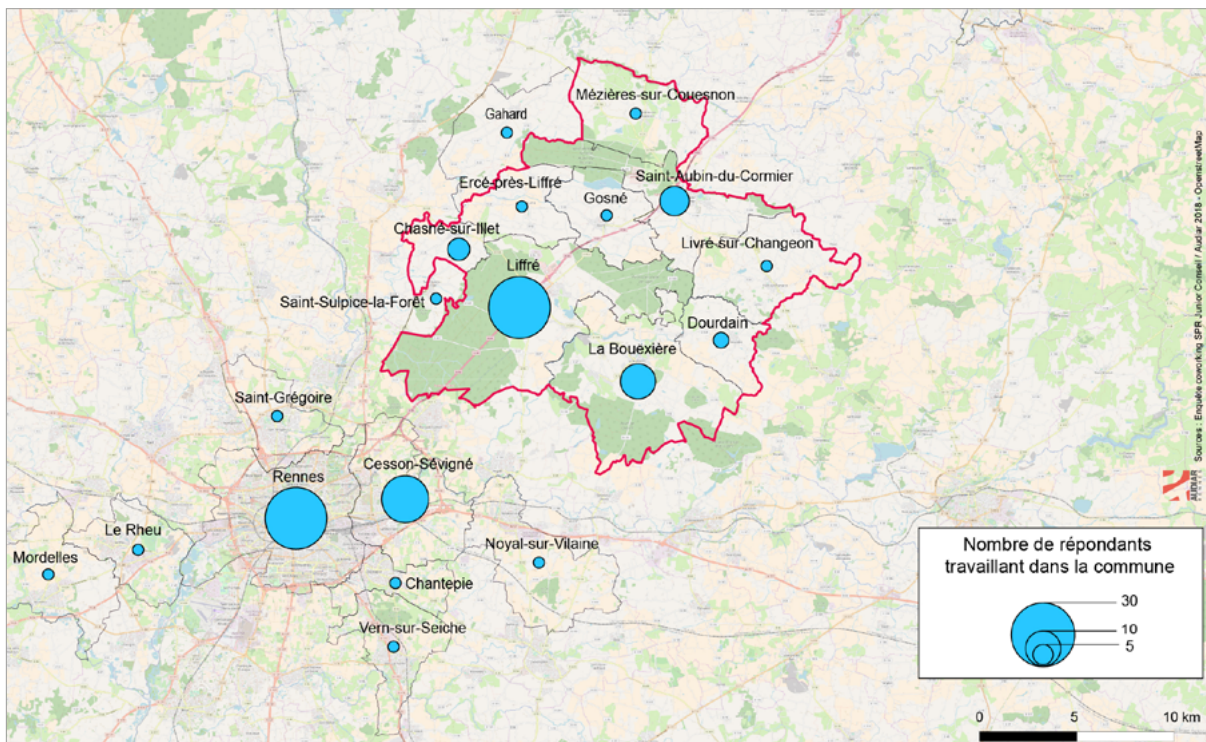
Lieu et cadre de travail



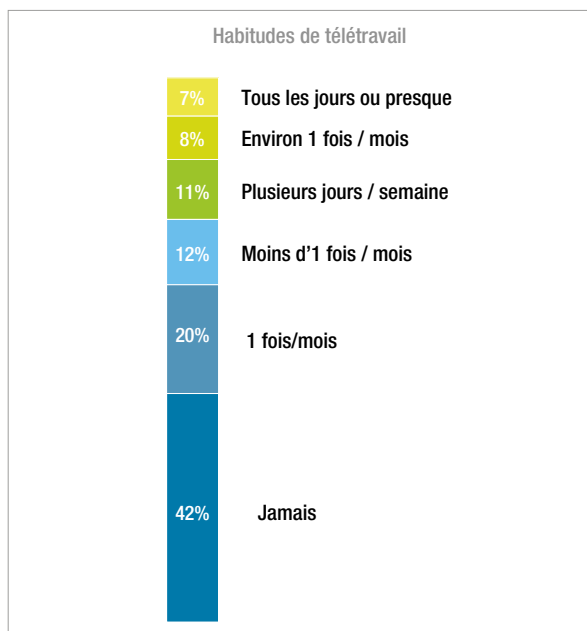
La plupart des répondants travaillent actuellement sur le territoire de la Communauté de Communes (59/126 répondants) et notamment à Liffré. Les autres répondants travaillent principalement à Rennes et à Cesson-Sévigné.



Si la majorité des répondants travaillent principalement dans les locaux de leur employeur, un tiers reste avant tout à domicile. Cette forme de travail concerne notamment les travailleurs indépendants, mais également les salariés pratiquant fréquemment le télétravail depuis leur domicile.

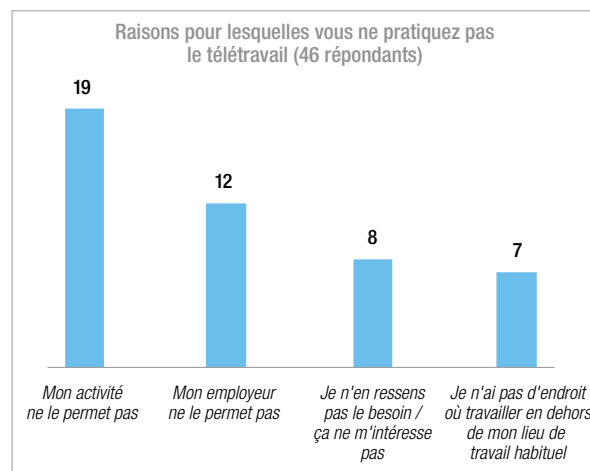


Habitudes de télétravail

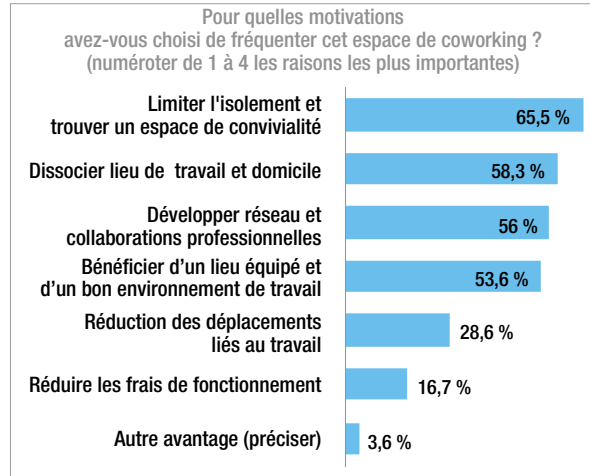


Le télétravail est une pratique fréquente chez 18% des répondants (7% le pratiquent tous les jours ou presque, 11% plusieurs jours par semaine), mais 42% des répondants n'y ont jamais eu recours.

Les répondants ayant déclaré pratiquer le télétravail indiquent nettement le domicile comme lieu privilégié pour télétravailler (90% d'entre eux).



Les répondants ayant déclaré ne pas pratiquer le télétravail indiquent comme raison principale l'incompatibilité avec leur activité professionnelle (19/46). Viennent ensuite les répondants dont l'employeur ne permet pas le télétravail. 7 indiquent le manque d'espace à leur disposition pour télétravailler. Seuls 8 répondants indiquent ne pas ressentir le besoin de télétravailler. On constate ainsi que les répondants ne télétravaillent pas en premier lieu à cause de leurs différentes contraintes et non par choix.

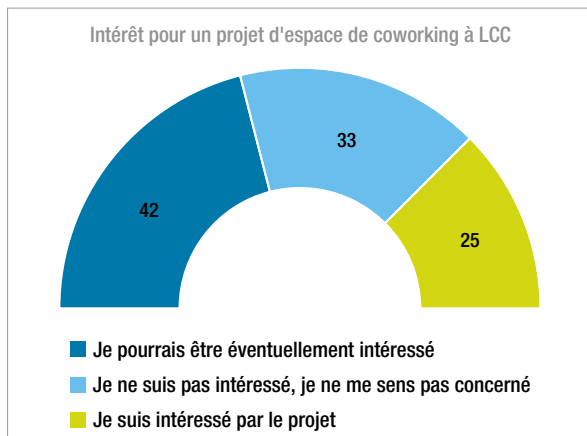


L'échantillon des répondants intéressés ou potentiellement intéressés exprime quatre principales motivations à intégrer un espace de coworking : la recherche d'un espace de convivialité, d'un espace adapté aux exigences et aux modes de travail notamment en termes d'équipement, d'un lieu à même de favoriser les synergies professionnelles et la dissociation du lieu de travail et de leur domicile.

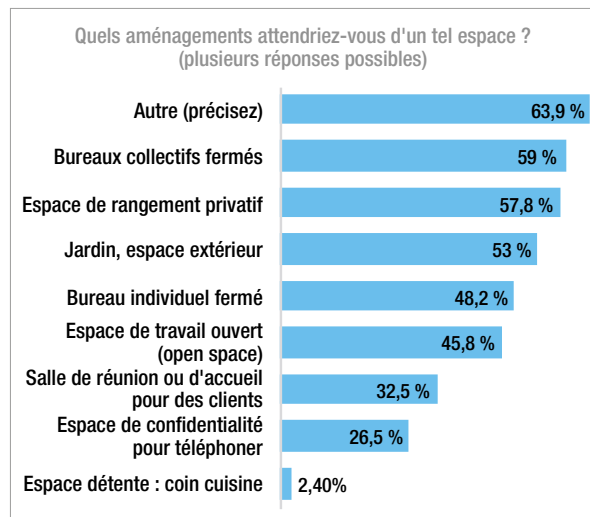
On constate ainsi que les avantages attendus sont surtout liés au domaine professionnel d'une part et à l'épanouissement personnel d'autre part. Par ailleurs un tiers des répondants souligne la volonté de réduire leurs déplacements induits par leur activité professionnelle (28 %).

Espaces de coworking et intérêt pour le projet à Liffré-Cormier Communauté

Seuls 10 % des répondants ont déjà fréquenté ou fréquentent un espace de coworking.



À la question de l'intérêt pour un projet d'espace de coworking sur le territoire, 84 répondants (67 % de l'échantillon) se déclarent intéressés (25 %) ou éventuellement intéressés (42 %).



L'espace détente/coin cuisine est souhaité par 64 % des personnes interrogées, suivi par l'espace de confidentialité (59 %), la salle de réunion ou d'accueil des clients (57 %) ainsi que l'open space (53 %).

Les répondants pointent ainsi la nécessité de disposer de différents espaces au sein de ce lieu selon le niveau de confidentialité souhaité et notamment afin de téléphoner et/ou de recevoir des clients.

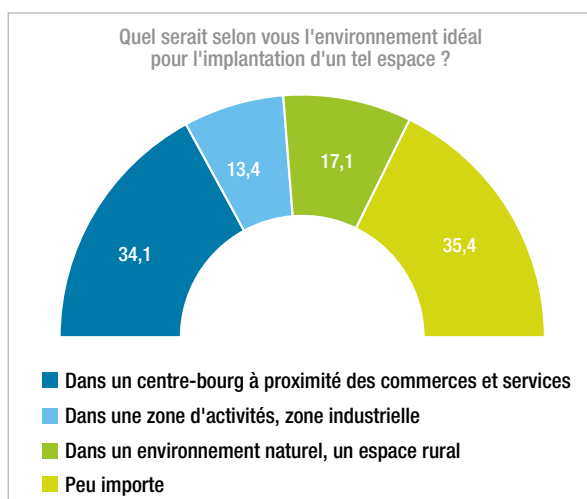
Localisation potentielle de l'espace de coworking

Interrogés sur la localisation géographique de cet espace de coworking, près de deux tiers des répondants se prononcent en faveur de Liffré (54/84 répondants). Seuls 8 répondants choisissent Saint-Aubin-du-Cormier et 6 répondants se prononcent pour La Bouëxière.

2 répondants se prononcent par ailleurs pour Chasné-sur-Illet, 2 répondants pour Livré-sur-Changeon et 2 répondants pour Gosné.

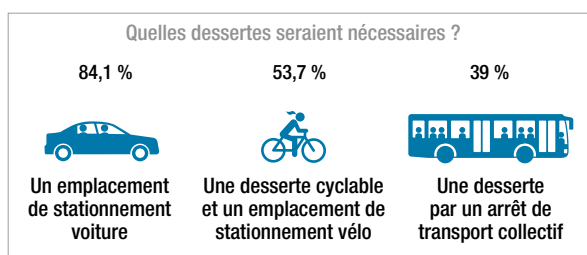
Cette proportion de répondants en faveur de Liffré s'explique d'une part par la proportion notable de Liffréens ayant rempli le questionnaire et d'autre part par l'emplacement géographique favorable de la commune (desserte de l'autoroute A84 et de transports en commun).

19/54 répondants ayant choisi Liffré comme lieu d'implantation n'habitent pas à Liffré.

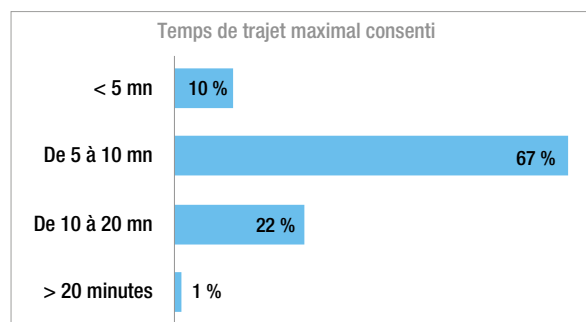


Si 35 % des répondants n'ont pas de préférence particulière pour le lieu d'implantation d'un espace de coworking au sein de la ville, 34 % d'entre eux souhaitent le voir s'implanter dans le centre-bourg, à proximité des services et commerces.

Tiers-lieu et mobilité

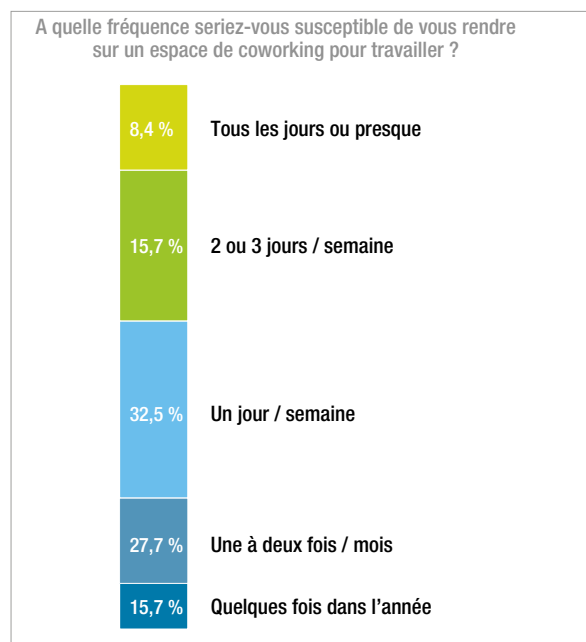


Concernant l'accessibilité du lieu, une grande majorité (84 %) souhaite disposer d'un stationnement voiture, et 53 % d'une desserte et d'un stationnement vélo. Les répondants ont eu la possibilité de faire des choix multiples.



67 % des répondants sont prêts à consacrer jusqu'à 10 minutes à leurs déplacements journaliers vers cet espace. Seuls 1 % des répondants y consacreront plus de 20 minutes de temps de trajet.

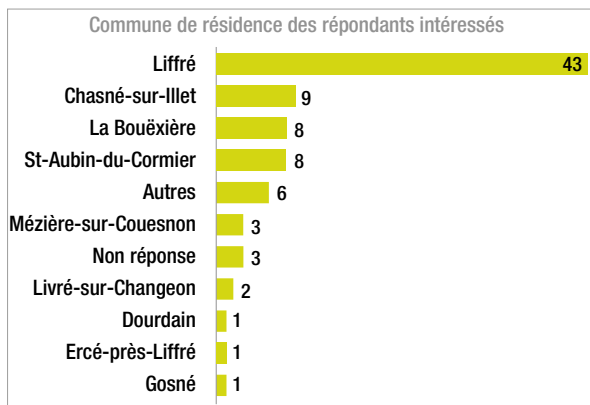
L'espace de coworking est ainsi perçu comme un équipement de proximité ne devant pas engendrer de temps de trajet supplémentaire en comparaison de la situation actuelle des répondants.



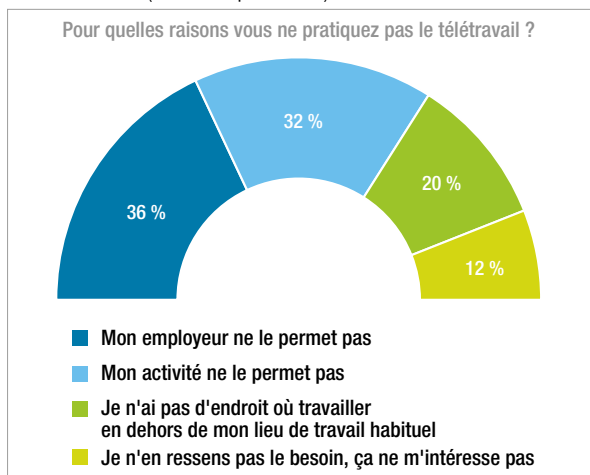
Les répondants seraient dans l'ensemble prêts à se rendre plusieurs fois par semaine dans un tel espace : 35 % d'entre eux à raison d'un jour par semaine, 27 % d'entre eux à raison de deux jours par semaine. 15 % des répondants souhaiteraient s'y rendre quotidiennement. La même proportion de répondants s'y rendrait une à deux fois par mois.

Un potentiel espace de coworking trouverait ainsi plusieurs usages selon le profil professionnel et les motivations personnelles des répondants. Si quelques individus pourraient substituer intégralement cet espace à leur lieu de travail actuel, d'autres profils l'appréhendent comme un espace de travail ponctuel.

Analyses complémentaires de l'échantillon intéressé ou potentiellement intéressé par un espace de coworking (84/126)



Sont analysées dans cette partie, uniquement les réponses des 84 personnes intéressées ou potentiellement intéressées par un espace de coworking. On retrouve une majorité d'habitants de Liffré (43/84 répondants).



Interrogés sur les obstacles au télétravail, les répondants avancent en premier lieu le fait que celui-ci n'est pas permis par leur employeur.

Une personne sur 5 avance également le fait qu'elle ne dispose pas d'espace pour travailler en dehors de son lieu de travail habituel, ce qui constitue une légère hausse par rapport à l'échantillon total et laisse à penser que ces personnes pourraient envisager la pratique du télétravail si une offre de tiers-lieu de travail venait à être mise en place sur le territoire.

3. FOCUS GROUP MENÉ À LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

Groupe de travail

Contexte

Le 14 juin 2018 se sont tenus pendant deux heures deux groupes de travail dans les locaux de Liffré-Cormier Communauté. Cet événement s'inscrit dans la continuité de l'enquête de terrain afin de permettre de recueillir plus finement les attentes des habitants intéressés ou potentiellement intéressés par le projet d'implantation d'un espace de coworking dans la communauté de communes.

Ce focus-group a réuni une vingtaine de participants, dont 12 particuliers ayant répondu au questionnaire. Ces derniers ont été répartis équitablement en deux groupes de travail puis une mise en commun des résultats des ateliers a été réalisée en public à l'issue des travaux.

Les travaux se sont articulés autour de deux axes principaux de réflexion :

- Un premier volet s'intéressait aux connaissances, motivations et attentes des participants envers les espaces de coworking et de travail partagés.



- Un second volet se concentrait sur l'enjeu des mobilités quotidiennes et des stratégies de localisation d'un potentiel espace de coworking.
 - Le premier objectif était de connaître plus finement les habitudes de déplacements
 - Le second objectif visait à déterminer les lieux potentiels pour un espace de coworking
 - Le troisième objectif cherchait à identifier les changements des pratiques de mobilité que pourrait favoriser l'implantation d'un espace de coworking dans les habitudes de déplacement.

L'objet de cette partie est de synthétiser les enseignements de ce travail sur le territoire mais également d'en extraire des éléments plus généraux sur la question de l'opportunité des espaces de coworking dans les pôles urbains du département.

Présentation des 12 participants

L'ensemble des prénoms évoqués dans ce document ont été modifiés.

Michel (salarié cadre) : travaille dans l'informatique, en télétravail 1 ou 2 journées par semaine à la maison ou en déplacement. Il cherche avant tout un espace disposant d'un matériel informatique de qualité.

Laurent (salarié cadre) : professeur dans une école d'ingénieur à Rennes, il exerce des activités administratives et associatives en parallèle pour lesquelles il pourrait être concerné par un tiers lieu de travail. Au-delà des aspects matériels, il est intéressé par les aspects sociaux et relationnels du coworking.

Samuel (salarié cadre / indépendant) : consultant en SI et logiciel d'ERP depuis 2 ans, il travaille 2 à 3 jours par semaine à domicile ou chez ses clients. Un espace de coworking lui serait notamment utile pour disposer de salles de réunions. Il a déjà fréquenté des espaces de coworking afin d'organiser des réunions.

Antoine (Indépendant) : infirmier dans la police à Rennes, il a créé un cabinet de généalogie à domicile depuis janvier. Il recherche un espace calme avec accès à Internet dans lequel il puisse également rencontrer des gens.

Karima (Indépendante) : en charge de la communication pour une structure à Rennes et élue locale, elle souhaite se rapprocher de son territoire. Le coworking permettrait par ailleurs de pallier l'isolement relatif de son travail. Elle télétravaille par ailleurs un jour par semaine depuis deux mois.

Sylvia (En création d'entreprise) : a créé une structure proposant des ateliers de qi gong, de danse et de dessin, d'expression spontanée, accompagnée par « Tag35 » dans son projet. Le coworking lui permettrait notamment de pouvoir dissocier son lieu de travail de son domicile et d'avoir des équipements de travail adaptés à sa disposition.

Ingrid (salariée) exerce en tant que comptable, et télétravaille 1 à 2 jours par semaine. A cet égard, elle recherche un espace pour travailler lors de ces journées télétravaillées.

Malo (indépendant), ingénieur en webmarketing, travaille à son compte avec sa compagne. Il a déjà fréquenté un espace de coworking et y cherche avant tout l'opportunité de créer des liens sociaux et professionnels mais également de disposer d'un lieu d'accueil des clients.

Isabelle (indépendante) est une graphiste/influenceuse qui travaille à domicile. Fréquenter un espace de coworking lui permettrait d'accueillir ses clients dans des conditions de qualité mais aussi de rencontrer des professionnels travaillant dans le même secteur qu'elle.

Arthur (indépendant) fait de l'archéologie préventive et travaille à son compte, depuis son domicile, depuis 4 ans avec du matériel spécifique (microscope etc.). Il est intéressé par un espace équipé pour dispenser des formations et, ponctuellement, pouvoir accueillir un stagiaire. Au quotidien il rechercherait surtout un espace qui lui permettrait d'avoir à nouveau un environnement professionnel partagé c'est-à-dire des contacts avec des « collègues », ce qu'il n'a plus depuis qu'il n'est plus salarié.

Max (salarié), jeune retraité d'un groupe informatique, s'intéresse aux thématiques des nouvelles pratiques de travail et particulièrement lorsqu'elles intéressent les déplacements domicile-travail et la congestion automobile de l'agglomération rennaise. Il est enthousiaste et attentif au développement du télétravail, de(s) lieu(x) d'accueil et d'échange dans les territoires pour les télétravailleurs.

Emmanuel (salarié) travaille pour une entreprise d'informatique dont le siège est à Châtillon (région parisienne). Il télétravaille à temps plein depuis chez lui. Il recherche un espace équipé avec Internet à haut débit qui serait une vraie valeur ajoutée pour son travail car il n'en dispose pas à son domicile.

Résultats : connaissances, motivations et attentes sur le coworking

Connaissance du coworking

L'évocation du coworking fait ressortir, chez les participants, quatre grandes thématiques :

- La notion d'un **espace local** : l'espace de coworking est pensé comme un lieu rompant avec le domicile et la métropole rennaise qui polarise fortement le territoire. Cela recoupe également des enjeux de mobilité, en ce que les participants ne souhaitent consacrer qu'un court temps de trajet pour se rendre à cet espace (moins de 5min pour certains). L'idée est ainsi de s'affranchir de la pénibilité des déplacements dans l'agglomération rennaise.

Mots clés : séparer professionnel/personnel, espace de travail, territoire, proximité, extérieur, trafic, travailler avec, mutualisation des équipements, partage de techniques et de moyens, espace informatisé

- La notion de **partage** : l'espace de coworking est un espace où l'on « travaille avec » : les participants sont sensibles à

l'idée de pouvoir échanger et partager avec des personnes d'horizons professionnels différents. L'objectif étant de créer du lien social, de s'imprégner de cultures professionnelles différentes et tout simplement, de partager des moments de convivialité. L'espace de coworking réunit des individus aux profils personnels et professionnels très variés, ce qui constitue une valeur ajoutée dans l'échange. Le lieu doit être aménagé et conçu de telle façon qu'une véritable communauté puisse se former.

Mots clés : convivialité, rencontre, partage, réseau, partage d'expérience, lien social, échanges

- La notion **d'image et de lieu accueillant** : l'espace de coworking ne doit pas apparaître comme trop quelconque ou impersonnel pour que les utilisateurs s'y sentent bien et se l'approprient (notions de « beau », « convivial »). L'importance de l'« image professionnelle » pour les potentiels clients ressort aussi de cette volonté d'un espace esthétiquement plaisant.

Mots clés : esthétisme, image clients, beau

- La notion de **lieu « neutre »** : l'espace est identifié comme un tiers-lieu, permettant de dissocier son lieu de vie avec son lieu de travail. Il doit offrir des prestations de qualité afin de satisfaire aux différentes exigences (équipements, espaces plus ou moins confidentiels).

Mots clés : séparer lieu personnel et professionnel, tiers-lieu, espaces souples, travailler sur un autre lieu, espace non permanent

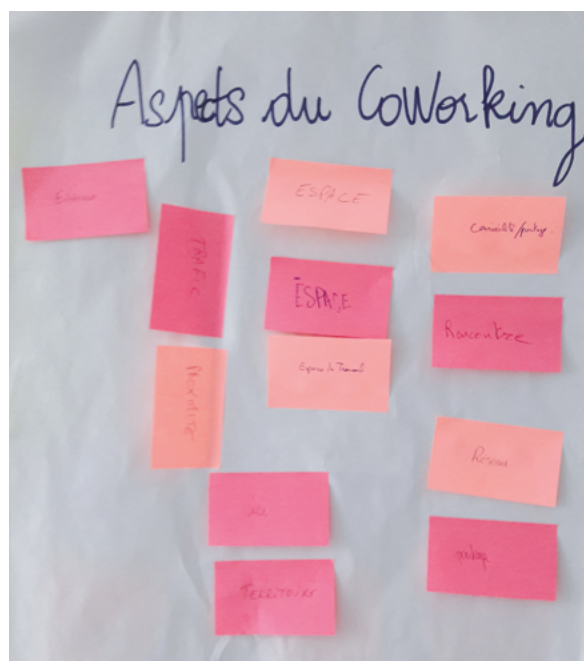
Éléments déclencheurs pour intégrer un espace de coworking

Seul un participant a déjà fréquenté un espace de coworking ; les autres personnes ne connaissaient pas véritablement leur fonctionnement, d'où des attentes mais aussi des questionnements.

Les deux principaux éléments mis en valeur par les participants sont d'une part l'existence de tarifs avantageux et d'autre part la souplesse d'usage de l'espace de coworking.

Il existe une vraie attente des participants quant à la « valeur ajoutée » du lieu dans la mesure où l'on « paye pour travailler ». L'idée plébiscitée serait de disposer de tarifs souples et attractifs pour que les personnes osent franchir le pas du coworking. Le second type d'attente se rapporte à l'aménagement de l'espace en tant que tel : les participants évoquent la nécessité de bureaux ouverts, ou en open-space, mais aussi de bureaux privatifs et de salles de réunion. La possibilité de disposer d'un espace modulable est évoquée : elle permettrait d'organiser les bureaux selon les profils et le niveau de confidentialité souhaité selon les circonstances. La présence de box (ou d'espaces individuels) est souhaitée par certains, afin de pouvoir téléphoner ou de recevoir des clients/fournisseurs en toute discrétion.

Cette organisation implique par ailleurs une gestion collective de ces espaces partagés (salle de réunion, activités communes, etc.). Des questionnements émergent sur les moda-



lités d'accès à un tel espace et dans un éventuel système de réservation. Une information en temps réel sur les usages présents et les disponibilités des espaces et/ou du matériel serait également souhaitée.

Il y a également la nécessité d'accès à des équipements techniques adaptés, de qualité, et prêts à un usage immédiat (notamment en termes de raccords et branchements des appareils électroniques). Ce besoin de prestations professionnelles de qualité interroge également les enjeux de cybersécurité des données et du matériel laissé sur place par les usagers de l'espace de coworking. Les participants expriment aussi des besoins en termes de moyens techniques et de commodités (Wifi, services de photocopie, café).

Le lieu de travail doit également comporter des espaces de détente (pause, cuisine, espace de vie). La présence d'un animateur serait un élément positif, même envisagée comme étant ponctuelle. Il serait chargé des aspects techniques mais aussi de faciliter la création de lien sur certains temps (ex : petit-déjeuner commun).

Résultats : les mobilités quotidiennes

Ce second temps du focus-group s'est concentré sur l'enjeu des mobilités quotidiennes et des stratégies de localisation d'un potentiel espace de coworking.

- Le premier objectif était de connaître plus finement les habitudes de déplacements.
- Le second objectif visait à déterminer les lieux potentiels pour un espace de coworking.
- Le troisième objectif cherchait à identifier les changements des pratiques de mobilité que pourrait favoriser l'implantation d'un espace de coworking dans les habitudes de déplacement.

Représentation des déplacements quotidiens actuels des participants

9 participants sur 12 sont Liffréens, les 3 autres habitent à la Bouëxière, Saint-Aubin-du-Cormier et à Chasné-sur-Illet.

Seul un participant, Liffréen, effectue la plupart de ses déplacements à pied. Les autres personnes se déplacent principalement avec leur véhicule personnel pour leurs déplacements quotidiens professionnels mais aussi vers leurs lieux de vie (école, garderie, commerces) à proximité de leur domicile. Certains travaillent à Rennes ou dans les communes avoisinantes (Cesson-Sévigné, Saint-Jacques de la Lande) et leur temps de trajet moyen est compris entre 30 min et 1h à l'aller, selon l'état du trafic.

L'usage des transports en commun est peu répandu, selon eux, en raison d'une mauvaise desserte de leurs domiciles et/ou leurs lieux de travail, notamment pour les non-Liffréens, mais également en raison d'horaires ou d'arrêts ne convenant pas à leurs contraintes. Certains ont également du matériel relativement lourd à transporter (exemple : un amplificateur) et sont contraints d'utiliser leur voiture.

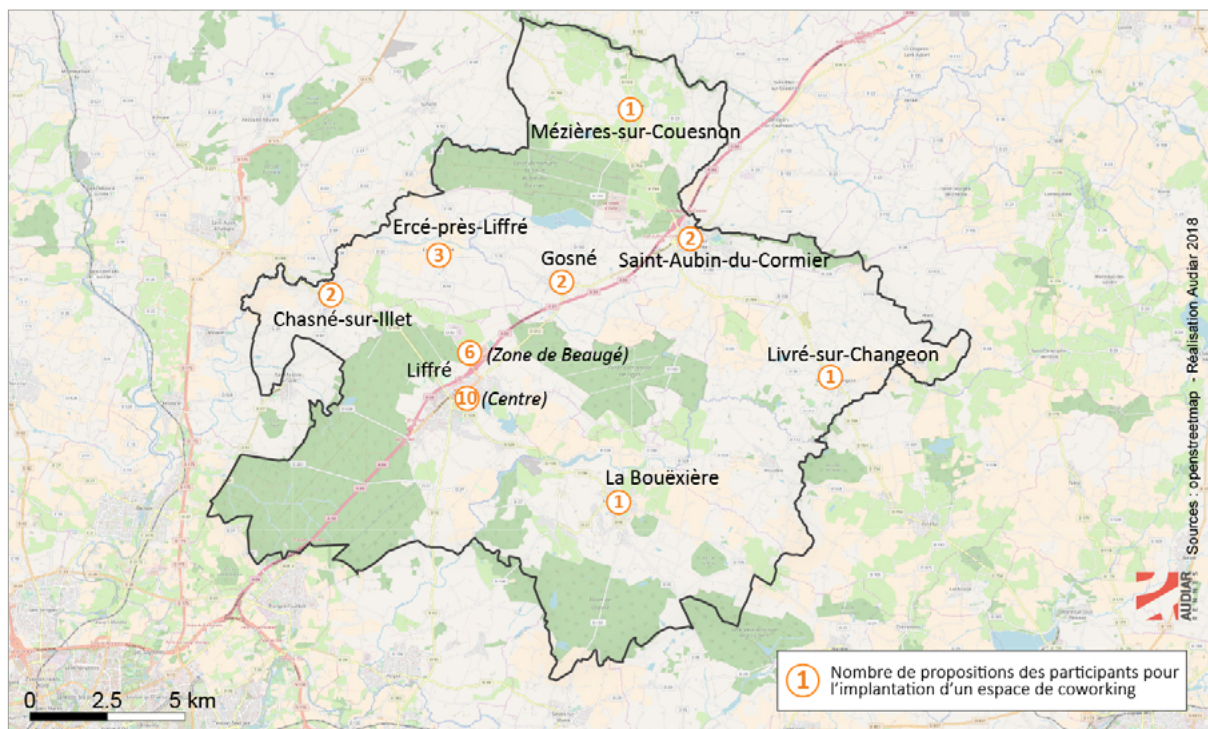
Localisation d'un éventuel espace de coworking et impacts sur la mobilité

La première série de propositions dessinées par les participants situent l'espace de coworking en centre-ville de Liffré, à proximité des commerces et des services (écoles, gymnase, etc). Cela permettrait un accès par les modes actifs à toutes

les facilités quotidiennes. Le centre-ville de Liffré est par ailleurs accessible rapidement depuis l'autoroute A84. Certains participants soulignent néanmoins que cela accentuerait un certain déséquilibre sur le territoire, en ce que Liffré concentre déjà la plupart des équipements communautaires. Deux zones au sein de Liffré sont évoquées :

- Le centre-ville, offrant une proximité immédiate avec les commerces, écoles, services et lieux de restauration. Un tel emplacement inciterait les habitants de Liffré à opter pour des modes actifs (marche, vélo). Les habitants des communes avoisinantes envisageraient eux aussi le vélo mais le manque d'aménagement des routes (Exemple : Départementale Liffré-La Bouëxière) les rend peu sûres et peu praticables.
- La zone d'activité de Beaugé, offrant une proximité directe avec le principal supermarché du secteur, une salle de sport et d'autres commerces. Cette solution a l'avantage d'offrir une desserte en transport en commun immédiate (notamment de la ligne de bus Fougères-Rennes) et un accès immédiat à l'autoroute A84. Ces dessertes sont intéressantes notamment pour ceux effectuant des déplacements fréquents ou recevant des clients/fournisseurs. Cette zone ne fait cependant pas consensus car elle apparaît difficile d'accès sans voiture et son environnement demeure peu attractif (parking, bâtiments de ZA, stationnement et circulation de poids-lourds...) voire insécurisant en cas de travail en horaires décalés (le soir lorsque la zone d'activités est déserte).

FOCUS GROUP COWORKING LIFFRÉ-CORMIER - HYPOTHÈSE D'IMPLANTATION D'UN ESPACE DE COWORKING



Les communes de La Bouëxière, Ercé-près-Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier sont également évoquées comme possible lieu d'implantation, du fait de la présence de commerces de proximité et d'un dynamisme local qui pourrait profiter au projet.

L'idée d'un maillage du territoire avec plusieurs lieux est également soulevée. Les participants imaginent un espace central à Liffré (gestion des réservations et de l'animation) et des « antennes locales » dans les autres communes (en s'appuyant par exemple sur des espaces existants type médiathèques qui sont déjà en réseau sur le territoire). Dans la même idée, émerge une autre alternative où chaque lieu aurait sa spécificité sans notion d'espace central ; le but est d'éviter encore une fois que Liffré ait une image « dominante » sur les autres lieux.

Il faut cependant souligner à ce propos la relative contradiction qu'il peut exister entre cette idée de maillage du territoire par plusieurs lieux et l'une des attentes principales des groupes de travail, qui est l'accès à ces espaces à des tarifs abordables. La multiplication des infrastructures ayant forcément un impact sur le coût d'exploitation pour la collectivité ou le gestionnaire, elle se retrouverait probablement répercutée sur les tarifs d'accès aux espaces de travail partagés.

Réflexions prospectives sur le maillage de l'espace en tiers-lieux de travail



Cette partie a pour objectif, à partir de l'état des lieux réalisé en Ille-et-Vilaine de l'offre et de la demande (chapitres 2 et 3), d'esquisser des réflexions prospectives sur le développement futur de tiers-lieux de travail : quels sont les freins (locaux et nationaux) à leur développement ? Quelles sont les bonnes pratiques développées dans d'autres régions ? Quels points de vigilance poser ?

Pour apporter quelques réponses, trois réflexions sont proposées ci-après :

- tout d'abord, la réalisation d'un benchmark permettant d'appréhender la diversité de ces lieux en termes de localisation, de public et d'usages, d'accompagnement par des politiques publiques afin de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'émergence et l'appropriation de ces nouveaux espaces de travail ;
- ensuite l'analyse de la demande potentielle en Ille-et-Vilaine et de l'impact attendu réellement sur les mobilités ;
- et, enfin, une identification des bonnes pratiques et une réflexion prospective sur les conditions de l'essor des espaces de coworking d'ici 20 ans.

* *Le télétravail : sortir de l'impasse. Métropolitiques*, Anne Aguiléra & Virginie Lethiais & Alain Rallet, 2014.
Travail à distance, Monique Haicault, *Laboratoire d'économie et de sociologie du travail*, 1998.

BENCHMARK

Une sélection de démarches de tiers-lieux de travail a été analysée à partir des retours d'expériences par les responsables de sites¹. Elle permet d'esquisser des points de vigilance et des conditions de réussite à la réalisation d'un espace de coworking.

7 exemples de démarches de tiers-lieux de travail en milieu périurbain et rural

1

JE TRAVAILLE AU VERT

Un réseau de coworking pour répondre aux besoins des travailleurs indépendants périurbains

La Démarche

La Communauté de Communes de Pévèle-Carembaut (93 000 habitants en 2014) est un territoire périurbain situé à une quinzaine de kilomètres du centre de Lille, composé de petites communes rurales résidentielles rattrapées par l'extension de la métropole. Partant du constat que le territoire possède une proportion de travailleurs indépendants parmi les plus élevées de l'aire urbaine, la collectivité s'est intéressée au potentiel de création d'un tiers lieu de travail. La Communauté de Communes ne souhaitant pas être directement porteuse de projet mais plutôt susciter des initiatives sur le territoire, a organisé des réunions d'informations, de recueil de besoins et de retours d'expériences autour de nouvelles formes de travail et d'espaces de travail partagés. Plusieurs indépendants et

1 *Contacts en annexe.*



créateurs d'entreprises se sont retrouvés autour de besoins communs et se sont réunis en créant l'association « Je travaille au Vert ».



Deux sites ont été investis sur deux communes du territoire pour proposer une offre de coworking :

- un local prêté par la communauté de communes dans le centre de la commune d'Orchies (8 378 habitants) à proximité directe de la gare et de commerces
- une annexe de bâtiment inutilisée louée auprès d'une entreprise agro-alimentaire locale en limite du bourg de Mons-en-Pévèle (2 128 habitants)

Retour d'expérience

Le public type fréquentant les deux espaces est relativement âgé, il s'agit principalement d'indépendants ou de créateurs d'entreprises à la recherche de réseaux professionnels, mais différents d'un public de coworking urbain notamment dans le besoin en espace de travail (disposant d'un logement suffisamment grand pour accueillir un bureau personnel, ils sont peu enclins à travailler en openspace et recherchent généralement des bureaux individuels).

Les tarifs sont très attractifs pour les deux sites ruraux (20€ d'adhésion à l'association + 40€/mois pour un poste en openspace ou 170€ pour un bureau fixe) et un partenariat permet d'accéder en plus à deux espaces de coworking urbains situés à Lille via une formule combinée (même tarif d'adhésion et 120€ par mois pour l'accès en openspace aux 4 sites).

2 ans après le lancement du projet, la fréquentation reste assez limitée et l'équilibre précaire (35 adhérents à l'association). Les locaux sont utilisés de manière ponctuelle avec peu d'interaction entre les utilisateurs (souvent une ou deux personnes à la fois sur place ce qui ne crée pas de dynamique positive pour attirer de nouveaux utilisateurs). Il s'agit avant tout d'un usage de proximité, la plupart des utilisateurs résident à moins de 10 minutes en voiture.

L'animation est un facteur clé du maintien de l'activité, les bénévoles se sont beaucoup investis en partenariat avec les services de la communauté de communes pour organiser des sessions de formation, des animations avec les acteurs économiques locaux, du partage d'expérience etc. La collectivité prend en charge la communication (relais réseaux sociaux, affiches...) mais l'animation est une activité chronophage et les adhérents sont pour la plupart des entrepreneurs qui doivent également se consacrer à leur activité professionnelle.

La communauté de communes travaille actuellement en partenariat avec la CCI, à l'ouverture d'un lieu dédié qui accueillera une pépinière d'entreprise, un FabLab et un espace de coworking, espérant jouir d'une meilleure visibilité et d'une certaine émulation autour de ces espaces.

2

CÉDILLE

Un réseau pour structurer l'offre de coworking dans le Département de la Drôme

La Démarche

Une expérimentation sur le télétravail et les nouveaux modes de travail en milieu rural a débuté en 2012 dans la Vallée de la Drôme dans le cadre d'un programme soutenu par l'Etat et les collectivités locales. Elle a permis l'ouverture d'un premier télé-centre à Crest (8 200 habitants), qui compte désormais 4 tiers-lieux de travail sur son territoire communal. L'émergence progressive de plusieurs de ces espaces dans le département, a vu se constituer en 2013 le réseau Cédille, destiné à la mise en relation des utilisateurs et la diffusion de l'information concernant les lieux d'accueil existants.



En 2015, le Conseil Départemental a lancé un appel à projet pour le développement et le financement de tiers-lieux visant deux axes d'intervention : la création de relais de service publics et le développement de lieux de travail collaboratifs destinés aux entrepreneurs, indépendants, demandeurs d'emplois... Ce deuxième volet a abouti à la création de plusieurs espaces de coworking et autres tiers-lieux de travail et insufflé une dynamique qui se poursuit aujourd'hui avec 15 espaces adhérant au réseau Cédille en 2018. Le réseau est animé par l'association du Moulin Digital, qui propose elle-même un espace de coworking à proximité de la gare de Valence TGV, et dont l'objet est d'accompagner les entreprises et les territoires dans leur transition digitale.

Cédille met aujourd'hui à la disposition de ses adhérents des outils mutualisés d'information et de communication pour favoriser la visibilité et la mise en valeur des différents espaces quel que soit leur statut (public, privé, à but lucratif ou non lucratif). Il accompagne également les porteurs de projets pour la création de nouveaux espaces de travail partagés et organise des événements de sensibilisation et d'information autour des nouvelles formes de travail (en particulier l'accompagnement des salariés au télétravail).



Retour d'expérience

Les 15 lieux adhérents représentent une offre hétérogène en termes de services, de mode de gestion, de taille et de localisation, chacun ayant ses spécificités et son identité propre. Autour du concept de « travailler autrement » ils proposent des espaces de coworking ou des bureaux partagés au sein de locaux dédiés ou de tiers-lieux hybrides proposant plusieurs activités (fablab, pépinière d'entreprise, repair-café, ateliers partagés...). Leur implantation s'est faite au gré des initiatives des porteurs de projet et on les trouve aussi bien sur le territoire urbain de l'agglomération de Valence, qu'à proximité de la gare TGV ou dans des bourgs ruraux du département :

- à Crest (8 200 habitants) : L'Entrautre (coworking) ; L'Epi Centre (Espace numérique et coworking) ; 8FabLab (Fablab, coworking) ; L'usine vivante (bureaux partagés, espace associatif, ateliers, résidences artistiques...)
- à Die (4 500 habitants) : L'Atelier (coworking) et L'Espace Barral (coworking, résidence artistique, ateliers, espace bien-être) ;
- à Saillans (1 200 habitants) : Le 36 (coworking) ;
- à St-Nazaire-en-Royans (800 habitants) : Le Hublot Coworking.

Dans ces espaces ruraux, l'offre proposée a su répondre à une demande de proximité pour des entrepreneurs, indépendants et télétravailleurs à la recherche d'un espace qu'ils fréquentent généralement de manière régulière (peu d'utilisateurs de passage). Une dimension collaborative, culturelle et l'économie sociale et solidaire est souvent associée à ces lieux, entretenant une dynamique positive et une animation qui n'est pas uniquement centrée autour des activités professionnelles. Pour preuve de ce dynamisme, 7 projets de tiers-lieux sont recensés à ce jour par le réseau Cédille sur le département.

3

Une démarche d'implantation de tiers-lieux ruraux portée par le Pays Vichy-Auvergne et accompagnée par le cabinet Relais d'Entreprise

La Démarche

À l'origine de la démarche, un programme de développement du numérique et de l'accès à internet a été lancé par l'ex-Région Auvergne et couplé à une volonté des élus locaux de reconnecter les lieux de vie et d'emplois pour limiter les déplacements pendulaires et revitaliser les espaces ruraux. La réponse à ces enjeux s'est portée vers le développement d'un réseau de tiers-lieux de travail pour mailler le territoire et permettre l'accès à ces espaces au plus grand nombre.

La démarche a été confiée au Pays Vichy-Auvergne accom-



pagé par le Relais d'Entreprise (bureau d'études pour l'accompagnement à la création de tiers-lieux et coordonnateur d'un réseau dédié à leur promotion et à leur animation). Une étude d'opportunité a été réalisée par le prestataire sur la base d'un questionnaire ouvert auprès de la population, d'entretiens avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire et d'ateliers d'échange. Elle a abouti à la sélection de plusieurs lieux potentiels (bâtiments publics ou immobilier inutilisés) et d'un phasage pour le déploiement d'une offre de tiers-lieux sur le territoire.

Retour d'expérience

Les attentes des utilisateurs potentiels interrogés étaient portées sur l'accès à un réseau de professionnels, la participation à des projets collaboratifs et la réduction des temps de déplacements. La présence d'un parking était également jugée indispensable par une grande majorité de répondants au questionnaire.

Sur une douzaine d'espaces recensés par l'étude pour accueillir potentiellement un tiers-lieu de travail, un seul est aujourd'hui opérationnel. Il s'agit du télé-centre de Lapalisse qui a été réaménagé et conforté et qui accueille désormais un espace de coworking et un FabLab (affilié au réseau Relais d'Entreprises). Un deuxième espace est en cours de finalisation et un autre devrait voir le jour dans le centre de Vichy mais les regroupements intercommunaux liés à la loi NOTRe ont ralenti le processus de mise en œuvre du programme de déploiement des tiers-lieux.

Les travaux d'aménagements et d'équipements ont été financés en majorité par des fonds européens, il est également prévu de financer un poste mutualisé pour l'animation de plusieurs lieux.

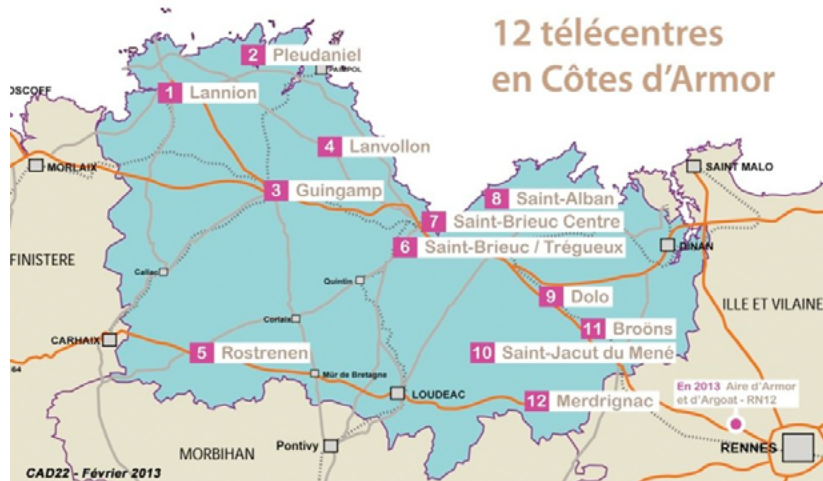
L'expérience est donc mitigée puisqu'une bonne dynamique est née autour du projet lors de la phase d'étude et de mobilisation de la population, mais le passage à la réalisation d'un projet ambitieux a été retardé par les changements de gouvernance territoriale.

4

Dans les Côtes d'Armor, un réseau de Télé-centres mis en place par l'agence de développement territorial CAD22

La Démarche

Née d'une réflexion amorcée en 2008 sur les problématiques de déplacements domicile-travail et l'anticipation des besoins liés au développement du télétravail, la démarche a été portée par l'agence de développement territorial en partenariat avec des collectivités volontaires et des structures privées. La phase de diagnostic a permis d'identifier des demandes (via un ques-



tionnaire diffusé auprès des réseaux de travailleurs indépendants et entrepreneurs) pour la création d'espaces permettant d'accueillir les pratiques de travail nomades.

Sur la base d'une mobilisation de bureaux vacants pour la plupart dans des locaux publics (pépinières, hôtel d'entreprise, espace numérique, siège de communauté de communes...) mais également privés (convention de partenariat avec un centre d'affaires), un réseau de 12 lieux équipés a vu le jour en 2013. Les travaux d'aménagements ont été financés par les collectivités volontaires (11 EPCI mobilisés au total) et ont permis la mise à disposition d'espaces comprenant de 1 à 4 postes de travail, une salle de réunion et équipés à minima d'une connexion internet, d'une ligne téléphonique et d'un copieur/imprimante.

Retour d'expérience

CAD22 n'est plus en charge du projet aujourd'hui et chaque espace fonctionne de manière indépendante, ils restent cependant tous référencés par le site d'immobilier d'entreprise Locaux 22 et connaissent une fréquentation variable. Une communication globale avec la publication d'une carte recensant les espaces a été amorcée au lancement de la démarche mais n'a pas été poursuivie depuis que le CAD22 n'anime plus la démarche. Cela a pu faire défaut à la visibilité et à la connaissance du réseau de télé-centres par les utilisateurs potentiels.

Concernant le public fréquentant ces télé-centres, il s'agit avant tout de salariés mobiles (commerciaux) ou d'indépendants, mais les salariés en télétravail qui étaient avant tout ciblés par la démarche ont finalement été beaucoup plus difficiles à atteindre (difficulté d'impliquer les entreprises et de leur faire accepter les avantages de tels espaces et réticence des employés à travailler hors de leur domicile).

Certains télé-centres ont évolué depuis vers le modèle du coworking, en développant l'animation autour du lieu et en proposant aussi des espaces de travail partagés pour favoriser les interactions entre utilisateurs ce qui n'était pas le cas dans

l'offre originelle. C'est le cas de l'espace Ty Numérik à Rostrenen qui est animé depuis 2013 par l'association de développement du numérique du même nom, et qui a su répondre à une demande à la fois locale avec les entrepreneurs et indépendants du territoire, et aussi aux besoins des utilisateurs de passage (rencontre client, réunion, télétravail entre deux rendez-vous...) de par sa position centrale sur le territoire breton.

L'espace a ouvert en janvier 2016 au sein du domaine Melchior Philibert, une demeure du 17ème siècle comportant de nombreux bâtiments et dépendances et un parc de 8 hectares. Il accueille également un pôle culturel, une salle de spectacle et des espaces de réception et séminaires.

L'activité de coworking est gérée par 2 personnes salariées à mi-temps de l'association Melchior. L'aménagement comprend à la fois des bureaux privatifs, un espace de coworking et des salles de réunion/rencontre en location ponctuelle. Le modèle est volontairement mixte pour accueillir aussi bien des travailleurs de passage (commerciaux, rdv professionnels, réunions ponctuelles) et des travailleurs plus réguliers et étudiants résidant dans le secteur.

5

MELCHIOR COWORKING

Un espace de travail alternatif en périurbain Lyonnais

La Démarche

La commune de Charly appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Lyon et est située à 15 kilomètres au sud-ouest de la ville-centre sur les coteaux du Lyonnais. Elle est desservie par une ligne de bus du réseau TCL, la gare de Vernaison située à 2 kilomètres et l'autoroute A7 (échangeur à 3km). C'est une commune résidentielle qui offre un cadre de vie agréable à 20 minutes en voiture du centre de Lyon. La question des déplacements pendulaires vers la métropole de Lyon y est donc prégnante et fait partie des enjeux à l'origine de la création du projet d'espace de coworking.

En 2010, la Commune de Charly a sollicité l'appui de la Métropole de Lyon dans le cadre des réflexions menées par la Mission Temps et Modes de Vie autour des problématiques de travail et de mobilité. Une association locale regroupant élus, entrepreneurs et indépendants a été créée autour du projet et l'évaluation des besoins et attentes liés au coworking s'est faite par le biais de 5 rencontres thématiques sur les nouvelles formes de travail en partenariat avec des acteurs économiques et institutionnels locaux (Métropole, CCI, agenceur d'espace de travail Steelcase...).

Retour d'expérience

Certains profils de coworkers répondent à l'objectif initial de limitation des déplacements vers la Métropole, il s'agit par exemple de personnes qui fréquentaient ou auraient fréquenté les espaces de coworking urbain lyonnais (la Cordée) à défaut d'une offre locale. Le lieu accueille également des entrepreneurs et indépendants, pour la plupart en lancement d'activité

et qui recherchent un réseau professionnel, des échanges de compétences et un contact social pour ceux qui travaillaient auparavant à domicile ou étaient locataires de bureaux individuels « classiques ». Quelques télétravailleurs fréquentent le lieu, il s'agit soit de cadres supérieurs effectuant beaucoup de déplacements et qui l'utilisent ponctuellement comme un

bureau de passage, soit de salariés en télétravail régulier dont l'entreprise finance le poste au sein de l'espace de coworking (3 cas). La majorité des utilisateurs viennent « malheureusement » en voiture selon la gestionnaire (une seule ligne TC depuis l'agglomération mais ne dessert pas les communes rurales environnantes)

Malgré l'adhésion d'une trentaine de personne à l'association, le modèle économique est fragile et reste soutenu par la commune (le local communal est mis à disposition via un loyer progressif sur 3 ans et l'accès à l'espace de coworking était



1^{er} espace de travail péri-urbain



Travailler

- **Souplesse et flexibilité** d'utilisation
- Espace **équipé** et prêt à l'emploi
- Se faire **connaître**
- Propice à la **création**
- **Développer** son réseau



Ensemble

- **Rompre** avec l'isolement
- **Diminuer** ses coûts fixes
- **Mutualiser** les outils
- Opportunité de **projets collaboratifs**
- **Tisser des liens** au sein d'une communauté de travailleurs



Autrement

- **Bien-être** au travail
- Acteur d'une démarche **développement durable**
- **Équilibre** vie privée/vie professionnelle
- Cadre agréable et **motivant**
- Des **tarifs** à la carte

gratuit la première année). La gestionnaire de l'association constate que ces espaces sont par nature difficiles à rentabiliser car les loyers s'adressent à des personnes dont l'activité est souvent précaire et qui ne peuvent pas se permettre des dépenses fixes élevées.

Lors des premières assises du coworking organisées en 2017 par le réseau coworking Grand Lyon et la Métropole, le Maire de Charly Jean Pouly, analysait ainsi les spécificités des espaces de coworking périurbain :

« La zone de chalandise y est plus restreinte et le modèle économique plus compliqué à bâtir. On vient dans un espace de coworking parce qu'il y a du monde. Il faut donc atteindre une masse critique. »

Melchior fait partie du réseau coworking Grand Lyon qui regroupe 10 espaces sur le territoire de la Métropole. Toujours lors des assises du coworking, Jean Pouly suggérait que « pour solidifier notre modèle, on aurait intérêt à créer un réseau avec les petites communes voisines : un espace central gèrerait le back office et l'événementiel ; des antennes locales accueilleraient les coworkers au quotidien ». L'association a pris part depuis à la création du réseau de coworking « Cogîte », qui compte pour l'instant 4 autres sites en Auvergne-Rhône-Alpes et cherche à assurer une visibilité de ces espaces ruraux et périurbains.

6 En Nouvelle Aquitaine, un objectif de 300 tiers-lieux pour mailler le territoire, porté par la Région et accompagné par le réseau de la Coopérative des Tiers-Lieux

La Démarche

Créée en 2010 par un collectif à l'origine des premiers tiers-lieux aquitains, la Coopérative est au départ une association qui œuvre pour la mise en réseau, la sensibilisation et l'essai autour de projets de tiers-lieux. Elle est très vite contactée par le service numérique de la Région qui s'intéresse au sujet et s'appuie désormais sur la Coopérative en tant que partenaire privilégié pour la connaissance, l'accompagnement et le développement du réseau de tiers-lieux aquitain.

Le président de la Région a fixé un objectif de 300 tiers-lieux actifs sur le territoire à l'horizon 2020 soit un espace à moins

La Région soutient* votre projet de tiers-lieu
(création, développement, réseau)
***APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**



de 20 minutes de trajet de chaque habitant. Cette action entre dans le cadre d'une politique plus globale d'actions en faveur de la «démobilité» qui passe aussi bien le déploiement du haut débit, l'accompagnement au numérique ou le développement du télétravail.

L'ex-Région Aquitaine soutient financièrement depuis 2012 les projets de création et de développement de tiers-lieux via une série d'appel à manifestation d'intérêt, qui sont désormais généralisés à l'échelle de la nouvelle entité régionale. En partenariat avec la coopérative, une définition commune des tiers-lieux a été élaborée pour assurer une cohérence dans l'accompagnement des projets. Un tiers-lieu est défini par un socle de service minimum, l'ouverture à tout type d'activité et de statut, des tarifs abordables et attractifs, la présence d'un accueil humain, l'accès aux outils numériques et l'implication des usagers dans le développement du lieu.

En parallèle, la Coopérative des Tiers-Lieux qui compte aujourd'hui 80 adhérents et 5 salariés, intervient pour animer le réseau des tiers-lieux avec 3 principales missions :



- La mission « Réseau » vise à faciliter les échanges, donner de la visibilité à l'ensemble des tiers-lieux, favoriser le partage d'expérience, organiser des rencontres entre animateurs, gérants et porteurs de projets. Les outils d'informations et de communication proposés sont nombreux : organisation d'événements (Petit et Grand Ramdam des Tiers-Lieux), diffusion et mise à jour d'une cartographie interactive de tous les tiers-lieux aquitains, réseaux sociaux, relation presse... Dans ce cadre, la Coopérative intervient sur des prestations d'accompagnement auprès des collectivités, porteurs de projets et entreprises via la réalisation d'études d'opportunité, benchmark et retour d'expériences, modélisation économique, veille et conseil juridique, valorisation du foncier et de l'immobilier d'entreprise...

Le collectif travaille également en partenariat avec la Région, à la création d'une plateforme de gestion des ressources des tiers-lieux (parc informatique, bureaux, salles) et de réservation et paiement en ligne. Sa mise en œuvre, prévue pour 2018, s'avère plus complexe que prévue mais reste un objectif

fort de la Région pour accompagner la « professionnalisation » des tiers-lieux.

- La mission « Laboratoire » est plus axée sur la recherche, les études et l'exploration autour des nouveaux modes et lieux de travail : conditions de travail, changement sociétaux, nouveaux champs d'application (secteur agricole notamment)
- La mission « Ecole » a pour objectif la diffusion de la connaissance et de l'expérience acquise par la Coopérative qui propose la réalisation de formations pour les animateurs et facilitateurs de tiers-lieux, les collectifs d'entreprises, les managers et pôles ressources humaines et les salariés et télétravailleurs.

Retour d'expérience

Le recensement des tiers-lieux sur le territoire régional fait aujourd'hui état de 215 tiers-lieux, parmi eux, environ la moitié ont fait l'objet d'un soutien financier des ex ou nouvelle Région. Le dispositif de financement des tiers-lieux a été l'un des premiers à être harmonisé à l'échelle de la nouvelle Région avec le dispositif de déploiement du très haut débit, ce qui montre une volonté forte de la collectivité d'œuvrer dans ces domaines.

Le développement du télétravail est également un chantier important mené au niveau régional, la collectivité ayant elle-même amorcé cette pratique pour 170 de ses agents, dont 20% travaillent depuis un tiers-lieu avec un poste financé par la Région. Les services de la région et la Coopérative des Tiers-lieux interviennent auprès des entreprises pour tenter de lever les freins au télétravail et partager des retours d'expérience positifs notamment sur l'usage des tiers-lieux par les télétravailleurs.

Le suivi et l'accompagnement historique des projets de tiers-lieux permettent aujourd'hui à la Région et à la Coopérative des Tiers-Lieux de bénéficier d'une vision assez précise des facteurs de réussite et bonnes pratiques dans la création et la pérennisation de tiers-lieux (en particulier en milieu rural et périurbain). Le positionnement des collectivités est notamment primordial dans le processus de création, un rôle de facilitateur est à privilégier (mise à disposition d'un local, visibilité, recherche de financement, ingénierie), plutôt que porteur de projet (image institutionnelle, difficulté pour les usagers de s'approprier le lieu...). Cet accompagnement peut permettre aux porteurs de projet de se concentrer sur l'animation, la mise en réseau, la vie du lieu en général, lorsque les contraintes financières (loyer en particulier) sont allégées par la collectivité. Les utilisateurs doivent pouvoir se reconnaître dans le projet et participer à sa définition au risque que le lieu devienne une « coquille vide ». Un des leitmotiv de la Coopérative est que le tiers-lieu ne se décrète pas mais se construit sur la base d'un besoin, d'un usage et d'un projet partagé à la fois par la collectivité, les porteurs de projets et les utilisateurs.

7

LA CORDÉE

Les espaces portés
par La Cordée en milieu rural

La Démarche

La Cordée, outre ses espaces de centres villes, dispose de sites dans l'espace rural, dans le Haut Jura et en Beaujolais vert.

Concernant le Haut-Jura, il s'agit d'une expérimentation dans un territoire en difficultés économiques mais où vivent de nombreux frontaliers. Pour éviter les déplacements quotidiens vers la Suisse située à 20 minutes en voiture, Morez a monté un projet d'espace de coworking et a fait appel à la Cordée. La maison de l'emploi est installée au même endroit.

La Cordée a également développé un espace situé à 1h de Lyon en voiture ou 50 minutes en train, dans les collines du Beaujolais vert, à Lamure-sur-Azergues. Il s'agit d'une expérimentation de 4 ans avec un soutien de la collectivité locale sous forme de subvention de fonctionnement sur la période, sachant que l'investissement immobilier est également porté par la collectivité locale.

Retour d'expérience

3 ans après l'ouverture dans le Jura, la communauté reste peu développée (15 membres réguliers). Le développement est lent car le frottement urbain n'existe pas ; il faut davantage faire appel au bouche à oreille, « embarquer » les acteurs économiques et les relais d'opinion comme les commerçants et les acteurs associatifs. En outre, le besoin essentiel en ville, qui est celui d'un bureau, n'existe pas en milieu rural où les maisons sont grandes pour pratiquer le télétravail. Et paradoxalement, l'openspace est peu pratiqué en campagne. Il est plus souvent demandé un bureau isolé et réservé, comme à domicile.

Dans les collines du Beaujolais Vert, le bilan est mitigé. Le lieu est paradoxalement trop proche de la gare et manque de stationnement ; les coworkers viennent pour l'essentiel en voiture, dans un rayon de 25 à 30 minutes maximum de Lamure-sur-Azergues. La Cordée va donc se déplacer prochainement plus en périphérie pour trouver la gageure d'un lieu animé (centre-bourg) mais avec une accessibilité en voiture (et stationnement), encore primordiale dans les villes moyennes.





Maillage du territoire par une offre de tiers-lieu de travail : analyse de 3 expériences régionales

L'offre actuellement recensée en Ile-et-Vilaine est dans sa grande majorité concentrée dans le tissu urbain rennais (18 espaces de coworking sur 24 recensés sont localisés à Rennes ou dans la première couronne de l'agglomération). Malgré l'apparition de quelques espaces de coworking et bureaux partagés hors de la métropole rennaise, on peut supposer qu'une partie du public breillien potentiellement concerné, n'a pas à ce jour accès à un espace de travail partagé correspondant à ses besoins (et en un temps de trajet non dissuasif). Se pose donc la question du maillage du territoire par une offre de tiers-lieu de travail, de sa nature et de sa capacité à répondre à une demande dont les contours sont encore complexes à appréhender.

La **Région Aquitaine**, relativement avancée sur le sujet, s'est fixée pour ambition « un tiers-lieu de travail à moins de 20 minutes » de chaque habitant du territoire. Cette politique régionale place la question de l'accessibilité et du maillage du territoire au cœur du développement de ces espaces et mise sur la coordination et la mise en réseau de l'offre par le biais de

l'ensemble des acteurs impliqués sur ce sujet (usagers, gestionnaires, entreprises collectivités...). La professionnalisation des gestionnaires et la sensibilisation des élus et décideurs à l'intérêt d'accompagner de tels projets, est également un des objectifs porté par la coopérative des tiers-lieux. Il est à souligner que même si la notion d'espace de travail partagé constitue le cœur du projet, ce programme accompagne une large variété de tiers-lieux dans leurs contenus (professionnels, culturels, artistiques, de loisirs...), multipliant ainsi les compétences, activités et savoir-faire dans lesquels les habitants et acteurs du territoire peuvent se retrouver. Pour parvenir à cet objectif, la Région s'est dotée de moyens conséquents puisque plus de la moitié des 215 tiers-lieux aquitains ont bénéficié d'un soutien financier via un dispositif d'appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci permet un financement sur 2 ans maximum des dépenses éligibles (études, agencement, matériel, communication...) à hauteur de 30 à 50% des montants (plafonnés de 60 000 à 100 000 €) selon la « fragilité » du territoire où est porté le projet.

En **Île-de-France**, où l'on compte près de 650 tiers-lieux de travail, la Région s'est fixé pour ambition la création de 1 000 nouveaux lieux d'ici 2021. Partant du constat que 80 % de ces établissements sont aujourd'hui localisés dans Paris



intramuros (50 %) et la petite couronne (30 %), ce programme comporte un volet spécifique au développement des tiers-lieux dans les territoires ruraux franciliens. Un fond de 1,6 M€ a été alloué à cet objectif par le biais d'un appel à projets visant à financer une partie des dépenses d'études, d'aménagement et d'équipement des projets retenus.

Au-delà de l'accompagnement au développement et à l'équilibre économique et social des territoires visés par ce programme de financement, la Région met également l'accent sur les enjeux de mobilité qui sous-tendent la présence de tiers-lieux hors du cœur urbain de l'Île-de-France et travaille sur la publication d'une charte de la mobilité pour favoriser le télétravail des entreprises et la réduction des déplacements pendulaires vers Paris et la première couronne.

Une démarche similaire initiée en 2015 par le **Grand Genève** (212 communes pour plus d'1 million d'habitants) et basée sur un diagnostic de la demande potentielle et des scénarios d'évolution de l'offre ¹, a conclu à la nécessité d'une politique volontariste en la matière. Un des principaux objectifs est notamment de voir émerger ces lieux de travail partagés dans des zones périurbaines peu denses où la dispersion de la demande rend complexe la viabilité économique des projets sans soutien extérieur. L'ambition est d'établir un réseau de 150 à 200 lieux sur le territoire du Grand Genève (212 communes 946 000 habitants) à l'horizon 2025, qui permettrait selon l'étude de réduire de 6 % les déplacements effectués dans l'agglomération et de générer un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros en lien avec les activités générées par ces espaces de travail. Des objectifs ambitieux à plusieurs niveaux, qui montrent que le sujet revêt de multiples enjeux touchant aussi bien à la limitation des déplacements domicile-travail qu'au désenclavement et la revitalisation des territoires ou à la diversification du tissu économique de l'agglomération genevoise.

L'État Français vient quant à lui de s'emparer du sujet suite à un rapport remis par le Ministère de la Cohésion des Terri-

toires qui pointe l'intérêt de développer les tiers-lieux de travail notamment en dehors des grands centres urbains, considérant que ces espaces ont un rôle à jouer en matière d'équilibre des territoires, de relocalisation des activités économiques et de limitation des déplacements. Un plan de financement destiné à la mise en place de 300 tiers-lieux structurants, cible particulièrement les quartiers populaires et les grands axes de déplacements domicile-travail, faisant de ces structures des lieux d'appui également destinés à l'apprentissage et au développement du numérique.

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET PERTINENCE D'UN MAILLAGE DU TERRITOIRE BRETEILLIEN PAR UN RÉSEAU DE TIERS-LIEUX

Demande potentielle et perspectives de développement

La tendance à une remise en question du modèle dominant du salariat, couplée à des pratiques et une organisation du travail de plus en plus souples au sein des entreprises, laisse envisager une demande croissante pour les tiers-lieux et espaces de travail partagés. Au regard de la dynamique actuellement observée dans le bassin d'emploi rennais et ses environs, le phénomène semble de toute évidence aller en s'amplifiant sur le territoire breteillien.

Anticiper l'évolution de cette demande et le potentiel de développement des tiers-lieux de travail n'est toutefois pas chose facile tant les profils, les pratiques et les motivations sont variées parmi les personnes choisissant de fréquenter ces espaces. Le profil du travailleur indépendant, habituellement associé à la recherche de tels lieux pour exercer hors de son domicile, se mélange désormais à une multitude de statuts tels que chefs d'entreprises, salariés en télétravail, associatifs, commerciaux en itinérance, étudiants... sans compter qu'une même personne peut parfois exercer plusieurs activités et donc endosser plusieurs de ces statuts à la fois (« slashers »).

L'analyse du nombre de créations d'entreprises au niveau national en 2017 témoigne de cette dynamique, qui concerne plus particulièrement les micro-entreprises (+9 % par rapport à 2016) et les entreprises individuelles (+6 % par rapport à 2016), dont le nombre représente les deux-tiers des créations d'entreprises globales sur l'année. Des chiffres cependant à nuancer puisque si près d'1,2 millions de personnes étaient inscrites comme micro-entrepreneur en juin 2017, seulement la moitié déclaraient un chiffre d'affaires ².

¹ Création d'un réseau de lieux de travail partagés sur le territoire du Grand-Genève, Sofies, 2015

² Chiffres Ursaff 2017.

Un exercice d'estimation du nombre d'actifs potentiellement concernés par la fréquentation d'un tiers-lieu de travail a été réalisé à l'échelle du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de cette étude¹. Il s'appuie sur la méthodologie utilisée par le CGET² et conduit à un chiffre de 5 000 actifs potentiellement concernés à l'heure actuelle et à une projection de 26 000 actifs à l'horizon 2025. S'il peut exister un décalage entre une demande potentielle (5 000 actifs) en partie non satisfaite et les effectifs actuellement observés (environ 550 coworkers recensés dans les bases de données des établissements d'Ille-et-Vilaine), le rapport de 1 à 10 entre les deux interroge toutefois sur la réalité de ces estimations.

S'appuyant sur la prise en compte globale des activités « éligibles » au télétravail (au sens du travail hors de l'entreprise, incluant à la fois salariés en télétravail et travailleurs indépendants), la méthode présuppose un développement du télétravail dans le cadre des activités salariées et non salariées ainsi qu'un regain d'intérêt pour les tiers-lieux de la part des télétravailleurs. L'exploration de ce sujet dans le cadre de l'étude, conduit à nuancer à notre niveau la demande actuelle d'espaces de travail partagés pour le public des télétravailleurs salariés. Sur un échantillon d'une centaine de salariés en télétravail de la Ville de Rennes et Rennes Métropole, aucun ne fréquente aujourd'hui un tiers-lieu de travail, et seules 4 personnes sont réellement intéressées par la démarche parmi environ un quart des répondants potentiellement intéressés par le sujet. Pour une majorité de télétravailleurs le pratiquant un jour par semaine ou moins, le fait de pouvoir travailler à domicile représente un avantage en soit dans la mesure où il permet d'éviter un déplacement contraignant et de concilier vie personnelle et professionnelle. Dans ce cas, le travail à domicile n'est pas vu comme une contrainte mais comme un avantage qui limite de fait l'intérêt de fréquenter un tiers-lieu de travail, qui serait à nouveau synonyme de déplacement. Le coût de l'abonnement à un espace de travail partagé peut également constituer un frein à l'heure actuelle pour un salarié en télétravail dans la mesure où, sans règle établie à ce sujet, rien n'oblige un employeur à prendre en charge tout ou partie de ce coût.

La plus-value de ces espaces de travail n'est donc pas à ce jour évidente pour l'ensemble du public des télétravailleurs ; les services et l'environnement de travail proposés doivent apporter une « valeur ajoutée » permettant de compenser les deux principaux freins que sont le coût (qui peut également être neutralisé ou allégé par une prise en charge de l'employeur) et la nécessité de se déplacer (dont la densité de l'offre peut réduire les effets en proposant un choix de tiers-lieux à proximité des principaux bassins de vie du territoire).

1 Voir partie « Estimation du nombre de télétravailleurs et coworkers » Chapitre 1.

2 *Étude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires, 2015.*

La question des mobilités en lien avec le développement des tiers-lieux

Si la prise en considération des questions de mobilités par les gestionnaires et utilisateurs de tiers-lieux interrogés au cours de l'étude ne semble pas un point central dans les choix opérés par ces derniers, il est indéniable que les tiers-lieux de travail ont un impact sur les habitudes de déplacements de leurs utilisateurs en comparaison des situations « classiques » de navettes domicile-travail quotidiennes. Les études menées par le CGET concernant l'impact du télétravail sur ces déplacements domicile-travail³ montrent que cette pratique a clairement une incidence sur la réduction des déplacements pendulaires effectués pour le motif travail (considérant notamment qu'une large majorité des télétravailleurs exercent aujourd'hui depuis leur domicile). Cependant d'autres travaux prenant en compte différents cas de figures de télétravailleurs, et notamment ceux exerçant depuis des tiers-lieux de travail, tendent à montrer que ces derniers ont des temps de déplacements parfois supérieurs à des travailleurs « classiques » effectuant un trajet domicile-travail quotidien⁴. Deux principales raisons sont avancées : d'une part travailler depuis un tiers-lieux nécessite un déplacement même si celui-ci peut être inférieur à un trajet domicile-travail fixe et d'autre part le temps de trajet évité sur les navettes domicile-travail est réinvesti sur d'autres activités qui induisent également des déplacements annexes, parfois plus importants que ceux liés au travail.

À l'échelle du territoire étudié, les réserves concernant l'impact des tiers-lieux sur la limitation des trajets domicile-travail sont également liées aux volumes dont il est question aujourd'hui. En effet, les derniers chiffres de l'Enquête Ménage Déplacements 2018 font état de 344 000 déplacements domicile-travail quotidiens à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine. Dans la configuration actuelle, environ 550 coworkers actifs ont été identifiés sur le département. Même en considérant que les 5 000 actifs théoriquement éligibles (voir paragraphe précédent sur la demande potentielle) se rendraient dans un tiers-lieu situé à proximité de leur domicile (ce qui suppose une offre dense de tiers-lieux sur le territoire), cela impacterait de façon marginale les 344 000 déplacements domicile-travail, sans garantie d'ailleurs que ces déplacements domicile-travail évités ne soient reportés sur d'autres déplacements effectués pour d'autres motifs.

Aussi, il convient d'être prudent sur les attentes en la matière et de bien distinguer la question du télétravail à domicile qui laisse envisager un potentiel de limitation des déplacements domicile-travail si sa pratique tend à se généraliser, de celle des tiers-lieux dont l'impact sur les mobilités est plus difficile à

3 *Étude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires, CGET, novembre 2015.*

4 *Impact potentiel du télétravail sur les comportements en transports, la santé et les heures travaillées au Québec, Georges A Tanguay, Ugo Lachapelle, CIRANO, novembre 2018.*

appréhender. Il n'en reste pas moins que l'émergence de ces structures est un enjeu pour l'aménagement et le développement équilibré des territoires et constitue un levier pour agir sur de nombreuses composantes de la vie locale au-delà des problématiques de mobilité.

IDENTIFICATIONS DE BONNES PRATIQUES ET ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

La question des échelles d'intervention pertinentes dans la mise en place d'une politique de développement des tiers-lieux se pose aussi dans la mesure où le projet prend vie et se concrétise à un niveau très local, peut participer d'une dynamique de développement intercommunal et semble gagner à être intégré à un réseau cohérent à une échelle plus large encore. Pour les collectivités (Région Aquitaine, Île-de-France, Département de la Drome, Communauté d'Agglomération du Grand Genève...) ayant adopté une politique ambitieuse de développement des tiers-lieux, des démarches d'appel à manifestation d'intérêt couplant financement et accompagnement au développement de projets semblent avoir porté leurs fruits. La collectivité se positionne en accompagnatrice et apporte son soutien financier aux projets, tandis qu'une structure dédiée généralement constituée de gestionnaires de tiers-lieux (association, coopérative) est missionnée pour coordonner l'offre, accompagner les porteurs de projets et créer des ponts entre les milieux économiques, les collectivités locales et les tiers-lieux. L'idée générale est de mettre en place un environnement favorable à la création de ces tiers-lieux et de rendre possible et de susciter des initiatives sans se substituer aux porteurs de projets, dans une logique de « bottom up » (démarche ascendante où l'initiative émerge de la base et du terrain et non des échelons supérieurs de gouvernance).

Sur le périmètre du contrat de coopération, le réseau « Coworking Rennes » est le seul réseau associatif, de coordination de tiers-lieux existant à ce jour ; ce groupe formé sur l'initiative des gestionnaires d'espaces de coworking, compte 12 membres dont les structures sont situées à Rennes ou dans sa proche périphérie et qui s'appuient sur le réseau pour bénéficier d'une meilleure visibilité, échanger sur les bonnes pratiques et mettre en valeur les lieux existants. Pour les autres espaces de coworking et tiers-lieux recensés dans le département, aucune démarche de coordination ni dispositif d'accompagnement institutionnel n'existe à ce jour pour les porteurs de projets qui semblent pourtant émerger hors de l'agglomération rennaise (6 projets actuellement recensés à Pleurtuit, Fougères, Bédée, Janzé, La Bouëxière, Bain-de-Bretagne).

Une appropriation du sujet par les décideurs public apparaît nécessaire et productive pour accompagner l'implantation d'espaces de travail partagés en dehors des grands centres urbains alors que dans le cœur de métropole, le marché semble avoir atteint une certaine forme de maturité même si les synergies entre l'offre et la demande peuvent encore y être améliorées. À ce jour, ni la Région Bretagne ni le Département d'Ille-et-Vilaine ne développent de stratégie en tant que telle sur le sujet et il n'existe donc pas de dispositif d'accompagnement dédié aux tiers-lieux sur le territoire. Ceux-ci se développent au gré des initiatives privées, associatives ou publiques qui sont pour ces dernières généralement portées par les EPCI du fait de leur compétence en matière de développement économique. La question des acteurs légitimes à intervenir et de la nature de cette intervention est à définir collectivement mais peut néanmoins reposer sur les quelques bonnes pratiques identifiées au cours de cette étude et détaillées ci-dessous :

- une **reconnaissance institutionnelle sur le rôle et l'intérêt des espaces de travail partagés en matière de développement économique**, de (re)dynamisation des territoires périurbains et ruraux, d'accompagnement des initiatives locales et citoyennes et par la même, de réduction des déplacements pendulaires vers ces zones. La mise en place d'espaces de dialogue et de rencontre entre les collectivités, les porteurs de projets et les acteurs économiques (clubs d'entreprises, incubateurs, CCI...) afin de mieux organiser cet écosystème et l'adéquation entre la demande potentielle et l'offre à-même d'y répondre. La plupart des responsables privés voient également la collectivité comme un prescripteur potentiel des espaces de coworking ; tout comme ils se voient comme un des maillons du développement du territoire et particulièrement une des portes d'entrée des entrepreneurs « exogènes ». En effet, les responsables d'espaces existants se demandent également si l'offre en espaces de coworking ne joue pas aussi un rôle de palliatif en places de pépinières classiques. Ils deviennent alors pour certains tout autant hôtel de start-ups qu'espaces de coworking ;
- l'intégration d'une logique de « bottom-up », c'est-à-dire **l'encouragement des initiatives de terrain portées par les systèmes d'acteurs locaux** (citoyens, entrepreneurs, associations...) ayant une connaissance précise des attentes et besoins relatifs au projet de tiers-lieu, pour en garantir l'appropriation et l'animation par le public directement concerné. Dans les territoires où aucun espace de coworking n'existe encore, particulièrement dans les espaces ruraux, la collectivité est jugée comme légitime à accompagner un projet. L'enquête ¹ a cependant montré qu'un

¹ Cf. chapitre 3.



équipement vide aménagé avec quelques postes informatiques accessibles n'en fait pas un espace de coworking. Il faut un savoir-faire en termes d'animation et de réactivité dans la gestion, ainsi qu'une véritable « couleur » propre au projet ; les Breilliens rejoignant là une des conclusions de la Mission nationale Coworking « l'implication des pouvoirs publics dans la gouvernance est immanquablement suspectée d'être source d'inertie [...] et [peu de] collectivités disposent à la fois d'ingénierie et de la posture adéquate »¹. C'est pourquoi, il est essentiel de s'appuyer sur une communauté locale pour monter ce type de projets ;

- la création de conditions favorables à l'émergence et à **l'accompagnement de projets dont le modèle économique demeure précaire**², notamment par la levée des contraintes financières et techniques. À l'échelle locale, il peut s'agir de la mise à disposition de locaux par une intercommunalité ou l'accompagnement administratif au montage d'un projet voire un soutien à l'animation. Mais les exemples cités précédemment montrent qu'un **programme**

de financement pérenne (régional, départemental ou local) est un levier efficace³ pour voir se développer un véritable réseau de tiers-lieux et une répartition de ces espaces dans les territoires moins dynamiques économiquement. Les appels à manifestation d'intérêt ambitieux des Régions Aquitaine et Île-de-France ou du Département de la Drôme portent d'ores et déjà leurs fruits en matière de création de tiers-lieux en milieu rural et périurbain et semblent être des exemples intéressants. Il faut toutefois se garder du soutien ponctuel à l'investissement (immobilier) sans considérer le projet et sa gouvernance. De plus, accompagner dans la durée est indispensable, de tels projets nécessitant un temps long d'appropriation, de fédération des initiatives et de co-construction.

Localement, certains animateurs imaginent des **partenariats public-privé** à destination de certains publics, notamment les créateurs d'entreprise, personnes en reconversion ou demandeurs d'emploi pour lesquels les espaces de coworking pourraient être un lieu de retour vers une activité et en constituer un outil pour lutter contre l'isolement. La

¹ Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Rapport 2018. Fondation travailler autrement – CGET.

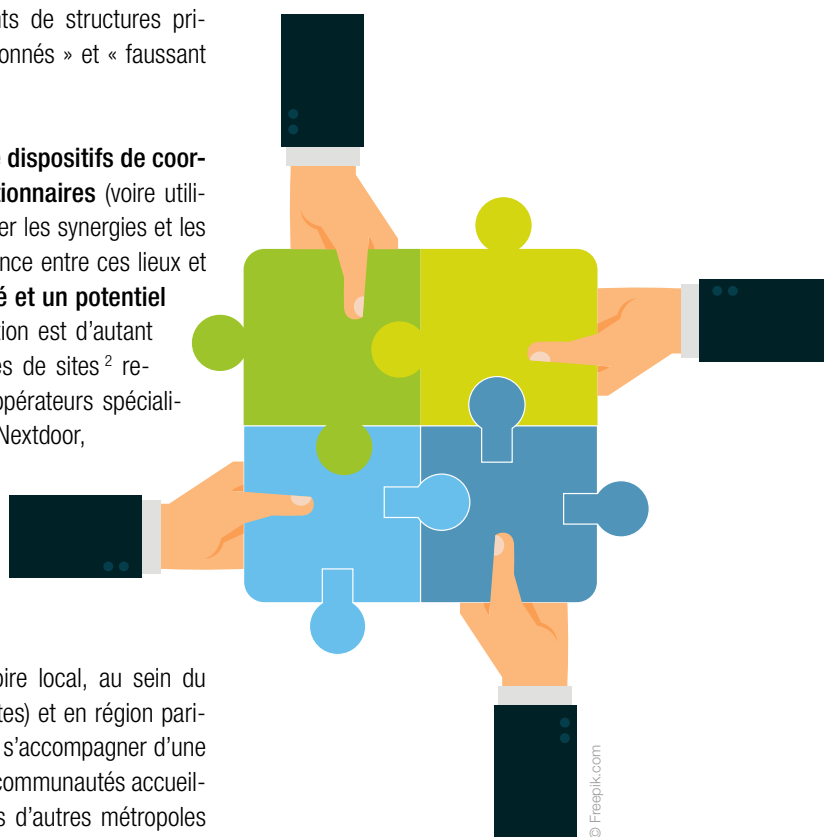
² Cf chapitre 3. Principales ressources des espaces de coworking en Ille-et-Vilaine : le coworking lui-même, la location de salles et des événementiels occasionnels.

³ « Plus on s'éloigne des métropoles pour se diriger vers des territoires ruraux, plus les tiers lieux économiquement rentables, portés par des acteurs privés, se font rares, plus l'engagement des acteurs publics en leur faveur devient donc nécessaire », p. 99, Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Rapport 2018. Fondation travailler autrement – CGET.

collectivité pourrait jouer un rôle dans l'ouverture de ces espaces à des publics qui en sont éloignés pour des raisons financières notamment, via une politique sociale du coworking (prise en charge d'une partie de l'abonnement) : les gestionnaires évoquent le modèle de la carte Sortir à Rennes, le partenariat coworking-collectivité à Lorient avec l'université pour les étudiants du programme Pépite, ou les dispositifs à Lyon sur les parrainages d'entrepreneurs... Une vigilance est à avoir sur les initiatives unilatérales de la collectivité qui sont parfois perçues comme de la concurrence déloyale. Assimilés à des pépinières ou de la sous location de bureaux vides, certains espaces publics de coworking sont jugés par les gérants de structures privées¹ comme « lourdement subventionnés » et « faussant la concurrence » ;

- **la mise en réseau et la création de dispositifs de coordination et d'échanges entre gestionnaires** (voire utilisateurs ?) des tiers-lieux pour favoriser les synergies et les mutualisations plutôt que la concurrence entre ces lieux et leur **assurer une meilleure visibilité et un potentiel de clientèle élargi**. Cette structuration est d'autant plus importante que les gestionnaires de sites² redoutent l'arrivée à Rennes de gros opérateurs spécialisés comme Foncière des Régions, Nextdoor, NowCoworking ou MamaWorks. La structuration d'une offre en réseau et la construction de partenariats permettraient d'offrir de nouvelles fonctionnalités à leurs adhérents comme l'accès à des tiers-lieux partenaires dans le territoire local, au sein du grand ouest (à Lorient, Brest ou Nantes) et en région parisienne. Ce mouvement pourrait aussi s'accompagner d'une différenciation des sites en terme de communautés accueillies, mouvement déjà à l'œuvre dans d'autres métropoles (ex : L'Office à Lyon avec un laboratoire culinaire partagé, The Fashion Loft à Paris autour des métiers de la mode, SohoHouse réservé aux créateurs et artistes à New-York, etc.).

Ces bonnes pratiques accompagneront favorablement la mise en place d'un maillage d'espaces de coworking de proximité en Ille-et-Vilaine à 2040 mais leur **massification** ne pourra avoir lieu que si les **conditions de généralisation du télétravail des salariés** en France sont réunies, notamment via une organisation du travail plus souple, avec un management adapté, ou des incitations fortes qui s'imposeraient aux entreprises comme une Responsabilité sociale et environnementale (RSE) plus poussée en termes de respects d'objectifs liés au changement climatique³.



¹ Cf chapitre 3, page 24.

² Cf chapitre 3, page 25.

³ Certains experts imaginent un allègement des charges (bonus) si l'entreprise prouve que ses salariés pratiquent régulièrement le télétravail dans un esprit d'incitation à la dé-mobilité, des chèques « coworking »...

Annexes

ANNEXE 1 – RESPONSABLES DE TIERS-LIEUX DE TRAVAIL DE L'ILLE-ET-VILAINE RENCONTRÉS

Synthèse réalisée à partir des entretiens effectués avec les représentants des 25 structures suivantes qui ont bien voulu recevoir l'Audiar :

- à Rennes : HappyhOurs, L'Escale, La Cordée, La Fabrique, La French Tech Rennes St Malo (devenue en juin 2018 Le Pool), La Newsroom, Le Lab 61, Le Lavoir, Le Loft, CWYK, Espace BZH, Thabor Coworking, L'Atelier
- également l'Ubiplex à Betton, le Molène à Chartres-de-Bretagne, L'Estran à Saint-Briac, La Cambuzz à Saint-Malo, Meeting Point à Cesson-Sévigné, L'Etrillet à Bruz, EEBR à Combours, La Manufacture à Vitré
- et les centres d'affaires Régus, Buro Club, Le Seize, Etic Center et Les Alizés.

Les sites internet d'autres structures (SmileCoworking, Thabor Coworking, Espace bzh) ont également été sources d'informations.

A noter qu'un nouvel espace s'est ouvert en fin août 2018 porté par la société de production Vivement Lundi !

ANNEXE 2 – BENCHMARK NATIONAL - RESPONSABLES DE TIERS-LIEUX

Synthèse réalisée à partir des entretiens téléphoniques réalisés avec les représentants des structures suivantes :

- Le Moulin digital et le réseau Cédille à Valence et dans la Drôme (26)
 - je travaille au Vert dans la Communauté de Communes Pévèle Carembault (59)
 - L'argonaute à Auray (56)
 - Mezzanine à Saffré (44)
 - Mon autre Bureau dans le Pays de Redon (35)
 - Melchior Coworking dans le Grand Lyon (69)
 - La Cordée à Lamure-sur-Azergues (69) et à Morez (39)
- Ainsi que d'un benchmark internet.

ANNEXE 3 - PORTRAITS DE COWORKERS

L'ensemble des prénoms évoqués dans ce document ont été modifiés.



Profil

Bruno habite à Saint-Gilles, commune située à 10 km au nord-ouest de Rennes. Il travaille du lundi au mercredi comme informaticien pour une commune proche de Combourg. Pour se rendre à son lieu de travail, il parcourt près de 80 km par jour en voiture.

En parallèle de cette activité, Bruno exerce une activité d'indépendant dans le secteur de la création d'interfaces et de sites Web. La plupart de ses clients sont situés en Bretagne et à Nantes. C'est dans le cadre de cette activité que Bruno fréquente l'espace de coworking « La Cordée ».

Bruno est informaticien de métier, c'est à la suite d'un défi qu'on lui a lancé qu'il s'est orienté vers la création de sites Web, puis a demandé un temps partiel auprès de son employeur pour lancer son activité d'indépendant. Il profite d'une demande forte de la part de ses clients et n'a pas eu à entreprendre de recherches ni de stratégies de prospection de clientèle particulières.

Pratique du coworking

Je n'ai pas volontairement envisagé cela. C'est du fait de cette nouvelle activité qu'il y a eu nécessité de coworking.

Le lancement de son activité de création Web indépendante l'a entraîné vers les espaces de coworking, car Bruno ne se sentait pas à l'aise à l'idée de travailler à domicile. Il fréquente aujourd'hui l'espace rennais « La Cordée » en moyenne une fois par semaine

mais de manière très irrégulière selon son agenda et les cahiers des charges exigés par ses clients. Il travaille ainsi la plupart du temps directement chez ses clients. Il arrive également de se rendre à la Cordée le samedi pour des tâches ponctuelles.

Bruno a d'abord fréquenté la Maison des Associations à Rennes qui s'était ouverte aux indépendants et coworkers. Il y a néanmoins ressenti un sentiment d'isolement vis-à-vis des travailleurs associatifs et indique ne pas avoir pu créer des liens personnels et professionnels satisfaisants de son point de vue. Il a par la suite fréquenté un autre espace de coworking rennais, dans lequel il a également éprouvé des difficultés à tisser du lien avec les autres usagers. Bruno met ces premières expériences en contraste avec la spontanéité du lien social qu'il a connu à la Cordée dès son arrivée. Il indique fréquenter ponctuellement l'espace de coworking de « La French Tech Rennes St-Malo » notamment lorsqu'il prend en charge des stagiaires. Il ne les rémunère pas mais considère que les emmener dans cet espace de coworking, beaucoup plus grand que « La Cordée » leur permet de rencontrer de nombreux travailleurs du numérique et de les insérer dans un réseau professionnel intéressant.

Le véritable fondement d'un espace de coworking aux yeux de Bruno réside dans cette curiosité et l'intérêt de chaque membre pour les projets et travaux des autres coworkers. Ces facteurs permettent de nouer de véritables liens personnels mais aussi professionnels entre les individus. Cela marque ainsi la différence fondamentale entre les espaces de coworking et les espaces de travail partagés qui ne visent pas spécifiquement à créer un esprit de communauté autour des utilisateurs du lieu.

Le coworker apporte de la valeur ajoutée dans son environnement professionnel régulier par le réseau professionnel tissé au sein de l'espace de coworking et les compétences qu'il en rapporte.

La qualité de ses prestations. « La Cordée » a en effet instauré un véritable esprit de communauté et d'entraide, facilité par les ateliers nombreux proposés par les animateurs, si bien qu'il est relativement aisé d'élaborer des partenariats entre usagers de l'espace de coworking.

Face à une certaine incompréhension de la part de son employeur, il a notamment insisté sur les aspects bénéfiques en termes de montée en compétences, compétences irriguant à

L'essence d'un lieu de coworking est la qualité du lien entre les gens.

“

“

“

la fois ses activités d'indépendant et pour la collectivité. Bruno donne l'exemple d'une véritable valeur ajoutée apportée par l'espace de coworking : il a ainsi pu tester et se familiariser avec un module de création d'annuaires du logiciel WordPress, prêté par un autre membre de la Cordée. Il a par la suite pu mobiliser ces compétences dans son travail d'informaticien pour le compte de la commune pour laquelle il travaille en tant que salarié. Il conçoit ainsi ses activités comme un système de vases communicants appelés à se nourrir réciproquement. Son passage à mi-temps et sa fréquentation d'un espace de coworking n'ont pas posé de véritables problèmes à Bruno vis-à-vis de son employeur. Il note toutefois que ce dernier n'a pas toujours vu l'intérêt, tant pour Bruno que pour la collectivité publique.

Mobilité

En raison des problèmes de congestion aux abords de la métropole rennaise, Bruno utilise sa voiture de Saint-Gilles jusqu'à la station de métro Villejean Université (10min hors heures de pointe) puis prend le métro jusqu'à la Station Saint-Anne pour se rendre à la Cordée. Il essaie d'organiser son agenda pour éviter les heures de pointe.

L'offre de transports en commun entre Saint-Gilles et Rennes souffre d'un réel désavantage en comparaison de la voiture, car le bus passe par la commune de Pacé et le trajet dure près de 45 minutes. Bruno pourrait envisager de ne plus utiliser sa voiture mais elle conserve cependant un avantage certain sur les autres modes de déplacement à disposition.

Les habitudes de mobilités de Bruno vont néanmoins évoluer car ce dernier déménage prochainement dans le quartier des Horizons, à Rennes (à quelques centaines de mètres de la Cordée). Son choix ne s'est pas fait en lien direct avec l'emplacement de son espace de coworking, mais il lui permettra toutefois d'opter pour des mobilités douces une fois son déménagement effectué.

Bruno s'exprime également sur les espaces de coworking situés hors de Rennes. Il considère que la pérennité de l'espace dépend fortement du dynamisme de la ville, ce qui lui fait apparaître les espaces périurbains comme étant plus fragiles. L'accessibilité des services et commerces de proximité doit également être considérée comme un élément essentiel de l'attractivité de ces espaces en périphérie, au même titre qu'elle participe à l'attractivité des espaces de coworking implantés dans les centres urbains où ces éléments se trouvent naturellement concentrés.



Dimitri

5 ESPACES DE
COWORKING TESTÉS
AVANT DE CHOISIR

Profil

Dimitri s'est lancé depuis plus d'un an en tant qu'indépendant opérant dans le domaine du coaching et de la formation professionnelle. Il est spécialisé sur les questions liées à la cybersécurité et aux systèmes informatiques. Auparavant, Dimitri a été salarié dans une entreprise du secteur informatique durant plus de 10 ans.

Dimitri fréquente les espaces de coworking depuis qu'il s'est lancé comme indépendant, il est aujourd'hui membre de « La Cordée » et s'y rend en moyenne 2 à 3 jours par semaine.

Pratique du coworking

“
En quittant ma boîte
pour me lancer,
je voulais vraiment
éviter cet effet
d'isolement de
l'entrepreneur.”

Dimitri perçoit le travail non seulement comme une tâche et des objectifs à accomplir mais aussi comme un endroit où se tissent le lien social et des rapports professionnels de qualité. Lorsqu'il s'est lancé en tant qu'entrepreneur individuel il considérait que

travailler à domicile serait contraire à sa vision des choses, c'est pourquoi il s'est intéressé à la possibilité de coworker. Il ne voulait en effet pas se retrouver isolé à domicile et n'avoir des contacts qu'avec ses clients car il considérait que cela serait néfaste à son ouverture d'esprit et, à terme, à la qualité de son travail.

Dimitri a testé 5 espaces de coworking différents avant de choisir « La Cordée ». Ces expériences lui ont fait découvrir d'une part la pluralité des profils des usagers de ces espaces et d'autre part les différences importantes dans le fonctionnement des différents espaces, notamment les espaces focalisés sur des secteurs d'activités précis pour favoriser les synergies (type French Tech Rennes St-Malo pour le numérique). C'est la convivialité de « La Cordée », et l'offre financière adaptée à son mode de fréquentation flexible qui l'ont décidé à intégrer cet espace.

Dimitri indique que la pratique de « La Cordée » lui fait réaliser continuellement la diversité des parcours professionnels qui fréquentent l'espace en même temps que lui. L'esprit de bienveillance et de communauté permet un réel échange et une certaine ouverture intellectuelle au contact des différents métiers représentés.

Regardez, ce matin, on a ici une graphiste, un développeur, un gestionnaire immobilier, une personne qui dirige une épicerie fine, c'est très intéressant en termes d'ouverture professionnelle.

Dimitri pense qu'un réel potentiel d'espaces de coworking hors de Rennes existe. Mais il faudrait une véritable révolution culturelle dans les entreprises et notamment dans la nature du lien hiérarchique, pour intensifier la fréquentation des tiers-lieux par des salariés. Le management devrait pouvoir s'accommoder de la distance physique pour se concentrer sur la réalisation effective des objectifs, notamment en s'appuyant sur les outils numériques de communication (messagerie, vidéoconférence, agenda en ligne, etc).

Mobilité

Dimitri habite à Pont-Péan et il a recherché en premier lieu un espace de coworking dans le sud de Rennes, sans succès. Il souligne également ne pas avoir trouvé d'offres satisfaisantes dans la zone Chartres-de-Bretagne/Bruz. Ce n'est que dans un troisième temps qu'il a recherché des espaces localisés dans le centre de Rennes, mais géographiquement plus éloignés de son lieu de domicile.

Il se rend à son espace de coworking en bus, ce qu'il estime être très agréable en comparaison de son ancien emploi salarié pour lequel il se déplaçait fréquemment sur de longues distances en voiture. La desserte de son domicile et de La Cordée sont très satisfaisantes. Le bus est également la solution la plus adaptée face aux embouteillages de l'agglomération rennaise, tant en termes de ponctualité dans les horaires qu'en termes de fatigue accumulée dans les bouchons au volant d'une voiture. Dimitri indique également pouvoir travailler dans le bus et s'accommoder ainsi de son trajet relativement long (de 30 minutes à une heure en bus de son domicile à l'espace de coworking), si bien qu'il ne cherche pas systématiquement à éviter les heures de pointe.

« La Cordée » est par ailleurs idéalement située près du centre historique, des commerces et restaurants, ce qui est un atout certain afin de rencontrer des clients dans la journée sans avoir à utiliser la voiture ou les transports en commun.



Bianca

COWORKER À LA DEMANDE DE SON EMPLOYEUR

Profil

Bianca habite à Rennes depuis quelques années. Bretonne d'origine, elle a travaillé une dizaine d'années à Lyon dans le domaine de la gestion. Elle a décidé de revenir en Bretagne vers la trentaine et de reprendre ses études à l'Université de Rennes dans la conduite et la gestion de projets associatifs. Elle occupe aujourd'hui le poste de déléguée régionale Bretagne - Pays de la Loire - Basse Normandie d'une association d'envergure nationale dans le domaine de la santé. Cette association a installé son siège à Paris.

Bianca fréquente « La Cordée ».

Pratique du coworking

C'était une demande – ou en tout cas une forte suggestion – du directeur de l'association à destination des délégués régionaux, car nous gérons de grosses régions et nous sommes souvent seuls à le faire.

Bianca s'est intéressée au coworking en suivant les conseils de son employeur qui perçoit ces espaces comme un bon moyen de ne pas isoler les employés et de leur permettre de nouer des liens sociaux et professionnels. Bianca a eu la possibilité de visiter et choisir l'atelier de coworking qu'elle souhaitait, son employeur assurant la prise en charge des frais d'adhésion et d'usage. Le coworking est ainsi fortement

promu par son association et elle en fait largement écho auprès de ses employés en région.

Pour Bianca, la convivialité d'un espace de coworking permet une certaine déconnexion vis-à-vis de son travail et représente une vraie valeur ajoutée sur les plans personnels et professionnels. Bianca a fréquenté « Le Lavoir », « La Newsroom » avant de s'installer à « La Cordée ». Elle était déjà familière de ce lieu car son prédécesseur à son poste le fréquentait déjà et lui en avait régulièrement fait la promotion. L'espace de travail proposé est ouvert et lumineux et l'ambiance calme permet un environnement de travail serein, propice à la concentration. Bianca souligne que sa vision du coworking a nettement changé depuis qu'elle en fréquente un. Elle ne savait auparavant pas à quoi s'attendre et avait des craintes relatives à

ces espaces ouverts et fréquentés, notamment en termes de nuisances sonores et d'impossibilité de se concentrer sur son travail. Bianca rappelle qu'elle passe du temps au téléphone et

Chacun est dans sa bulle et respecte le travail des autres. On arrive à se coordonner et c'est agréable de fréquenter d'autres personnes n'exerçant pas dans le même secteur professionnel car on va pouvoir parler d'autres choses que du boulot.

qu'elle ne voulait pas déranger ou être dérangée par les autres usagers d'un espace de coworking. L'expérience à la Cordée a invalidé ses craintes car il y a un véritable respect de chacun pour le travail des autres.

Ce lien social est renforcé par la présence des « couteaux suisses », les personnes en charge de la gestion et de l'animation de La Cordée. Elles sont véritablement à

l'écoute et insufflent un vrai dynamisme et un esprit de camaraderie entre les usagers, tant dans leur personnalité que dans les animations et ateliers qu'elles proposent.

Bianca mentionne également la valeur ajoutée apportée par l'Intranet du réseau « La Cordée » (présent entre autres à Rennes, Lyon, Paris, etc) en termes d'entraide professionnelle et de partage de savoir-faire.

Ces couteaux suisses sont également très utiles pour nous empêcher de rester enfermés dans nos univers de travail.

Mobilité

Bianca habite à Rennes, elle travaille principalement à la Cordée, ponctuellement à domicile et effectue des déplacements dans les régions concernées par son activité afin de rencontrer les partenaires de l'association.

Elle reste à domicile les jours où elle passe de nombreux appels téléphoniques, par respect pour les autres usagers de La Cordée et afin d'être tout à fait au calme.

Lors de ses déplacements professionnels dans les régions elle privilégie les transports en commun, en accord notamment avec les valeurs éco-responsables prônées par l'association Brain-Up.

Bianca conçoit sa mobilité domicile-travail à rebours de ce qu'elle pense être la volonté traditionnelle de réduction maximale du temps de trajet. Certains espaces de coworking, notamment « Le Lavoir », sont plus proches à pied de son domicile (5 minutes) que La Cordée (30 minutes environ). Elle a néanmoins souhaité un espace plus éloigné afin de sortir de son quartier d'habitation, de profiter du centre historique qu'elle traverse matin et soir mais également pour pouvoir faire de l'exercice physique. Ses horaires de travail ne lui permettent en effet pas toujours de fréquenter une salle de sport.

J'aurais pu choisir un espace plus proche de chez moi, mais aujourd'hui, matin et soir, je traverse le centre historique de Rennes pour aller à mon espace. C'est une bonne chose, ça permet de déconnecter du domicile.

ponctuellement des partenaires et financeurs. Ce type d'espace ouvert et accueillant est d'ailleurs perçu très positivement par les acteurs du milieu associatif.



Profil

Kofi est développeur Web de sites Internet, il travaille principalement dans le bassin rennais pour des agences ou d'autres indépendants ayant leurs clients et lui sous-traitant l'ensemble ou certaines tâches. Il a d'abord étudié le graphisme puis s'est réorienté vers le développement Web car c'est un marché plus porteur et moins saturé.

Kofi fréquente régulièrement l'espace de coworking « L'Atelier » depuis près d'un an et demi. Actuellement installé à Morvelles, il va bientôt déménager à Saint-Brieuc.

Je me suis tout de suite penché vers la « solution » espace de coworking en me lançant comme indépendant car je ne voulais pas rester tout seul tout le temps, et pour multiplier les contacts.

Pratique du coworking

Kofi a d'abord été salarié dans une entreprise avant de se lancer à son compte il y plus d'un an et demi. Il avait été sensibilisé au coworking et à sa pratique car les bureaux de son ancienne entreprise étaient partiellement vacants

et ont été ouverts en tant qu'espace de coworking. Il a ainsi pu rencontrer des usagers de cet espace, mieux connaître les enjeux du coworking et nouer quelques contacts professionnels.

L'espace de coworking me permet de créer des contacts, autant pour partager les expériences et échanger sur les tendances technologiques et les savoir-faire mais aussi pour prospecter de nouveaux clients.

Kofi a pu tisser un véritable réseau social et professionnel dans son espace de coworking et cela représente un réel atout dans son travail. Ses collègues peuvent en effet être de potentiels clients car Kofi travaille principalement en sous-traitance. C'est cet échange, convivial et professionnel, qui représente pour lui l'avantage majeur de l'espace de coworking. Pour un indépendant comme lui, c'est

un excellent moyen de retrouver un « espace de travail » qui ne soit pas son domicile, et ainsi déconnecter sa vie professionnelle de sa vie personnelle.

Avant de choisir « l'Atelier », Kofi a fréquenté un certain nombre d'espaces au cours d'une « journée découverte », mais ils étaient globalement plus chers que l'Atelier. Il a préféré cet espace car il connaissait déjà quelques usagers et ainsi n'arrivait pas dans un espace totalement inconnu. Par ailleurs, l'ambiance générale du lieu lui convenait et l'emplacement géographique en centre-ville est satisfaisant.

En général Kofi passe un peu moins de la moitié de son temps professionnel dans l'espace de coworking, et le reste du temps chez lui. Il travaille à domicile lorsqu'il souhaite être totalement au calme pour se concentrer ou dans des périodes chargées au cours desquelles il ne souhaite pas perdre de temps dans les transports.

C'est un bon compromis : autant j'apprécie être dans un espace et fréquenter d'autres personnes, autant j'aime parfois être un peu isolé et au calme.

Mobilité

Kofi habite à Mordelles. Il souligne que ces déplacements domicile-espace de coworking (environ 1h de trajet quotidien en bus) représentent un budget notable. Rester à domicile est ainsi également un bon moyen d'économiser un peu d'argent. Il dispose d'une voiture mais ne l'utilise jamais pour aller à Rennes notamment en raison des difficultés de déplacement et de stationnement.

Lorsqu'il se déplace, Kofi essaie d'éviter les heures de pointe pour ne pas perdre trop de temps. Il souligne par ailleurs qu'il ne peut pas travailler dans le bus lorsqu'il y a trop de monde et enregistre ainsi une perte nette de temps dans ses déplacements domicile-espace de coworking.

L'emplacement géographique de « l'Atelier » a été un élément de choix déterminant dans sa recherche d'un espace de coworking, notamment face à d'autres espaces qui offraient de bonnes prestations mais qui n'étaient pas situés dans le centre de Rennes. Kofi souligne qu'il ne voulait pas avoir à utiliser d'autres lignes de bus ou le métro en plus de son trajet en bus Mordelles-République. L'Atelier se situe à 5 minutes à pied de la place de la République et cela convient tout à fait à ses critères d'accessibilité.

Kofi se déplace fréquemment dans les locaux de ses clients afin de les rencontrer. L'Atelier est bien placé car il se trouve à proximité des différents moyens de transports rennais.

Kofi précise qu'il va bientôt déménager à Saint-Brieuc mais qu'il recherche déjà un nouvel espace de coworking dans la ville car ce mode de travail lui convient tout à fait.



Anne

**ROMPRE SON
ISOLEMENT PAR LE
COWORKING**

Profil

Anne est traductrice indépendante en entreprise individuelle depuis 4 ans, dans l'interprétation et dans la traduction de documents. Son premier emploi a été dans une agence de traduction à Saint-Grégoire, puis elle s'est lancée à son compte il y a quatre ans.

Elle travaillait à domicile jusqu'en janvier 2018, date à laquelle elle a commencé à fréquenter l'espace de coworking « La Cordée ».

C'est le côté pesant de rester chez soi qui m'a poussé à intégrer un espace de coworking. Je me suis questionnée sur ce qui n'allait pas et j'ai réalisé que rester seule dans mon bureau chez moi ne me convenait plus.

Pratique du coworking

Anne fréquente « La Cordée » depuis janvier après avoir travaillé 4 ans à son domicile. Elle souhaitait retrouver un espace de travail distinct de son domicile et découvrir ce qu'était réellement un espace de coworking. Par ailleurs elle ne supportait plus l'isolement lié à son activité d'indépen-

dante et les contacts professionnels qui se limitaient à ses clients, si bien que cet isolement commençait à affecter sa motivation au travail.

“ J’avais besoin de retrouver cette limite personnel-professionnel, de me dire « je vais et je rentre du travail » tous les jours. Cela me fait des rythmes de travail beaucoup plus sains.

pouvait travailler tard dans la soirée sans véritablement se rendre compte du temps qui s’écoule.

Anne n’avait auparavant entendu que ponctuellement parler des espaces de coworking et ne connaissait pas véritablement leur fonctionnement. Elle pensait notamment que ces espaces étaient avant tout destinés à des travailleurs des secteurs numérique et du web. Son expérience à la Cordée lui a démontré à l’inverse la richesse et la diversité des parcours et profils personnels et professionnels fréquentant les espaces de coworking et l’ouverture à tout type de métiers.

Anne a testé deux autres espaces de coworking « Happy Hour » et « Le Lavoir ». Son choix s’est porté sur la Cordée notamment en raison de la flexibilité qu’offrait cet espace dans son accès et son usage et en raison de son aménagement convivial, en grande partie en open-space.

Elle ne s’attendait pas aux différents ateliers et animations organisés et proposés par La Cordée mais a eu l’occasion d’y participer. Elle considère que

“ L’espace de coworking permet de retrouver la convivialité, l’ambiance d’une entreprise, sans les contraintes de hiérarchie ou le travail parfois compliqué avec des collègues. Ici les collègues n’en sont pas véritablement et c’est agréable.

Anne insiste sur son besoin de dissocier à la fois son lieu de vie et son lieu de travail, et sa volonté de ne pas rester dans son quartier d’habitation (La Poterie) toute la journée. C’est un besoin également d’ordre psychologique, afin de faire une véritable rupture vie privée-vie professionnelle et de se fixer des rythmes et des horaires de travail. Elle souligne qu’à domicile elle

“ J’aime cette flexibilité à La Cordée. On ne sent pas obligé de venir tous les jours à heures fixes. C’est une organisation beaucoup plus souple.

cela permet un échange réel et dans la durée entre les différents usagers de l’espace et de favoriser les synergies. Anne indique avoir déjà aidé certains usagers pour des traductions ponctuelles de documents et sites Web et réfléchit actuellement à demander de l’aide à des usagers de la Cordée pour concevoir son site Internet exposant ses différentes prestations.

Mobilité

Anne habite le quartier de la Poterie et elle souligne la très bonne accessibilité de « La Cordée ». Elle se déplace en métro et son trajet domicile-espace de coworking est de l’ordre d’une quinzaine de minutes. Elle indique également se rendre de temps en temps à « La Cordée » en vélo les jours de beau temps et lorsqu’elle souhaite rester à l’air libre. Elle indique n’avoir jamais eu de problème à trouver un emplacement pour déposer son vélo à proximité de l’espace. Cette facilité d’accès fait que ces temps de déplacement ne constituent pas une charge dans son emploi du temps en comparaison d’un travail à domicile.

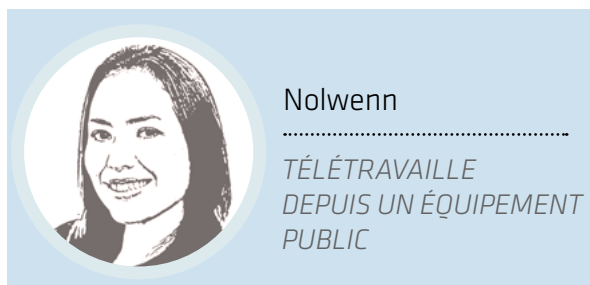
Anne souligne l’avantage réel qu’elle perçoit en termes de mobilité par rapport à son premier emploi en agence de traduction. Cette dernière était située à Saint-Grégoire et elle devait s’y rendre en voiture et ainsi prendre en compte la congestion des axes routiers aux heures de pointe. Ses trajets en métro sont en comparaison beaucoup plus aisés et agréables et lui permettent de travailler : Anne indique en effet profiter de ce temps intermédiaire entre le domicile et l’espace de coworking pour traiter rapidement des mails et informations de tous ordres.

Dans le cadre de son travail Anne se déplace parfois chez ses clients mais n’en reçoit pas directement à la Cordée. Elle souligne que l’emplacement de cet espace de coworking lui permet de se déplacer aisément au moins au sein de la ville de Rennes. La Cordée est par ailleurs idéalement située près du centre historique et des commerces.

ANNEXE 4 - PORTRAITS DE TÉLÉTRAVAILLEURS

UN FAIBLE RECOURS AUX TIERS-LIEUX DE TRAVAIL, PEU CONNUS DES TÉLÉTRAVAILLEURS

L'ensemble des prénoms évoqués dans ce document ont été modifiés.



Profil

Nolwenn est une femme âgée d'une trentaine d'années. Elle est à la tête d'une équipe de 4 personnels administratifs et d'une vingtaine d'agents techniques – réguliers ou intermittents – à Rennes Métropole. Elle vit et travaille à Rennes, à 3 kilomètres de son domicile.

Son poste, en temps partiel à 80%, est compatible avec les exigences de la Charte du télétravail des collectivités et c'est la raison pour laquelle elle pratique le télétravail depuis le début 2017.

Télétravail

Elle pratique le télétravail de manière ponctuelle depuis environ 1 an et demi, sur des durées variant de 3 à 4 mois à raison de 3 à 5 jours mensuels. Cette période de télétravail se situe généralement entre les mois de mars et juin. Ce moment de l'année est particulièrement chargé pour Nolwenn qui souhaite bénéficier de jours de travail plus calmes dans sa semaine et pouvoir ainsi se

À travers le télétravail, je recherche avant tout une meilleure concentration difficile à trouver au bureau dans les périodes de rush de l'année.

consacrer, sans interruption, à certaines tâches de fond.

Son service compte 5 personnes. Nolwenn est la seule à télétravailler en raison de ses missions compatibles avec la charte du télétravail des deux collectivités concernées.

Elle télétravaille, selon les besoins, depuis son domicile ou d'un autre lieu en rapport avec

son activité à Rennes. En effet, n'ayant pas accès chez elle au logiciel métier sur lequel elle doit régulièrement travailler, la cheffe de service se rend parfois dans les bureaux d'un équipement public géré par la Ville de Rennes/Rennes Métropole afin d'utiliser les postes de travail qui disposent de ce logiciel nécessaire à son activité.

Le télétravail représente pour Nolwenn un apport qualitatif à son temps de travail. Elle le pratique essentiellement pour améliorer ses conditions de travail et la qualité de ses tâches pendant « les périodes de travail intensif dans l'année ». Demeurant à 3 km de son lieu de travail, elle ne connaît pas de contraintes de mobilité particulières dans ses déplacements domicile-travail. Elle reconnaît néanmoins qu'il est agréable de ne pas avoir à effectuer ce déplacement, même minime.

De fait, le télétravail à domicile lui permet de consacrer davantage de temps à des obligations ou activités personnelles. Nolwenn souligne que la souplesse gagnée dans la gestion de son temps de travail influe positivement sur son temps personnel. Par exemple, cela lui permet d'être disponible plus tôt pour ses deux enfants le mercredi après-midi dès la fin de sa session de télétravail.

Coworking

D'une certaine façon, Nolwenn estime déjà pratiquer une forme de travail en tiers-lieu lorsqu'elle travaille depuis cet équipement

Le télétravail depuis un équipement municipal hors de mon bureau est une forme de travail en tiers-lieu, selon moi.

public car il s'agit de se consacrer entièrement à des tâches précises, tout en rencontrant des équipes et des professionnels de services différents avec lesquels elle n'aurait pas eu de contact dans le contexte habituel de son travail.

Le coworking lui semble donc surtout intéressant pour le partage qu'il véhicule, entre professionnels d'un même domaine d'activités ou non. Elle reconnaît que cela serait tout à fait pertinent et attrayant de pouvoir travailler dans un espace de coworking un ou deux jours par semaine afin de changer d'environnement de travail et de bénéficier d'un effet stimulant.

Selon elle, le potentiel accès sur des postes dédiés aux logiciels métiers nécessaires à certains agents serait également un aspect intéressant pour les télétravailleurs concernés et les préoccupations de la DSI. De façon générale, la présence d'équipements adaptés (imprimante, copieur, scanner, connexion Internet Haut Débit, salle de réunion) ainsi que l'ergonomie du poste de travail seraient aussi beaucoup plus simples à garantir dans un espace de coworking qu'au domicile du télétravailleur.

Dans sa vision, le lieu de coworking serait donc en centre-ville et consisterait en une alternative au lieu traditionnel de travail pour changer d'environnement professionnel.

Mobilité

Sur une journée type, lorsqu'elle travaille à son bureau à Rennes, Nolwenn consacre deux fois 30 minutes à ses déplacements. À 8h15, elle dépose à pied ses enfants à l'école. À 8h30, elle prend les transports en commun (bus puis métro) jusqu'à son lieu de tra-

vail, soit 15 minutes de trajet. Le midi, elle déjeune souvent sur place ou aux alentours de la gare. Le soir, elle répète le même trajet que le matin. Elle n'utilise jamais la voiture en semaine pour ses déplacements, elle signale que des commerces sont présents sur son trajet et lui permettent de faire des courses lorsque nécessaire. Au total, sur une journée travaillée au bureau, elle consacre environ 1 heure à ses déplacements. Lors d'une journée télétravaillée, ce temps de mobilité est réduit aux 15 minutes de marche consacrées à l'accompagnement des enfants à l'école le matin. Quand elle télétravaille depuis un équipement public, son temps de trajet est réduit de 10 minutes par rapport à une habituelle journée de travail ; cela lui permet un gain de 20 minutes sur l'ensemble d'une journée. Cet usage d'un lieu autre que son domicile comme second lieu de télétravail occasionnel, lui permet de ne fréquenter l'espace que les quelques heures nécessaires à ses missions et de rencontrer des équipes différentes. En comparaison à une journée au bureau, le gain de temps est de 30 minutes au total. Cela lui laisse un temps personnel plus ample qu'elle peut consacrer à ses enfants et à ses activités annexes à domicile.

Selon elle, ses trajets pendulaires domicile-travail constituent une contrainte acceptable car le coût des transports en commun lui est accessible et le temps consacré, en comparaison à d'autres collègues, est assez réduit.

De façon générale, Nolwenn constate que les modes de travail évoluent et que ce sont les bonnes pistes à explorer pour améliorer le bien-être au travail. Elle note que la collectivité doit continuer dans ce sens en matière de temps et de mode de travail. Elle remarque néanmoins que tous les employeurs n'adoptent pas cette démarche de télétravail. En effet, dans le cadre de ses fonctions son conjoint, qui travaille dans le privé, effectue des tâches compatibles avec le télétravail mais ne dispose pas de la possibilité de le pratiquer.



Inès

DES ATTENTES EN TERMES DE CONTINUITÉ BUREAUTIQUE ET DE CONNECTIVITÉ

Profil

Inès vit à 45 kilomètres de l'hôtel de Rennes Métropole où elle travaille.

Son métier donne lieu à des missions diverses tant sur le plan administratif (tâches sur des logiciels spécifiques, suites bureautiques classiques, etc.) que sur l'aspect terrain.

Télétravail

Elle pratique le télétravail depuis le début de l'expérimentation à Rennes Métropole, en septembre 2016. Dans son service qui compte d'autres télétravailleurs, le responsable a jugé plus pertinent de coordonner les journées de télétravail de l'ensemble des agents sur un jour précis afin d'organiser plus facilement les réunions les jours de présence au bureau.

Inès a choisi de télétravailler essentiellement pour éviter, au moins une fois dans la semaine, les 45 kilomètres qui séparent son domicile de son lieu de travail. Ce trajet représente, sur une journée, plus de 2 heures de transport.

Outre cet aspect du temps de transport, Inès évite ainsi les frais liés au transport mais également la fatigue inhérente à ces longs déplacements pendulaires.

Inès estime que son temps au travail, tant pour la journée télétravaillée que pour l'ensemble de la semaine, est de meilleure qualité. Elle est ainsi moins fatiguée et plus

concentrée lorsqu'elle effectue un trajet pendulaire de moins dans la semaine.

Elle estime cependant qu'il est plus compliqué de travailler chez soi que dans un bureau parce qu'elle ne dispose pas de tous les outils nécessaires. En télétravail, elle utilise son ordinateur personnel, sur lequel elle doit travailler sur une suite Libre Office au lieu des outils Microsoft disponibles sur son ordinateur professionnel au bureau ; cela crée parfois des problèmes de mise en page et un inconfort à l'utilisation. De la même façon, elle ne dispose pas d'accès à l'intranet ni à certains logiciels métier. Cela crée parfois des contraintes de simultanéité avec ses collègues ou partenaires extérieurs, qui peuvent parfois attendre le début de la semaine suivante pour avoir une réponse à leur demande, faute d'avoir le logiciel disponible pour leur répondre, lorsqu'elle télétravaille.

Selon elle, la démarche de Rennes Métropole quant au télétravail devrait inclure la possibilité de disposer d'ordinateurs portables comportant tous les outils nécessaires au télétravailleur ou installer sur le matériel personnel ces outils indispensables à un télétravail efficace ¹.

Le télétravail requiert donc, selon elle, un effort particulier d'organisation et de planification. S'il n'y avait pas un gain de temps si important à télétravailler, Inès préférerait aller au bureau toute la semaine. Mais elle tire tout de même un bilan globa-

¹ Le télétravail à Rennes Métropole et Ville de Rennes suit une démarche expérimentale depuis septembre 2016. Actuellement, l'objectif principal de la DSI (Direction des systèmes d'informations) est d'offrir un accès à distance au réseau et aux logiciels métier.

”
Moi, ma motivation principale pour pratiquer le télétravail c'est de réduire le temps de trajet domicile-travail. Lorsqu'on se déplace en voiture, cette foule qu'on rencontre sur les routes et particulièrement la route entre Nantes et Rennes, cet encombrement rend fou et les comportements peuvent être dangereux.

En termes de temps, avec ces outils inadaptés voire inexistants, ce que l'on croit gagner d'un côté, on le perd de l'autre. La collectivité doit aller au bout de la démarche en termes de télétravail.

lement positif de l'expérience car lors des journées télétravaillées, son environnement est beaucoup plus calme et propice à la concentration. En outre, le temps qui n'est pas passé dans les transports en commun, est réinvesti dans ses activités personnelles.

Coworking

En conclusion, Inès estime qu'il convient avant tout d'améliorer les conditions du télétravail à domicile plutôt que de créer – ou ouvrir l'accès aux télétravailleurs – à des espaces de coworking en territoire péri-urbain et rural autour des grandes villes. En effet, techniquement et budgétairement, il lui semble plus pertinent de travailler à son domicile à partir des logiciels métier installés que de financer l'aménagement et la fréquentation d'espaces de coworking pour les télétravailleurs. Selon elle, le coworking n'est pas la réponse prioritaire à apporter aux télétravailleurs dans l'immédiat.

Mobilité

Sur une journée type, lorsqu'elle travaille au bureau, Inès prend d'abord sa voiture pendant 30 minutes jusqu'à la gare la plus proche. Ensuite, elle effectue en 35 minutes de TER les 40 kilomètres qui la séparent de Rennes. Une fois à la gare de Rennes, elle prend le métro pendant 5 minutes. Au total, ses déplacements quotidiens représentent, aller et retour, plus de 100 kilomètres en plus de 2 heures.

Ces trajets domicile-travail créent, pour Inès, un coût important, du stress et de la fatigue au quotidien.

Lors d'une journée télétravaillée, elle n'effectue aucun de ces déplacements. Elle consacre ce gain de temps à ses activités personnelles et notamment ses animaux.

Avec les grèves SNCF¹, les contraintes liées au trajet quotidien mais aussi au télétravail se sont exacerbées. Les trajets en voiture et non en transport en commun ont été une source de fatigue importante et les temps télétravaillés supplémentaires ouverts par la collectivité se sont avérés être compliqués, eu égard à la difficulté de ne pas avoir accès aux outils informatiques nécessaires durant plusieurs jours.

¹ L'intersyndicale des cheminots de la SNCF a appelé, début mars 2018, à une grève au rythme de « deux jours sur cinq » d'avril à juin, contre la réforme de la SNCF que le Gouvernement prévoit. Cette grève, étalée sur trois mois, a représenté 36 jours de perturbation du trafic ferroviaire.

Globalement, Inès estime que le temps de travail à Rennes Métropole devrait être plus souple. À titre personnel, elle se dit favorable à télétravailler quelques heures en fin de journée (après 19h) ou commencer très tôt (avant 8h) pour différer son temps de trajet en dehors des heures de pointe.



Caroline

LE TÉLÉTRAVAIL,
UNE PÉRIODE DE
CONCENTRATION
SANS INTERRUPTIONS
IMPROMPTUES

Profil

Caroline vit en couple dans un appartement en centre-ville de Rennes. Elle travaille à Rennes Métropole à 4 kilomètres de son domicile.

Elle exerce un poste administratif et de coordination au sein de la collectivité.

Si je veux pouvoir avancer et être efficace, j'effectue une journée de télétravail, ce qui me permet de consacrer un temps de 2 ou 3 heures, sans interruption, à une même thématique. Au bureau, cette concentration est difficile à trouver.

Télétravail

Caroline pratique ponctuellement le télétravail depuis mars 2018, à raison d'un jour par mois environ. Elle envisage tout à fait d'augmenter cette fréquence à une fois par semaine.

Sa pratique du télétravail est née d'un double facteur, à savoir la présence d'une certaine « culture du télétravail » dans son nouveau service ainsi qu'un besoin réel de

s'isoler certaines journées pour traiter des dossiers de fond. Environ 10 personnes télétravaillent, de manière ponctuelle ou régulière dans son service.

Sa motivation principale était de pouvoir bénéficier, ponctuellement, de meilleures conditions de concentration dans son travail afin d'avancer et d'être efficace sur des tâches requérant de l'attention de manière continue.

Quand elle télétravaille, Caroline utilise son ordinateur professionnel sur lequel elle a

Si j'avais la totalité de mes outils et de mes dossiers en télétravail, je pourrais tout autant répondre aux sollicitations extérieures et, par conséquent, j'aurais encore le risque de fractionner mes tâches.

accès aux outils bureautiques classiques. Le contact avec les équipes sur place s'effectue par téléphone et/ou par mails. Elle apprécie cette distance lorsqu'elle télétravaille.

Depuis qu'elle télétravaille, elle ne constate pas de changement fondamental dans ses temps de vie personnels car son trajet domicile-travail est au quotidien, assez court.

Coworking

Concernant le coworking, elle estime que cette offre ne représente d'intérêt que pour les télétravailleurs ayant des contraintes de mobilité (distance, temps, handicap) ou pour les personnes souhaitant travailler en réseau et rencontrer des professionnels d'un même domaine, en dehors de la collectivité. Pour les agents vivant loin de Rennes, les trajets sont longs et potentiellement fatigants (routes embouteillées, trajets avec rupture de charge dans les transports collectifs) ; dans leur cas, le télétravail est une évidence et le coworking constitue un moyen de ne pas être isolé. Pour les télétravailleurs qui exercent dans un domaine créatif, culturel ou technologique, les espaces de coworking peuvent alors apporter en plus, un aspect de mise en réseau.

À titre personnel, Caroline n'est pas intéressée par le coworking. Pour autant, elle considère qu'un tel espace devrait donner lieu à un temps de trajet deux fois moins long que le trajet habituel et idéalement, se trouver à moins de 10 minutes en transports du lieu de domicile des télétravailleurs vivant à la campagne. Selon elle, le maillage de tiers-lieux en périphérie de la métropole rennaise est une dynamique à créer dans les petits villages et les centres-bourgs afin de développer l'économie locale. Mais elle souligne également l'importance de développer et favoriser l'offre de mobilité autour de Rennes.

Mobilité

Sur une journée type, Caroline marche pour se rendre sur son lieu de travail mais elle emprunte aussi parfois les transports en commun sur une partie de ce trajet. À pied, ce déplacement domicile-travail dure 35 minutes et en transport 20 à 25 minutes. Au déjeuner, elle reste sur son lieu de travail ou se rend en métro en centre-ville. L'ensemble de ses déplacements représentent 40 minutes à 1 heure sur une journée.

Mon trajet quotidien est tout à fait acceptable car il représente une activité physique mais aussi le soir, un temps pour décompresser après la journée de travail !

Cette mobilité quotidienne lui est peu coûteuse et vécue comme bénéfique.

Lors d'une journée télétravaillée, elle reste à domicile toute la journée mais déjeune parfois à l'extérieur. Elle se déplace alors à pied. En fin de journée, ses loisirs demeurent les mêmes que lorsqu'elle travaille au bureau.

Caroline réinvestit le temps gagné par la pratique du télétravail dans ses activités personnelles en fin de journée. Cependant il lui arrive parfois d'étendre ses journées de travail le soir lorsqu'elle travaille à domicile, afin de finir les tâches qu'elle a commencées.



Johan

LE TÉLÉTRAVAIL
POUR AMÉLIORER
SA SANTÉ

Profil

Père de famille, Johan vit à 13 kilomètres de Rennes. Il travaille à la Ville de Rennes depuis une quinzaine d'années et exerce sur son poste actuel depuis 3 ans.

Télétravail

Johan télétravaille de façon hebdomadaire depuis 2017, à raison d'un jour fixe par semaine. Après un arrêt maladie, au moment de la reprise de ses fonctions, il lui a été proposé de télétravailler afin d'améliorer ses conditions de travail.

Le télétravail m'apporte un réel avantage, pour ma santé et mon rétablissement à long terme mais cela me permet aussi d'accompagner, une fois par semaine, mes enfants à l'école ou la garderie le matin, en lieu et place de mon temps de trajet habituel.

C'est donc pour des raisons liées à sa santé que Johan a commencé à télétravailler. A cet égard, une journée de télétravail lui permet, sur la semaine, d'être moins fatigué par ses trajets domicile-travail.

Pendant ses journées télétravaillées, Johan utilise un ordinateur portable professionnel, équipé des outils bureautiques classiques, d'un logiciel métier et d'une connexion VPN. Il fait remarquer qu'il a

une gestion plus stricte de son temps de travail lorsqu'il télétravaille, pour laisser place à sa vie de famille qui démarre dès la fin de journée. À l'inverse, il lui arrive plus souvent de prolonger ses journées de travail au bureau.

Coworking

Le coworking lui semble, dans son cas, peu pertinent car il dispose déjà des outils et du lieu adéquat pour télétravailler confortablement. Il estime cependant que l'avantage principal

à tirer de ce genre de lieu serait de les implanter en périphérie de Rennes afin d'éviter ou de réduire les temps de trajets des personnes travaillant à Rennes. Le centre d'une petite ville située à équidistance des principaux lieux de vie des télétravailleurs identifiés lui paraît constituer l'implantation la plus judicieuse pour un espace de coworking. L'idée est de bénéficier des services alentour tout en réduisant les temps de trajet à moins de 15 minutes idéalement.

Mobilité

Lors d'une journée passée au bureau, Johan effectue un trajet de 14 kilomètres, à pied jusqu'à l'arrêt de bus puis en bus de sa commune de résidence jusqu'à Rennes, en métro jusqu'à la station République et à nouveau de la marche à pied pendant 5 minutes pour rejoindre son lieu de travail. Au total, ce trajet dure 45 minutes, soit 1h30 de transport quotidiennement.

Ce déplacement pendulaire est, pour les raisons médicales précédemment évoquées, de plus en plus pénible à Johan du fait de sa durée et de la fatigue générée. À la marge, ce temps de transport est parfois vécu comme un sas, un moyen de marquer la fin de la journée de travail et le retour à la vie personnelle et familiale.

Cette heure et demie de transport par jour, j'en ressens positivement l'absence les jours où je suis en télétravail ; c'est un vrai avantage.

Lors d'une journée télétravaillée, le seul déplacement qu'il effectue a lieu le matin lorsqu'il accompagne à pied ses enfants à l'école ou à la garderie en 10 minutes aller-retour.

Le temps ainsi récupéré est consacré à des activités familiales et à se reposer. Johan évoque une vraie satisfaction

vis-à-vis du télétravail et des conséquences positives engendrées dans sa vie.

À titre personnel, il estime cependant que le travail sur site, au contact de ses collègues avec lesquels les échanges sont réguliers et importants, est tout de même essentiel. À cet égard, il pose un regard prudent sur l'extension du télétravail à deux jours par semaine.



Typhaine

*ENTHOUSIASTE POUR
INTÉGRER UN ESPACE
DE COWORKING*

Profil

Typhaine est une cheffe de service à la Ville de Rennes et manage ainsi une équipe de 10 personnes. Elle vit à 17 kilomètres de Rennes. Elle est mère d'un enfant en bas-âge

Télétravail

Typhaine télétravaille une fois par semaine, à jour fixe et ce depuis les débuts de l'expérimentation en 2016. Au sein de sa direction, elle estime qu'il y a une dizaine d'autres télétravailleurs – ponctuels ou réguliers – sur un total de 180 personnes, un volume relativement faible compte tenu des missions opérationnelles d'une grande partie des agents.

Appréciant le bien-être qu'elle retire du télétravail, Typhaine a encouragé la pratique parmi ses collègues.

Initialement, elle a souhaité participer à l'expérimentation afin de tester un nouveau mode de travail, tant personnel que de management vis-à-vis de ses équipes.

L'autre source de motivation concernait la réduction du temps de déplacement. Avec le recul, elle reconnaît que le télétravail lui a apporté un temps de travail de meilleure qualité ainsi qu'un confort de vie supplémentaire.

Lorsqu'elle télétravaille, ses tâches restent sensiblement les mêmes mais elle traite prioritairement les dossiers de fonds, requérant calme et concentration, et n'organise aucune réunion téléphonique. Concernant ses outils, elle utilise lors du télétravail, son ordinateur portable et son mobile professionnels. Le téléphone est d'ailleurs un outil primordial tant en télétravail qu'au bureau car elle appelle régulièrement ses équipes et les partenaires extérieurs.

J'aime bien tester de nouveaux modes de travail, cela permet de bousculer les pratiques !

Je me suis rendue compte que les quelques jours où je n'ai pas pu télétravailler, j'ai ressenti une plus grande fatigue. [...] Je n'imagine pas ne plus télétravailler. C'est intégré dans mon rythme hebdomadaire à présent.

Ainsi, le télétravail ne change pas l'essence de son travail quotidien. Typhaine souligne pourtant que malgré sa même disponibilité en télétravail et au bureau, certains collègues ont eu du mal au début, à maintenir ce lien.

En définitive, elle estime que la pratique du télétravail par les membres d'une même équipe permet d'optimiser l'organisation de leur travail en commun ainsi que les tâches personnelles de chacun.

Coworking

À l'instar du télétravail, le coworking éveille son intérêt pour la nouveauté qu'il représente et les changements positifs qu'il pourrait amener dans les temps et modes de travail. Selon elle, pour les télétravailleurs « contraints » – entendus comme les agents qui habitent loin de Rennes et qui télétravaillent pour réduire leurs déplacements – ces lieux auraient l'avantage de

Cela permettrait de s'ouvrir et de rencontrer d'autres personnes, car dans l'action publique nous restons tout de même assez isolés ou entre nous la plupart du temps. Si cet espace se situe près de notre lieu de vie, on pourrait ainsi constituer un réseau professionnel local, rencontrer des travailleurs d'horizons similaires ou différents !

fixer le lieu de travail en dehors du bureau pendant les journées télétravaillées. Ainsi, la distinction entre la vie personnelle et la vie professionnelle serait accrue et permettrait, pour ceux qui en besoin, de télétravailler avec plus de facilité voire d'ouvrir à un public plus large cette pratique. En outre, cela permet d'élargir le réseau professionnel, ce qui dans son cas l'intéresserait vivement. Cela participerait au développement économique local et à la constitution d'un réseau professionnel entre les habitants.

Pour qu'il fonctionne et soit fréquenté, Typhaine considère qu'un espace de coworking en milieu rural ou péri-urbain devrait se localiser en centre-bourg ou à environ 10 minutes à pied du lieu de domicile. Dans sa commune, il existe un bar associatif et ce lieu alternatif permet de créer un nouveau lien social ; le coworking agirait sans doute de la même façon pour le lien professionnel.

D'une manière générale, ce genre de lieu permettrait de favoriser le développement économique des petites villes ou bourgs autour de la métropole rennaise. L'offre d'animation en espace de coworking pourrait constituer une source très intéressante pour les télétravailleurs le fréquentant ponctuellement afin de s'enrichir sur des thématiques peu connues ou non prises en compte dans le cadre du travail habituel. À titre d'illustration, elle cite la possibilité de mener ou suivre des ateliers profes-

sionnels, de réaliser des « meet-up réseau », des discussions autour de l'absentéisme, etc. Enthousiaste, elle pourrait s'imaginer animer un atelier ou des animations en lien avec son métier ou un temps de méditation, par exemple.

En dépit de l'aspect mobilité, Typhaine considère que le coworking permet de créer du réseau extérieur mais qu'il pourrait aussi permettre de recréer du réseau en interne. Ainsi, dans des directions opérationnelles et territorialement ancrées comme la Direction des sports, on pourrait envisager dans sa vision, de créer des espaces de travail délocalisés dans les équipements gérés en régie. Cela aurait pour effet positif de changer de lieu de travail, d'être au plus près des équipes et de créer du lien entre les professionnels d'un même champ d'action publique qui fréquenteraient alors occasionnellement le lieu aussi.

Mobilité

Lors d'une journée type, Typhaine se déplace à pied jusqu'à la gare ou son arrêt de bus puis prend le train ou le bus jusqu'à Rennes. Sa commune étant dans la Métropole, elle souligne qu'elle est bien desservie par les transports en commun. Son bus la dépose au centre-ville, elle continue jusqu'aux locaux de sa direction situés à 6 minutes de marche.

Au total, son trajet domicile-travail, de 17 kilomètres, dure environ 45 minutes, s'il n'y a pas d'embouteillages. Son temps de transport représente au moins 1h30 sur une journée.

Ce temps de trajet n'est pas une contrainte particulière pour elle car elle l'utilise pour des activités para-professionnelles (consulter les actualités etc.) voire professionnelles en traitant déjà les premiers mails de la journée. En outre, ayant connu des trajets plus longs, Typhaine relativise ce temps de déplacement.

Quand elle télétravaille, Typhaine a un rapport tout à fait différent à la mobilité. Elle se rend à pied à la crèche pour y déposer son enfant et continue de se déplacer à pied tout au long de la journée. De façon générale, le déplacement à pied est un mode qu'elle apprécie car il lui permet d'exercer une activité physique et surtout de relâcher la tension liée au travail. Le fait de télétravailler lui permet de libérer du temps pour réaliser un footing de 30 minutes ce jour-là.

Il y a aussi une forme de gestion de sa santé mentale quand on se déplace à pied, surtout à la campagne, en télétravail. Mon poste peut parfois être source de situations complexes et de pression et finalement, le déplacement à pied est agréable et aide à l'équilibre personnel.



Stéphane

DU TÉLÉTRAVAIL
POUR MIEUX
GÉRER SES TEMPS
PROFESSIONNELS ET
PERSONNELS

Profil

Stéphane est en poste au sein d'une des directions qui comptent le plus d'agent à la Ville de Rennes. Il vit actuellement dans une commune rurale à 42 km de Rennes.

Télétravail

Il pratique le télétravail depuis 2017, ce qui est donc assez récent. Il télétravaille à raison d'un jour fixe par semaine, mais depuis quelques temps il n'a pas pu le pratiquer car il est très mobilisé au bureau avec ses équipes.

Le but principal du télétravail est de pouvoir s'isoler et de couper la semaine en deux. C'est sa hiérarchie qui a défini ce jour après consultation ; cela permet de séparer la semaine en deux : un début avec notamment les réunions de services pour préparer la semaine et la fin de semaine qui est consacrée au travail de fonds, au bilan et à la restitution de dossiers.

Pour préparer certains dossiers, j'ai besoin de m'isoler.

Stéphane souligne toujours rester joignable par mail. Le téléphone ne sert qu'en cas d'urgence. En télétravail, les tâches de Stéphane concernent la gestion des dossiers de fonds, qui requièrent une plus grande

concentration, sans être dérangé par les appels téléphoniques. Il n'effectue pas de déplacement lors d'une journée de télétravail, n'a aucune réunion organisée car cela n'aurait aucun sens de partir sur un déplacement professionnel à partir de son lieu d'habitation.

Deux personnes télétravaillent dans le pôle de Stéphane. Il n'y a pas véritablement de coordination ni de complémentarité nécessaire entre les deux personnes qui télétravaillent car ils ne gèrent pas de dossiers en commun.

Stéphane rappelle tout de même que, selon lui, le télétravail est aussi une question de confort car on est moins pressé et sous pression, en comparaison à l'environnement habituel. Le télétravail permet de gagner du temps, de faire des activités de détente et personnelles plus facilement et plus rapidement après ses heures de travail.

Coworking

Stéphane est intéressé par un espace de coworking à côté de son domicile à moins de 15 minutes, dans un pôle urbain de proximité. Cela permettrait de créer de « nouveaux centres » à l'extérieur de Rennes, qui polarise beaucoup. Installés à une certaine distance de Rennes, ces espaces de coworking permettraient de drainer un maximum de personnes sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine.

Il considère que son intérêt à télétravailler est de pouvoir être isolé, au calme, mais estime tout de même qu'il peut être ponctuellement intéressant d'être entouré d'autres travailleurs. Le but serait d'avoir une diversité de milieux professionnels pour pouvoir partager et échanger avec d'autres personnes.

Mobilité

Sur une journée type, Stéphane passe plus de 1h30 au total dans ses déplacements domicile-travail. Réalisé seul, ce trajet peut-être pesant et fatiguant. Il a aussi à prendre en compte la circulation souvent difficile autour de la métropole rennaise, ce qui rajoute un temps de déplacement supplémentaire et par conséquent de la fatigue. Stéphane dépose son véhicule sur un parking relais à l'extérieur de la ville pour ensuite prendre les transports en commun de la Star.

Lors d'une journée télétravaillée, il reste à domicile toute la journée mais déjeune parfois à l'extérieur. En fin de journée, ses loisirs prennent une place plus importante car il peut les effectuer directement autour de chez lui. Ce temps gagné à ne pas faire de déplacement travail-domicile est pour lui très bénéfique.

On est dans une époque où les questions du temps de travail et celle du temps personnel constituent un sujet d'actualité pour toutes les générations. La vision de ces deux temps doit être coproductrice et cohérente. Je trouve qu'il est extrêmement important d'associer les plus jeunes travailleurs à ces questions et réflexions dans une époque où l'épanouissement personnel devient de plus en plus présent et reconnu comme essentiel.

ANNEXE 5 - CHARTRE DU TÉLÉTRAVAIL RENNES METROPOLE

La charte du télétravail à la Ville de Rennes, Rennes Métropole et au CCAS

Expérimentation phase 2

1. Les enjeux pour la collectivité

Le télétravail répond à des objectifs stratégiques de nos collectivités :

- la qualité de vie : conciliation vie professionnelle et vie personnelle, amélioration des conditions de travail dans certains cas (calme, réduction des interruptions...), limitation du stress et de la fatigue liés aux déplacements ;
- le développement durable et la diminution du bilan carbone
- l'évolution des pratiques managériales dans une dynamique de souplesse, de confiance, d'autonomie, de responsabilité

2. Ce qui va nous permettre de réussir !

La réflexion sur le télétravail a été conduite de manière participative au cours de plusieurs ateliers qui ont réuni des agents volontaires, des encadrants, les organisations syndicales, les services experts... Ces moments ont permis de construire globalement la démarche et de la tester.

Des grands principes ressortent de ces différents échanges, ils pourront guider la mise en œuvre de ce projet :

- climat de confiance
- responsabilité
- souplesse réciproque
- objectifs clairs, simples, mesurables... management par objectifs et capacité à évaluer le travail effectué

3. Le dispositif d'expérimentation

L'expérimentation phase 1 a permis à 5 agents dans des situations particulières de télétravailler en amont de la démarche globale de définition du cadre et des outils.

L'expérimentation phase 2 visait à proposer à une cinquantaine d'agents volontaires de tester le télétravail pendant 9 mois, avec un point à 3 mois, mais en commençant à télétravailler avec les outils dont on disposait :

- soit son ordinateur portable professionnel ;
- soit l'ordinateur portable du service ;
- soit son équipement informatique personnel ;
- avec accès à la messagerie via accesweb ;
- mais dans un premier temps au moins, pas d'accès aux fichiers partagés, aux logiciels métiers, à l'Intranet... avec travail sur fichiers envoyés par mail (cf. règles de sécurité).

Cette expérimentation a permis :

- de tester les documents que l'on a élaborés (formulaire de demande, documents d'évaluation, de suivi, documents contractuels, etc.) et d'en construire d'autres si besoin ;
- d'évaluer précisément les besoins en informatique, à la fois en termes d'outils et d'accès à distance et de continuer à rechercher les solutions les plus adaptées ;
- de préciser avec les télétravailleurs et les encadrants les conditions de réussite ;
- d'ajuster les modalités d'accompagnement.

Les modalités d'accès au système d'information n'ayant pas évolué pendant ces mois de test, il est décidé de poursuivre l'expérimentation du télétravail (phase 3), c'est-à-dire de permettre aux agents de télétravailler, avec les outils dont on dispose, et ce, jusqu'à ce que la Direction des Systèmes d'Information soit en mesure d'offrir un accès à distance au réseau et aux logiciels métier.

4. Le télétravail, c'est quoi ?

Toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un agent hors de ces locaux, de façon volontaire et régulière, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Nos collectivités souhaitent introduire dans cette démarche une autre forme de télétravail : le télétravail ponctuel, qui correspond à un besoin de travail à distance qui n'intervient pas de manière régulière dans l'organisation.

À noter : quand on télétravaille, on n'a pas d'autre activité !

5. Comment ?

Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des agents, qui s'appuie sur des échanges avec l'encadrement et les collègues.

Cette démarche est suivie et évaluée régulièrement. Elle est renouvelable tous les ans, en septembre. Elle peut être interrompue à la demande de l'agent ou du chef de service.

6. Combien ?

Le télétravail ne peut excéder 3 jours par semaine.

Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 2 jours par semaine. Cette précision est à prendre en compte dans le cas des temps partiels.

Ces seuils peuvent être estimés sur une base mensuelle.

Le télétravailleur peut être amené, pour des nécessités de service à définir si possible en amont, à venir travailler alors qu'un télétravail était prévu. Dans ce cas, la période de télétravail « perdue » n'est pas reportable.

7. Pour faire quoi ?

La possibilité de télétravailler doit être évaluée sur la base de tâches éligibles ou non au télétravail.

À titre d'exemple, un agent qui reçoit du public n'est pas a priori exclu du télétravail. Il faudra pouvoir analyser si, dans ses tâches, un temps de traitement de dossiers par exemple, pourrait lui permettre de travailler à domicile.

Sont exclues du télétravail les tâches suivantes :

- relation physique à l'usager (accueil du public, prestation à la personne) ;
- travail de terrain.

Il est donc choisi à ce stade de ne pas lister de métiers. Le critère principal d'analyse de la demande de l'agent porte sur la qualité du service rendu : le télétravail ne saurait la dégrader. La question du fonctionnement de l'équipe est également à prendre en compte.

8. Pour qui ?

Nous ne sommes pas tous « faits » pour télétravailler. Lors des ateliers participatifs, ont été identifiées des postures qui semblent favoriser un télétravail de qualité :

- le sens de la responsabilité,
- l'organisation,
- l'autonomie,
- aimer travailler seul,
- savoir rendre compte,
- être à l'aise avec les outils numériques,
- savoir anticiper les tâches qui peuvent être télétravaillées,
- savoir articuler vie personnelle et vie professionnelle,
- savoir mettre des distances,
- sens de l'adaptation,
- souplesse (le télétravail ne constitue pas un droit, il peut y avoir des contraintes de service qui impliquent de « perdre » un jour de télétravail).

Vous cochez toutes ces cases ? Alors le télétravail est fait pour vous !

9. Où ?

À son propre domicile, ou dans des tiers-lieux.

10. Le rôle de l'encadrant

L'encadrant a deux rôles spécifiques : veiller à lutter contre l'isolement du télétravailleur, et accompagner le télétravailleur en lui fixant des objectifs et en évaluant leur avancée.

La mise en place du télétravail peut être l'occasion de réfléchir au sein de l'équipe aux modalités de travail collectif et individuel.

Selon les cas, il pourra être utile de formaliser davantage les temps d'échanges et de mieux les anticiper, de définir les modalités de communication, de mieux partager les calendriers.

Pour le « contrôle » du travail, il ne peut pas se faire sur la simple présence, il faut donc réfléchir à d'autres critères : délai de réalisation, qualité attendue, suivi de l'activité...

11. Le dispositif d'accompagnement de la collectivité

À la Direction des Ressources Humaines, vos correspondants peuvent vous accompagner si besoin (analyse de la demande, questionnements spécifiques, recueil des besoins...).

12. Le suivi du télétravail

Des points bilatéraux entre l'encadrant et le télétravailleur permettent de suivre le télétravail au quotidien. Leur fréquence est définie dans chaque service, en fonction de ses contraintes propres.

ANNEXE 6 – QUESTIONNAIRE COWORKERS



L'Agence d'Urbanisme de la métropole de Rennes (AUDIAR) mène actuellement une étude sur l'**impact des espaces de coworking (et autres espaces de travail partagés) sur la mobilité de leurs utilisateurs**, dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation conclu entre l'Etat et les collectivités locales.

Nous organisons pour cela une enquête auprès de l'ensemble des coworkers et utilisateurs des tiers-lieux de travail de l'Ille-et-Vilaine.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire, que vous soyez un utilisateur régulier ou occasionnel de ces lieux de travail partagés.

Merci pour votre participation !

Profil

Nom de l'espace de coworking ou de l'espace de travail partagé fréquenté :

*Vous êtes ?
(Jusqu'à 3 réponses possibles)*

- Salarié d'une entreprise
- Indépendant/Entreprise individuelle
- Chef d'entreprise (au moins 2 salariés)
- En création d'entreprise
- Fonction publique
- Etudiant/Stagiaire
- En recherche d'emploi
- Bénévole (association)
- Autre (précisez)

Si vous êtes salarié d'une entreprise ou de la fonction publique, quelle est votre CSP ?

- Cadre
- Employé
- Technicien / Profession intermédiaire
- Ouvrier

*Si vous êtes salarié ou employé public: où se situe l'établissement de travail auquel vous êtes rattaché ?
(précisez la commune)*

*Dans quel secteur professionnel exercez-vous ?
(Jusqu'à 3 réponses possibles)*

- Développement web, informatique, numérique
- Commerce
- Finances, droit, management, organisation
- Arts, graphisme - Spectacles et activités récréatives
- Construction, architecture, BTP, immobilier
- Santé, bien-être
- Enseignement, éducation
- Activités d'ingénierie scientifiques et techniques
- Administration publique
- Associatif
- Autre (précisez)

Fréquentation de l'espace

Depuis combien de temps fréquentez-vous cet espace de coworking ?

- Moins d'un mois
- Entre 1 mois et 6 mois
- Entre 6 mois et 1 an
- Entre 1 et 2 ans
- Plus de 2 ans

A quelle fréquence moyenne vous rendez vous sur cet espace de coworking ?

- Moins de 1 jour par mois
- 1 jour par semaine
- 2 à 3 jours par semaine
- Tous les jours de la semaine

Combien de temps passez-vous en moyenne sur le site lors d'une journée "type" ?

- 1 à 2 heures
- Une demi-journée
- Une journée complète
- Pas de "journée-type" / Temps de travail variable

Vous arrive-t-il de vous rendre à cet espace de coworking le weekend ?

- Oui
- Non

Vous arrive-t-il de vous rendre à cet espace de coworking le soir/nuit (après 20h) ?

- Oui
- Non

Choix de l'espace de coworking

Pour quelles motivations avez-vous choisi de fréquenter cet espace de coworking ? (numéroter de 1 à 4 les raisons les plus importantes)

Services offerts par cet espace (Internet haut débit, visioconférence, copieur, etc.)

Qualité du cadre de travail (aménagement des espaces de travail et de détente, etc.)

Convivialité, lien social

Animation / événements

Horaires, flexibilité de l'accès à l'espace de travail

Réseautage et collaboration professionnelle

Réduction des déplacements liés au travail

Dissociation du lieu de vie et du lieu de travail

Accessibilité du lieu (desserte en transports en commun, stationnement)

Espace permettant d'accueillir des clients (image professionnelle)

Coût

Mon employeur a choisi cet espace

Autres

Glissez-déposez vos réponses ici, et ordonnez-les.

Prenez-vous en charge vous-même les frais d'adhésion à cet espace de coworking ?

- Oui
 Non

Mobilité 1/2

Comment jugez-vous l'accessibilité à votre espace de coworking par les différents moyens de transport ?

Voiture



2 roues motorisées



Transport collectif



Marche à pied



Vélo



A combien estimez-vous le temps de trajet entre votre domicile et le site de coworking ?

- Moins de 5 minutes
- De 5 à 15 minutes
- De 15 à 30 minutes
- De 30 minutes à 1 heure
- Plus d'une heure

Dans quelle commune résidez-vous? (si Rennes précisez le quartier)

Quel est le mode de transport principal que vous utilisez pour vous rendre sur l'espace de coworking ?

- Voiture
- Covoiturage
- 2 roues motorisées
- Transports en commun
- Vélo
- Marche à pied
- Autres (précisez)

Mobilité 2/2

Avez-vous changé de mode de transport pour vos déplacements liés au travail, depuis que vous fréquentez un espace de coworking ?

- Oui
- Non
- Je ne me déplaçais pas avant

Quel mode de transport utilisiez-vous auparavant ?

- Voiture
- Transports collectifs
- 2 roues motorisées
- Vélo
- Marche à pied
- Sans objet
- Autres (précisez)

Lorsque vous travaillez en espace de coworking, diminuez-vous votre temps de déplacement lié au travail ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

A combien estimez-vous le gain de temps (en moyenne par jour) ?

- Moins de 15 minutes
- De 15 à 30 minutes
- De 30 minutes à une heure
- Plus d'une heure
- Je ne sais pas

En dehors de cet espace de coworking, travaillez-vous régulièrement depuis d'autres lieux ?

- Oui
- Non

Quels sont-ils ?

- Domicile
- Entreprise
- Autre espace de coworking
- Autre tiers-lieu (FabLab, pépinière d'entreprises, etc...)
- Café/restaurant/lobby d'un hôtel
- Autres (précisez)

Quel est le nom de cet autre espace de coworking ?

Dans quelle commune se situe cet autre espace de coworking ?

Avant de fréquenter cet espace de coworking où travailliez-vous ?

- Depuis chez vous
- Dans un autre espace de coworking
- Dans un tiers-lieu (FabLab, pépinière d'entreprises, télécentre)
- Dans une entreprise
- Vous ne travailliez pas

Quel est le nom de cet autre espace ?

Dans quelle commune se situe cet autre espace de coworking ?

Mieux vous connaître

Vous êtes :

- Un homme
- Une femme

Quel âge avez-vous ?

- Moins de 25 ans
- 25 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 60 ans
- Plus de 60 ans

Accepteriez de répondre à quelques questions complémentaires dans le cadre d'un entretien (15 min environ), si oui merci d'indiquer votre adresse mail ou/et votre numéro de téléphone

ANNEXE 7 – GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES GESTIONNAIRES

- 1.** Historique du projet : choix du mode de gestion, étude de marché, accompagnement et financements lors de la création ?
- 2.** Critères de choix du lieu d'implantation de cet espace : opportunité immobilière, prise en compte de l'accessibilité par les différents modes de transports, stationnement voiture/vélo réservé ?
- 3.** Services proposés, spécificités du lieu, spécialisation ou non dans un domaine d'activité particulier ?
- 4.** Configuration et aménagement du lieu : nombre de bureaux partagés, nombre de bureaux privatifs, salle de réunion, espaces de détente...
- 5.** Horaires de fonctionnement du site, modalités d'accès (autonome ou non)
- 6.** Animation du lieu : personnel permanent, intervenants extérieurs, ateliers, séminaires, formations...
- 7.** Sollicitation des coworkers pour proposer des améliorations, participer aux décisions...
- 8.** Données de fréquentation de l'espace de coworking : nombre d'utilisateurs réguliers, évolution depuis la création, périodicité sur la semaine, pics de fréquentation...
- 9.** Profil des coworkers (activité, âge, origine géographique...) : que viennent-ils chercher dans l'espace de coworking (réseau pro, convivialité, coupure avec espace de vie privée...) ?
- 10.** Connaissances sur les modes de transports utilisés par les coworkers pour se rendre sur le site ?
- 11.** Accueil des télétravailleurs salariés, y-a-t-il une volonté de développer des prestations pour eux, des partenariats avec les entreprises ?
- 12.** Avis sur le rôle possible des collectivités dans le développement des espaces de coworking : facilitateur et relais auprès des acteurs économiques et de la population, mise à disposition de locaux, visibilité institutionnelle...
- 13.** Le gestionnaire accepte-t-il de diffuser notre enquête en ligne auprès de ses utilisateurs ?

ANNEXE 8 – QUESTIONNAIRE TÉLÉTRAVAILLEURS RENNES MÉTROPOLE ET VILLE DE RENNES



Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire, que vous soyez télétravailleur régulier ou occasionnel au sein de Rennes Métropole ou de la Ville de Rennes.

Une étude sur **les espaces de coworking et leur impact sur la mobilité** est actuellement menée par l'AUDIAR.

Ces lieux de travail partagés sont dédiés à l'accueil de toutes les formes de travail « nomade », y compris le télétravail. Nous souhaiterions donc recueillir votre avis en tant que télétravailleur, afin d'évaluer votre intérêt potentiel pour ces espaces.

Merci pour votre participation !

Profil

Quel est votre catégorie d'emploi ?

- A
- B
- C

Quel est votre employeur ?

- Ville de Rennes
- Rennes Métropole

Quel est votre site de rattachement professionnel ? (nom et adresse)

Quelle est votre durée de travail hebdomadaire ?

- Temps plein
- Temps partiel (précisez en %)

Habitudes de télétravail

Depuis combien de temps pratiquez-vous le télétravail au sein de Rennes Métropole/Ville de Rennes ?

- Moins de 6 mois
- De 6 mois à 1 an
- Plus d'un an

Pratiquez vous le télétravail de manière régulière ou ponctuelle ?

- Télétravail régulier (jours et temps de télétravail fixes sur une période donnée)
- Télétravail ponctuel (jours et temps de télétravail non réguliers, dans le cadre d'un nombre de jours maximum sur une période...)

Combien de jour(s) par semaine pratiquez-vous le télétravail ?

- 1/2 jour par semaine
- 1 jour par semaine
- 2 jours par semaine

A quelle fréquence environ ?

- L'équivalent de 3 à 5 jours par mois
- L'équivalent d'un jour par mois
- L'équivalent de moins d'un jour par mois

Quelles sont les principales motivations qui vous ont amené à pratiquer le télétravail ? (plusieurs réponses possibles)

- La réduction des déplacements domicile-travail
- Une meilleure conciliation de votre vie professionnelle et personnelle (enfants, personnes à charge...)
- L'adaptation de mon poste de travail pour des raisons médicales
- De meilleures conditions de travail et de concentration
- La souplesse d'organisation de votre emploi du temps
- Une plus grande autonomie dans votre travail
- Autre (précisez)

Mobilité 1/2

Quel est actuellement votre temps de parcours domicile-travail (aller simple) lorsque vous vous rendez sur votre lieu de travail habituel ?

- Moins de 5 minutes
- de 5 à 15 minutes
- de 15 à 30 minutes
- plus de 30 minutes

Seriez-vous prêt(e) à télétravailler une heure ou deux depuis chez vous le matin avant de vous rendre au travail, pour différer votre trajet domicile-travail en dehors de la période de pointe ?

- Oui, cela m'intéresserait
- Eventuellement, en fonction de mes contraintes personnelles (dépose d'enfants, partage de véhicule)
- Non, ça ne me paraît pas envisageable

Quel est votre mode de transport principal pour vous rendre sur votre lieu de travail habituel ? (si deux modes combinés, cochez les deux cases correspondantes)

- Voiture solo
- Covoiturage
- Transports collectifs (bus/car/métro)
- Train
- Vélo
- Marche à pied

Depuis quel lieu pratiquez-vous principalement le télétravail ?

- A votre domicile
- Depuis un espace de travail partagé (coworking, centre d'affaire, télé-centre, médiathèque...)
- Autres (précisez)

Quel est le nom de cet espace et dans quelle commune se situe-t-il ?

Pour quelle(s) raison(s) travaillez-vous depuis votre domicile ? (plusieurs réponses possibles)

- Je n'ai pas le choix, c'est le seul endroit dont je dispose pour télétravailler
- Cela fait partie de la contractualisation avec mon employeur
- Pour des raisons pratiques liées à ma situation personnelle (enfants, personne à charge, raisons médicales...)
- Pour le confort, la simplicité de la démarche
- Cela m'évite de me déplacer

Envisageriez-vous à certaines conditions de télétravailler depuis un espace de travail partagé ?

- 1 - Oui cela m'intéresse
- 2 - Je pourrais éventuellement être intéressé
- 3 - Non, je n'y vois pas d'intérêt

Pour quelles raisons ? (plusieurs réponses possibles)

- Le fait de devoir vous déplacer de votre domicile pour télétravailler
- Le fait que l'accès à ces espaces soit payant
- La présence d'un public différent de votre culture professionnelle
- Un environnement susceptible d'être bruyant ou distrayant
- Un manque de souplesse lié aux horaires d'accès au lieu
- Des contraintes liées à votre situation personnelle (enfants, personne à charge, raisons médicales...)
- Des contraintes liées à votre métier (confidentialité, équipements particuliers...)
- Je ne connais pas / il n'y a pas d'espace de travail partagé près de chez moi

Mobilité 2/2

Quel temps de trajet seriez-vous prêt(e) à consacrer au maximum pour vous rendre sur cet espace depuis votre domicile ?

- Moins de 5 minutes
- de 5 à 15 minutes
- de 15 à 30 minutes
- plus de 30 minutes

Quel est votre temps de trajet approximatif entre votre domicile et l'espace de travail partagé que vous fréquentez ?

- Moins de 5 minutes
- De 5 à 15 minutes
- De 15 à 30 minutes
- Plus de 30 minutes

Quel serait selon vous le lieu le plus approprié pour un espace de travail partagé ?

- Un centre-bourg avec commerces et équipements
- Une zone d'activités
- Un espace rural / hors zone urbanisée
- Je n'ai pas d'avis
- Autre (précisez)

Quels seraient pour vous les critères d'accessibilité les plus importants pour vous rendre dans un tel espace ? (plusieurs réponses possibles)

- Un emplacement de stationnement voiture
- Une desserte cyclable et un emplacement de stationnement vélo
- Une desserte par un arrêt de transport bus/car/métro
- Une desserte par le train
- Autre (précisez)

Quel(s) avantage(s) verriez-vous à utiliser un tel lieu pour le télétravail ? (Classez vos réponses par ordre d'importance, jusqu'à 4 réponses possibles)

Travailler au contact de personnes d'horizons professionnels différents

Rompres l'isolement du travail à domicile

Distinguer votre temps de travail de votre temps personnel

Améliorer l'ergonomie de votre poste de télétravail

Accéder à des équipements dont vous ne disposez pas à votre domicile (internet haut-débit, copieur, visioconférence...)

Travailler dans un cadre professionnel propice à la concentration

Autre (précisez)

Glissez-déposez vos réponses ici, et ordonnez-les.

Quel(s) avantage(s) voyez-vous à utiliser un tel lieu pour le télétravail ? (Classez vos réponses par ordre d'importance, jusqu'à 4 réponses possibles)

Travailler au contact de personnes d'horizons professionnels différents

Rompres l'isolement du travail à domicile

Distinguer votre temps de travail de votre temps personnel

Améliorer l'ergonomie de votre poste de télétravail

Accéder à des équipements dont vous ne disposez pas à votre domicile (internet haut-débit, copieur, visioconférence...)

Travailler dans un cadre professionnel propice à la concentration

Autre (précisez)

Glissez-déposez vos réponses ici.

Quels sont pour vous les freins qui pourraient vous dissuader de fréquenter un tel lieu ? (Classez vos réponses par ordre d'importance, jusqu'à 4 réponses possibles)

Le fait de devoir vous déplacer de votre domicile pour télétravailler +

Le fait de devoir payer pour pouvoir accéder à un tel lieu +

La présence d'un public différent de votre culture professionnelle +

Un environnement susceptible d'être bruyant ou distrayant +

Un manque de souplesse lié aux horaires d'accès au lieu +

Des contraintes liées à votre vie personnelle (enfants, personne à charge, pathologie...) +

Des contraintes liées à votre métier (confidentialité, équipements particuliers...) +

Je ne connais pas / il n'y a pas d'espace de travail partagé près de chez moi +

Aucun frein particulier +

Autre (précisez) +

Glissez-déposez vos réponses ici, et ordonnez-les.

Quelle configuration de votre espace de travail vous conviendrez le mieux au sein d'un tel lieu ? (plusieurs réponses possibles)

- Un bureau fermé privatif
- Un bureau fermé partagé (4 personnes max)
- Une place attribuée sur un plateau ouvert type "open space"
- Un poste de travail non attribué sur un plateau ouvert type "open space"

Quelle configuration de votre espace de travail vous conviendrez le mieux au sein d'un tel lieu ?

- Un bureau fermé privatif
- Un bureau fermé partagé (4 personnes max)
- Une place attribuée sur un plateau ouvert type "open space"
- Un poste de travail non attribué sur un plateau ouvert type "open space"

Quels équipements et services jugez-vous indispensables pour pratiquer le télétravail dans un tel lieu ?

- Reprographie (imprimante, copieur, scanner...)
- Connexion Internet Haut Débit
- Cafétéria / espace de restauration sur place ou à proximité
- Visio-conférence
- Accès autonome à l'espace (badge personnel ou digicode)
- Casier personnel sécurisé
- Salle de réunion
- Aucun équipement indispensable
- Autre (précisez)

Quels équipements et services jugez-vous indispensables pour pratiquer le télétravail dans un tel lieu?

- Reprographie (imprimante, copieur, scanner...)
- Connexion Internet Haut Débit
- Cafétéria / espace de restauration sur place ou à proximité
- Visio-conférence
- Accès autonome à l'espace (badge personnel ou digicode)
- Casier personnel sécurisé
- Salle de réunion
- Aucun équipement indispensable
- Autre (précisez)

Mieux vous connaître

Quelle est votre commune de résidence?

Vous êtes :

- Un homme
- Une femme

Quel âge avez-vous ?

- Moins de 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 60 ans
- Plus de 60 ans

Quel âge avez-vous ?

- Moins de 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 60 ans
- Plus de 60 ans

De combien de personnes se compose votre foyer ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 ou plus

Merci d'indiquer leur nombre et leur âge

- 0 - 3 ans
- 3 - 6 ans
- 6 - 12 ans
- 12 - 18 ans

Quelle est votre ancienneté à Rennes Métropole/Ville de Rennes ?

- Moins d'un an
- De 1 à 2 ans
- De 2 à 5 ans
- De 5 à 10 ans
- Plus de 10 ans

Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant la pratique du télétravail depuis des espaces de travail partagés de type coworking ?

Si vous êtes d'accord pour être recontacté(e) pour quelques questions complémentaires, merci de nous laisser vos coordonnées (numéro de téléphone ou email)

ANNEXE 9 – QUESTIONNAIRE ENQUÊTE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ



Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres lancent une réflexion sur les **espaces de travail partagés et le coworking.**

Afin de nous aider à **identifier les besoins sur le territoire**, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Votre avis est important !

Profil

Quel est votre statut professionnel ? (plusieurs réponses possibles)

- Salarié d'une entreprise
- Indépendant / Entreprise individuelle
- Chef d'entreprise (au moins 2 salariés)
- En création d'entreprise
- Etudiant
- En recherche d'emploi
- Bénévole (association)
- Retraité
- Autre (précisez)

Si vous êtes salarié : quelle est votre CSP ?

- Cadre
- Employé
- Profession intermédiaire / Technicien
- Ouvrier

Dans quel secteur professionnel exercez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Développement web, informatique, numérique
- Commerce
- Finances, droit, management
- Arts, graphisme, spectacles et activités récréatives
- Construction, architecture, BTP, immobilier
- Santé, bien-être, action sociale
- Enseignement
- Activités d'ingénierie scientifiques et techniques
- Administration publique
- Associatif
- Autre (précisez) :

Sur quelle commune se situe votre lieu de travail principal ?

Quel est le lieu principal de votre activité professionnelle ?

- Un poste de travail dans les locaux de votre employeur
- Un local que vous louez ou avez acheté
- En extérieur ou en itinérance (chantier, service à domicile, porte à porte...)
- Un espace de travail partagé (télé-centre, coworking, Fablab...)
- Votre domicile

Télétravail et espaces de coworking

Vous arrive-t-il de pratiquer le télétravail (activité pour le compte de votre employeur hors de votre lieu de rattachement professionnel habituel et durant vos horaires officiels) ?

- Jamais
- Moins d'une fois par mois
- Environ une fois par mois
- Une fois par semaine
- Plusieurs jours par semaine
- Tous les jours ou presque

Si oui, depuis quel endroit pratiquez-vous le télétravail ?

- Dans un local que vous louez ou avez acheté
- Dans un espace de travail partagé (télé-centre, coworking, Fablab...)
- Dans un espace public (bibliothèque, café...)
- A votre domicile
- Autre (précisez) :

Si non, pour quelle raison ?

- Mon employeur ne le permet pas
- Mon activité ne le permet pas
- Je n'ai pas d'endroit où travailler en dehors de mon lieu de travail habituel
- Je n'en ressens pas le besoin / ça ne m'intéresse pas

Si oui, merci de préciser son nom et sa commune :

Liffré et le coworking

Qu'est-ce qu'un espace de coworking ?

Un espace de coworking est un lieu de travail partagé basé sur deux principes qui sont la mutualisation et la collaboration:

- Il propose des postes de travail attribués ou en libre accès et la mise en commun de services et équipements (internet, reprographie, mobiliers, consommables...) qui permettent de diminuer les coûts individuels de fonctionnement.
- Il vise également à favoriser les interactions entre ses utilisateurs autour d'échanges formels (animations, formations, ateliers...) ou informels qui peuvent mener à des partages de compétences et/ou des collaborations professionnelles.

Fréquentez-vous ou avez-vous déjà fréquenté un tel espace ?

- Oui
- Non

Merci de préciser le nom de cet espace et la commune où il se trouve

Quel serait votre intérêt pour la création d'un espace de coworking sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ?

- Je suis intéressé par le projet
- Je pourrais être éventuellement intéressé
- Je ne suis pas intéressé, je ne me sens pas concerné

Quel seraient pour vous les avantages d'un tel espace ? (plusieurs réponses possibles)

- Développer votre réseau et les collaborations professionnelles
- Limiter l'isolement et trouver un espace de convivialité
- Bénéficier d'un lieu équipé et d'un bon environnement de travail
- Dissocier votre lieu de travail de votre domicile
- Réduire vos frais de fonctionnement
- Réduire vos déplacements liés au travail
- Autre avantage (précisez)

Quels services attendriez-vous en priorité d'un tel espace ? (plusieurs réponses possibles)

- Reprographie et diffusion (imprimante, copieur, vidéo-projecteur...)
- Connexion Internet Haut Débit
- Visio-conférence
- Accès autonome à l'espace (badge personnel ou digicode)
- Domiciliation d'entreprise
- Ateliers, formations et animation de réseau professionnel
- Espace cuisine/café
- Animations culturelles et de loisirs
- Autres (précisez) :

Quel serait selon vous l'environnement idéal pour l'implantation d'un tel espace ?

- Dans un centre-bourg, à proximité des commerces et services
- Dans une zone d'activité / zone industrielle
- Dans un environnement naturel, un espace rural
- Peu importe

Selon-vous, sur quelle commune devrait être implanté un tel espace ?

Quels aménagements attendriez-vous d'un tel espace ?

- Bureau individuel fermé
- Bureaux collectifs fermés
- Espace de travail ouvert ("open space")
- Salle de réunion ou d'accueil pour des clients
- Espace de confidentialité pour téléphoner
- Espace détente / coin cuisine
- Jardin, espace extérieur
- Espace de rangement privatif
- Autre (précisez) :

Mobilité

Quels sont pour vous les critères d'accessibilité les plus importants pour vous rendre dans un tel espace ? (plusieurs réponses possibles)

- Un emplacement de stationnement voiture
- Une desserte cyclable et un emplacement de stationnement vélo
- La desserte par un arrêt de transport collectif

Avez-vous des compléments ou des suggestions à formuler sur la question des transports et de l'accessibilité aux espaces de travail partagés ?

Quelle temps de trajet seriez-vous prêt(e) à consacrer au maximum pour vous rendre sur cet espace de coworking ?

- Moins de 5 minutes
- De 5 à 10 minutes
- De 10 à 20 min
- Plus de 20 minutes

A quelle fréquence seriez-vous susceptible de vous rendre sur un espace de coworking pour travailler ?

- Tous les jours ou presque
- 2 ou 3 jours par semaine
- Un jour par semaine
- Une à deux fois par mois
- Quelques fois dans l'année

Mieux vous connaître

Commune de résidence

Vous êtes :

- Un homme
- Une femme

Quel âge avez-vous ?

- Moins de 25 ans
- 25 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 60 ans
- Plus de 60 ans

Avez-vous des suggestions ou des remarques concernant la création possible d'un espace de travail partagé sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ?

Si vous souhaitez être tenu au courant et recontacté dans le cadre de ce projet, merci de nous laisser vos coordonnées



Contacts

Hélène Rasneur
02 99 01 85 12
h.rasneur@audiar.org

Pierre Baron
02 99 01 86 52
p.baron@audiar.org



Avec l'appui de

Mathieu Houbron
06 78 77 52 76
info@sprjuniorconseil.com